

**Etat des lieux de la
Veille Scientifique et Technologique
en France dans le domaine
des Transports et de l'Equipement**

*Ministère de l'Equipement,
des Transports et du Tourisme*

*Direction de la Recherche et
des Affaires Scientifiques et Techniques*

*Centre de Prospective et
de Veille Scientifique*

Mars 1995

Introduction

La présente étude trouve sa raison d'être dans un triple constat :

- l'importance croissante de l'information pour les entreprises, dans tous les éléments de leurs activités (R&D, formation, production, vente, exportation, stratégie, etc.) ;
- la montée en puissance de l'information sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la masse des informations elles-mêmes, des nouveaux supports et canaux de transmission, de l'augmentation des flux ou de l'internationalisation des échanges ;
- le développement des activités de Veille qui constitue une des missions de la DRAST et plus particulièrement du Centre de Prospective et de Veille Scientifique.

Dans ce contexte, il est donc apparu nécessaire :

- 1) de réaliser un recensement des opérateurs publics ou para-publics français actifs en matière de Veille dans les secteurs des Transports, BTP, Génie civil et Génie urbain ;
- 2) d'analyser les différentes activités et productions de ces opérateurs ;
- 3) de conduire une réflexion en formulant des recommandations susceptibles d'améliorer le dispositif existant.

Une telle étude présentait toutefois plusieurs difficultés :

- un problème de définition, le terme de Veille Scientifique et Technologique étant pris au sens large et incluant aussi bien les services ou produits d'informations à caractère scientifique, technique, industriel, économique, commercial, concurrentiel, réglementaire ; en fait, l'ensemble des facteurs susceptibles d'influer directement ou indirectement sur le développement d'une entreprise.
- la diversité extrême des opérateurs susceptibles d'intervenir en matière de Veille : organismes de recherche, centres techniques, syndicats professionnels, associations, ministères, agences gouvernementales, organismes para-publics, centres de documentation.
- les formes multiples selon lesquelles les informations sont produites et/ou diffusées.

En s'appuyant à la fois sur une vaste enquête documentaire et des entretiens approfondis avec des responsables appartenant aux diverses catégories d'acteurs, la présente étude a été conduite selon les étapes suivantes :

- un premier recensement de quelque 400 opérateurs français plus ou moins actifs (cf. liste en annexe),
- la sélection, au vu des renseignements collectés, des opérateurs "de premier rang" dont l'action en matière de Veille Scientifique et Technique doit être prise en compte,
- des entretiens (une vingtaine) avec les représentants d'entités assurant une fonction réelle de Veille, complétés par une réflexion commune menée avec des responsables d'entreprises afin de mieux connaître leurs pratiques de la Veille et leurs besoins.

Tout au long de nos travaux, nous avons pris soin de :

- mettre l'accent sur l'information destinée aux entreprises,
- nous situer aussi près que possible de la réalité quotidienne et des préoccupations des divers acteurs,
- disposer d'une pluralité d'avis indispensable au traitement d'un sujet aussi complexe,
- fournir plus une connaissance pratique de l'existant et des bases d'action que des remèdes "miracles".

Partie 1

Problématique et contexte général

Un système complexe

Au cours de l'enquête, nous nous sommes référés aux quatre catégories principales d'acteurs coexistant dans le système actuel :

- ***les producteurs*** : leur activité essentielle réside dans la collecte, le traitement et/ou l'organisation de données ou d'informations, principalement d'origine extérieure à eux-mêmes, afin de concevoir et de diffuser des produits directement commercialisables, quel qu'en soit le support ; sont inclus dans cette catégorie les éditeurs de toutes natures (papiers, supports électroniques, CD-ROM ou multimédia), les producteurs de bases de données, ainsi que leurs serveurs ;
- ***les utilisateurs*** : entrent dans cette catégorie toutes les entreprises, principalement industrielles, en tant que destinataires et consommateurs d'information pour leur fonctionnement régulier et en particulier les responsables qui, en leur sein, sont chargés de cette fonction ;
- ***les intermédiaires*** : cette catégorie au contenu disparate regroupe tous ceux qui, à un titre ou à un autre, se donnent pour vocation d'assurer l'interface entre des utilisateurs et les gisements d'information détenues par des sources
- et enfin, une dernière catégorie constituée des ***structures publiques ou para-publiques***, et qui a pour particularité de revêtir, parfois pour les mêmes entités, les diverses casquettes de producteur, d'utilisateur et d'intermédiaire en matière d'information et de service de Veille. Il eut donc été possible, en théorie, de prendre en compte les acteurs publics dans les trois catégories précédentes, mais la spécificité de leurs missions et le poids qu'ils revêtent dans le système étudié justifiaient de leur consacrer une catégorie particulière.

Au cours de l'enquête, nous avons clairement ressenti que l'ensemble du système national de Veille et son comportement dépendaient des relations qu'entretiennent ces diverses catégories d'acteurs. Si elles sont harmonieuses et intelligemment complémentaires, les développements se renforceront

mutuellement pour favoriser une véritable intégration dans le fonctionnement global des entreprises. Il n'en ira pas de même si, au contraire, les éventuels conflits d'intérêt ne sont pas surmontés ou s'aggravent.

Une nécessaire valeur ajoutée

L'enquête a également démontré qu'en matière de produits et services d'information, la valeur ajoutée jouait un rôle essentiel et pouvait schématiquement se situer à trois niveaux complémentaires :

- dans la **qualité du contenu** : meilleure sélection des informations, plus grande exhaustivité, diversité des sources dont certaines peuvent être difficiles d'accès, niveau d'analyse plus élevé, etc.,
- dans le **volume des informations** disponibles et manipulables,
- dans la **convivialité** et la **rapidité d'accès** (sophistication de la mise en page, abondance des index, multiplicité des critères de sélection, etc.).

Des entreprises de plus en plus sensibilisées

Au cours des dernières années, sous l'influence notamment de ce que l'on présente volontiers comme l'exemple japonais, les entreprises ont pris conscience, de l'**importance de l'information** et surtout de son **caractère global**.

L'enquête montre que dans des secteurs réputés traditionnels, tels le BTP ou le génie civil, les entreprises ont pris conscience de leur **dépendance croissante vis-à-vis de leur environnement extérieur** :

- développement, réduction ou redéfinition de leurs **marchés**,
- comportement des **concurrents**, qu'ils soient directs ou indirects (issus de secteurs connexes et se diversifiant, proposant un produit se substituant à ou rendant inutile celui fabriqué par l'entreprise, etc.),
- évolution des **techniques**, qu'aucune entreprise ne peut totalement maîtriser seule : apparition de nouveaux procédés, menaçants ou ouvrant au contraire de nouvelles perspectives.

Cette dépendance vis-à-vis de l'environnement extérieur est d'autant plus grande que :

- les marchés se globalisent : un concurrent direct peut soudain surgir d'un pays éloigné ;
- les secteurs d'activité sont plus interdépendants et les transferts de technologies se développent d'un domaine à l'autre ;
- l'évolution technique s'accélère, y compris dans des secteurs considérés jusqu'alors comme conservateurs.

Il ne suffit donc plus de surveiller son propre domaine d'activité ; toutes les facettes de l'environnement peuvent être significatives.

Inversement, l'information doit alimenter aujourd'hui la quasi-totalité des domaines d'activité d'une entreprise :

- le marketing et la conception de produits,
 - la politique de recherche, notamment la répartition entre effort interne et acquisitions externes ou sous-traitance,
 - l'ensemble du processus de production,
 - le choix des composants et des fournisseurs,
 - la définition du réseau de vente et le choix des distributeurs éventuels.
- mais aussi :
- la politique de ressources humaines et de recrutement, qui doit anticiper l'évolution des besoins,
 - ou les alliances et partenariats stratégiques ou tactiques.

D'une façon générale, pour les responsables interrogés, l'information a plusieurs fonctions pour une entreprise :

- connaître son environnement, les *menaces* ou les *opportunités* qui la concernent ;
- se nourrir elle-même dans son processus permanent d'*innovation* : découvrir de nouveaux produits ou procédés, des opportunités de licence, des partenaires divers ;
- *se faire connaître* à l'extérieur.

Un retard dans la pratique de la Veille

Les pratiques effectives ne sont naturellement pas toujours à la mesure de cette sensibilisation et très peu des responsables d'entreprises interrogés se disent satisfaits de leur dispositif actuel de Veille. Les *progrès* sont cependant sensibles : les meilleurs (par exemple Bouygues) ont une pratique active de l'information, les autres savent qu'ils devraient le faire. Les *pratiques restent toutefois extrêmement variables* et largement indépendantes de la taille et des activités de l'entreprise.

La nécessaire présence de structures intermédiaires

Ni producteurs d'origine, ni utilisateurs ultimes, les intermédiaires en information participent à la transmission et à l'exploitation de l'information par l'entreprise. Contrairement aux États-Unis et aux pays nord européens, *la majorité des intermédiaires français sont constitués d'organismes publics ou*

para-publics faisant office de centres d'information. Leur existence dépend de la structure du tissu industriel, de l'existence d'une demande en provenance des entreprises, de sa solvabilité, et de la disponibilité d'un substrat d'information.

L'utilité de ces intermédiaires (publics ou privés) est d'autant plus grande en France dans les secteurs des Transports, du BTP et du Génie civil que :

- le nombre de PME y est élevé,
- leur niveau d'information y est actuellement faible mais les besoins importants,
- l'offre nationale d'information relativement faible,
- les relais classiques existants dans d'autres pays (banques, associations professionnelles ou scientifiques, bibliothèques, etc.) peu efficaces.

Les éternels faux débats

Afin de permettre une réflexion plus sereine, et en se basant sur notre expérience, il nous apparaît nécessaire de "purger" une série de faux débats, sans se faire d'illusions sur notre capacité à les éviter pour l'avenir :

- *sur-information ou sous-information*

Les habitués des séminaires et des colloques, comme les praticiens du terrain, connaissent bien ces deux discours opposés. Troublants puisque défendables tous les deux.

En effet, comment ne pas reconnaître d'un côté la multiplication exponentielle des sources d'information :

- publications ouvertes de nature de plus en plus variée (journaux généralistes, périodiques professionnels ou spécialisés, newsletters, annuaires, guides, brochures documentaires, etc.)
- littérature "grise" de plus en plus abondante (actes, rapports, notes internes, etc.)
- lieux de rencontre (colloques, salons, séminaires, manifestations diverses)
- multiplication des intermédiaires privés ou publics (prestataires de services, centres de documentation, agences, guichets, services, etc.)

Et comment ne pas constater que les outils techniques diffusent cette information de plus en plus largement :

- photocopie ou reprographie de plus en plus aisée
- bases de données interrogeables en ligne
- CD-ROM et autres supports optiques désormais inscriptibles
- réseaux privés ou publics
- etc.

Mais naturellement, de l'autre côté, comment ne pas constater que les entreprises manquent souvent cruellement de connaissance de leur environnement, soit en raison d'une fermeture sur elles-mêmes assez traditionnelle (cette attitude, nous l'avons vu, tend à disparaître), soit, et c'est plus nouveau, par incapacité à faire face à cette abondance de données qu'elles se sentent ou sont effectivement incapables de traiter elles-mêmes.

Cette méconnaissance peut avoir des conséquences importantes pour une entreprise dans un marché qui s'internationalise. Par exemple :

- des concurrents lointains géographiquement peuvent développer à son insu un produit qui la menacera sur ses propres marchés,
- inversement, sa pénétration à l'export pourra être entravée par une contrainte réglementaire non prise en compte dans la conception du produit.

Les situations sont naturellement variables selon les entreprises, avec des conséquences parfois paradoxales : des PME très performantes ont parfaitement intégré la contrainte de surveillance de leur environnement, tandis que de très grands groupes sont incapables de faire circuler dans une structure hypertrophiée l'information qu'ils collectent pourtant abondamment.

Le débat "sur-information contre sous-information" ne peut être dépassé qu'en rappelant - après tant d'autres - que le mot français "information" recouvre fréquemment plusieurs mots anglais, dont *data* (données), *information* et surtout *intelligence* (analyse et mise en perspective de ces données).

Il est clair, pour grossir le trait, que les entreprises françaises manquent non pas tant de données, lesquelles seraient pour la plupart accessibles, mais bien plutôt :

- du temps et/ou de la volonté de les analyser,
- du réflexe de les mettre systématiquement en perspective avec leurs objectifs globaux.

Ce dont les entreprises ont besoin c'est donc de cette information à valeur ajoutée (*intelligence* en anglais) qui dépasse les simples données pour leur donner un sens.

- ***L'information coûte cher - ne coûte pas cher***

Le vice du débat est ici plus clair car deux éléments entrent en ligne de compte et tous deux sont difficiles à apprécier.

Que prétend-on mesurer en effet ?

- Si c'est le coût d'obtention de l'information, il faudrait prendre en compte :
 - le ou les coûts directement identifiables parce que dédiés : abonnements à des publications ou des bases de données, achats d'ouvrages, inscriptions

- à des colloques ou des séminaires, ainsi que les frais de déplacement et de mission de ceux qui ont recueilli cette information, les frais d'un service de documentation, une partie de la reprographie, etc.,
- mais aussi une partie des frais engendrés par le temps passé à analyser ces données, à les rapprocher d'informations antérieures et à les exploiter,
- et pourquoi pas une partie des investissements effectués pour prendre des participations dans d'autres entreprises ou programmes de recherche extérieurs : racheter le réseau commercial d'un concurrent, n'est-ce pas aussi acheter sa connaissance du terrain ?

En outre, s'il est possible à la rigueur d'identifier un budget global d'information, comment évaluer le coût d'une information particulière, sachant qu'elle a pu être obtenue :

- par un retraitement ou recouplement des données déjà disponibles à l'intérieur de la société,
- par un achat conscient et volontaire (la liste informatique des fabricants de certains composants, par exemple),
- par des questions correctement posées lors de visites ou de contacts dus à d'autres motifs que le recueil d'informations,
- parfaitement par hasard - bien que celui-ci soit rarement fortuit.

Il peut enfin se révéler très coûteux d'obtenir des données relativement brutes (par exemple reconstituer un fichier de clients potentiels dans un pays où l'annuaire professionnel correspondant est inexistant ou non à jour), et au contraire quasiment gratuit d'entrer en possession d'un élément clé vital pour l'entreprise (cf. le cas extrême du délit d'initié permis par la présence à un dîner où un convive est trop bavard).

- Mais le coût n'est rien sans la valeur d'usage effective
Le même coût peut s'apprécier différemment au vu des conséquences sur l'activité de l'entreprise :
 - être capable d'apprendre avant les autres, de réagir plus vite qu'eux, être performant et compétitif, combien cela vaut-il ?
 - inversement, quel est le coût de la méconnaissance, notamment par rapport à des concurrents directs ou à l'évolution d'un marché ?

En outre, chacun sait qu'une même information présente une valeur différente d'une entreprise à l'autre.

La question du coût de l'information ne peut donc être posée qu'en terme de bilan coût / avantages et d'optimisation :

- garantir le recueil de l'information nécessaire aux meilleures conditions, c'est organiser et structurer la collecte et, pour cela, identifier à l'avance ses besoins,
- en tirer le meilleur parti, c'est nécessairement connaître parfaitement sa stratégie pour analyser les seuls signaux utiles de l'environnement.

On rappellera rapidement enfin le discours récurrent sur le caractère gratuit de l'information. Ce thème doit simplement, à ce stade, être rapproché de la thèse selon laquelle l'utilisateur paie non pas l'information mais le temps ou le savoir-faire de celui qui la trouve ou la fournit.

Ce second débat sur le coût de l'information ajoute donc une dimension supplémentaire au thème de la valeur ajoutée : celui de la valeur d'usage de l'information.

- ***L'information des entreprises : culture ou méthode ?***

Tout et son contraire a déjà été dit sur ce sujet, notamment dans le débat sur la transplantabilité (possible ou non, souhaitable ou non) de ce qui est perçu comme le modèle japonais.

Ces aspects ne nécessitent pas de longs développements, sauf pour rappeler qu'il s'agit de l'exemple même d'un faux débat s'il reste présenté comme une alternative. En effet :

- dans les pays jouissant d'une forte tradition de recueil et de circulation de l'information dans la population elle-même, cette situation est naturellement favorable à une telle pratique par les entreprises,
- mais même dans ces pays, elle prend nécessairement une forme organisée.

En fait, l'un et l'autre aspect sont si étroitement imbriqués que les opposer revient au dilemme classique de l'oeuf et de la poule :

- aucune méthode efficace dans un pays ne peut être transplantée dans un autre sans correspondre à une modification des comportements, soit préalable, soit consécutive, qui devient alors un changement culturel,
- aucun programme d'éducation ne portera ses fruits sans un minimum de structuration de cette activité au sein même des entreprises (cet effort de structuration peut d'ailleurs constituer le coeur de l'action de formation).

En conséquence :

- l'objectif est plus important que les modalités, lesquelles peuvent prendre de nombreuses facettes culturelles différentes,
- il s'agit à nouveau d'un problème d'optimisation et surtout de la recherche d'une combinaison d'actions,
- le but est de concilier méthode et culture et non de les opposer : ce n'est pas une alternative mais un système dynamique, qui peut tourner en cercle vicieux ou en cercle vertueux.

- ***logique de chaîne ou de réseau ?***

On oppose volontiers deux formes de circuits de l'information entre la source et le destinataire :

- les uns en tiennent pour la logique de chaîne, insistant volontiers sur l'image de la faiblesse d'un maillon affaiblissant l'ensemble ; cette

métaphore est, à vrai dire, parlante : l'incorporation d'une série de données fausses dans un calcul statistique peut ôter toute validité à celui-ci ; la faible crédibilité d'un intermédiaire empêche de s'appuyer sur une information peut-être exacte ; pourtant dans de nombreux cas, moyennant un minimum de précautions, il est possible soit de disposer d'une chaîne de transmission fiable, soit de distinguer les informations recueillies par niveau de fiabilité ;

- les autres, plus dans l'air du temps, prônent le concept de réseau comme une solution miraculeuse à la mauvaise circulation de l'information ; malheureusement, si l'on sait bien que des contacts informels permettent de valider une information par recoupement entre plusieurs sources, si un réseau de contacts diversifiés permet de couvrir un sujet sous plusieurs angles complémentaires, il est de nombreux cas où un réseau trop lâche est surtout source de signaux contradictoires difficiles à articuler.

De fait, comme dans les précédents faux débats, les deux visions sont à la fois justes et insuffisantes. La notion opérant la meilleure synthèse entre elles, introduisant un nouvel aspect de valeur ajoutée, est celle d'arborescences.

L'arborescence emprunte en effet à la logique de chaîne :

- la succession de niveaux, hiérarchiquement ordonnés,
- la dépendance de tout niveau d'agrégation de la qualité des niveaux inférieurs.

Elle emprunte de même au réseau :

- la pluralité de chemins possibles pour faire parvenir la même information à un destinataire donné,
- l'implication d'un grand nombre d'acteurs dans l'élaboration progressive de l'information finale.

La succession d'étapes conduisant à l'élaboration d'une information finale utilisable correspond bien à ces couches successives dans lesquelles chaque résultat d'analyse ou agrégation de données se trouve mis en regard d'autres informations pour validation ou pour complément, de façon à enclencher un processus de valeur ajoutée cumulative.

Cette structure en arborescence permet d'ailleurs d'adopter plusieurs optiques différentes avec les mêmes données de départ pour servir plusieurs destinataires.

Une illustration simple est fournie par les bases de données et les centres serveurs qui les rendent accessibles aux utilisateurs :

- les mêmes données (financières, brèves d'agences, listes d'adresses, résumés ou références d'articles) peuvent être regroupées dans des bases différentes ;

- ces dernières pourront être accessibles sur différents centres serveurs (certains généralistes, d'autres regroupant au contraire plusieurs bases autour d'une même thématique) ;
- au besoin par l'intermédiaire de plusieurs réseaux de communication ;
- les mêmes informations seront extraites par différents utilisateurs pour des besoins variés ;
- avec des modes d'interrogation le plus souvent spécifiques à chaque serveur.

Deux utilisateurs différents auront ainsi pu obtenir *in fine* exactement le même document sans avoir effectué une seule opération identique.

Cette image de l'arborescence, malgré son caractère réducteur, apparaît donc au niveau de l'entreprise comme la plus à même de décrire les circuits complexes que peut parcourir l'information avant de parvenir à son destinataire. Elle permet en outre de prolonger la métaphore pour introduire le thème de l'optimisation de ces ramifications.

- ***déficit de l'offre ou insuffisance de la demande ?***

On retrouve ici la problématique de l'oeuf et de la poule.

Une fois que l'on a affirmé que la demande d'information paraît précéder l'offre au Japon et la suivre aux Etats-Unis, on est forcé de constater que le fonctionnement d'un marché ne peut reposer que sur un équilibre dynamique :

- l'offre ne se maintient pas durablement si personne n'y a recours (sauf peut-être si elle est publique et/ou d'existence statutaire ?),
- la demande s'exprime d'autant plus volontiers que le service est effectivement disponible (*a contrario* plusieurs concepteurs de bases de données ont connu des échecs retentissants pour avoir pris pour argent comptant des demandes exprimées spontanément par un panel avant lancement, qui ne se sont pas traduites par une souscription effective le moment venu).

Si la dynamique, une fois lancée, peut être entretenue par l'un ou l'autre moteur (offre ou demande), la question précise qui se pose en France est plutôt le mode d'enclenchement de cette dynamique même, ou, pour les optimistes dont nous sommes, les modalités de son accélération.

Comme pour la dialectique culture-méthode, les deux moteurs sont nécessaires au démarrage et les caractéristiques nationales jouent un rôle fondamental dans l'enclenchement du processus ou sa stagnation.

Partie 2

Etat des lieux

Une trentaine de structures actives

L'enquête a porté sur une analyse des actions de Veille menées par les organismes publics ou para-publics intervenant dans les secteurs :

- Transports terrestres,
- Bâtiment et Travaux Publics,
- Génie civil et Génie urbain.

Les missions principales et les statuts des quelque 300 organismes étudiés sont très divers, comprenant notamment :

- des centres techniques,
- des syndicats professionnels,
- des organismes de recherche,
- des services du METT,
- des associations,
- des écoles d'ingénieurs.

Une liste complète de ces organismes figure en annexe.

Parmi les organismes étudiés, il nous est apparu que seuls 26 d'entre eux disposaient d'un dispositif de Veille plus ou moins efficace, soit moins de 10 % (cf. Tableau A).

L'analyse de ces 26 entités fait toutefois ressortir au delà même des domaines surveillés une hétérogénéité des dispositifs :

- par les objectifs poursuivis,
- par les sources utilisées,
- par le niveau de valeur ajoutée apportée,
- par la politique de diffusion.

Les 26 entités exerçant une activité de Veille Scientifique et Technologique

AFTES	Association Française des Travaux en Souterrain
ATILH	Association Technique de l'Industrie des Liants Hydrauliques
BATIMAT	Organisateur de salons et conférences
CATED	Centre d'Assistance Technique et de Documentation
CEBTP	Centre Expérimental de recherche et d'études sur le Bâtiment
CERIB	Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Industrie du Béton Manufacturé
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques
CETIAT	Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermiques
CETU	Centre d'Etude des Tunnels
CIDB	Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit
CIMBETON	Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications
COSTIC	Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
CTBA	Centre Technique du Bois et de l'Ameublement
CTICM	Centre Technique Industriel de la Construction Métallique
FIEV	Fédération des Industries des Equipements pour véhicules
FNB	Fédération Nationale du Bâtiment
INRETS	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité
IREX	Institut pour la Recherche appliquée et l'Expérimentation en génie civil
LCPC	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
METT	Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme DRAST - Sous-Direction du Développement Scientifique et Technique DRAST - Plan Génie Civil DRAST - Mission Transport Plan Construction et Architecture Plan Urbain Centre de Documentation sur l'Urbanisme
OIE	Office International de l'Eau
SETRA	Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes
SIA	Société des Ingénieurs de l'Automobile
UIC	Union Internationale des Chemins de Fer
UTAC	Centre de normalisation et de contrôle automobile

Les objectifs poursuivis

Dans la majorité des cas, le dispositif de Veille a été mis en place pour répondre aux besoins internes de l'organisme ; c'est notamment le cas des centres de recherche qui ont développé un outil de Veille pour leurs ingénieurs et chercheurs.

Une démarche identique est suivie par les entités rattachées à des organisations professionnelles (fédérations, centres techniques, syndicats, etc.) qui ont dû exercer des activités de Veille pour répondre à l'attente de leurs adhérents.

A l'inverse, ***très peu de structures (moins de cinq) ont engagé une démarche de Veille volontairement ouverte vers l'extérieur***, au delà même des collaborateurs internes ou des seuls adhérents.

Ce repli sur soi se caractérise par la prédominance d'une simple "logistique" d'information (centre de documentation, bibliothèque) au détriment d'une politique de développement de produits et services de Veille (synthèses, publications, programme, etc.).

Les sources utilisées

L'analyse des sources utilisées par les organismes conduit à un double constat :

- ***les productions originales sont rares***, la plupart des organismes se contentant de collecter des informations ou des données d'origine externe ; seuls quelques centres de recherche (CSTB, INRETS , LCPC notamment) assurent une réelle production originale d'informations à travers leurs rapports de recherche, documents de synthèse, monographie, articles, etc. Les autres organismes se contentent d'un rôle d'intermédiaire en mettant à disposition telles quelles des informations collectées à l'extérieur ;
- ***les sources utilisées pour exercer la Veille sont essentiellement documentaires*** ; deux types de sources prédominent lorsqu'on examine de près l'origine des informations collectées par les centres de documentation :
 - les publications périodiques (par exemple l'OIE reçoit plus de 300 revues, le CTBA et le CERIB respectivement 250 et 170) qui sont analysées et parfois entièrement indexées ;
 - les ouvrages moins à même d'assurer une Veille dynamique mais très utiles pour faire un point approfondi sur un sujet défini.

L'enquête a permis de constater que, si le fonds documentaire des organismes visités était souvent riche, sa ***valorisation*** était ***parfois défailante faute de moyens suffisants*** pour assurer les tâches de dépouillement, indexation, saisie

et mise à jour. Une meilleure valorisation pourrait permettre d'une part, un accès plus rapide aux fonds documentaires de ces organismes et d'autre part une utilisation plus régulière en vue d'une diffusion externe, notamment pour ce qui concerne l'information d'origine française largement sous-représentée dans les bases de données internationales.

Les *supports électroniques d'information* (bases de données, CD-ROM, réseaux tels que Internet et Renater) sont *étonnamment sous-utilisés* compte tenu des potentiels documentaires qu'ils sont susceptibles d'offrir. Plus qu'un analphabétisme électronique (réel pour les réseaux), le coût d'accès à ces supports explique souvent la réticence des utilisateurs.

Outre les sources documentaires, le dispositif de Veille peut reposer sur des *sources de nature plus informelle* : congrès, salons, groupes d'expertise, réseaux relationnels, rapports et autres documents de littérature grise... Ces sources essentielles pour ceux qui veulent ne pas être en retard sur des informations à caractère plus "confidentiel" *sont peu ou pas prises en compte* dans les dispositifs de Veille étudiés et ne font l'objet d'aucun traitement. Il peut cependant exister dans ces organismes des individus particulièrement avertis qui exercent une veille pour leur propre usage et qui constituent de véritables gisements d'informations précieuses. Une contribution active de ces "veilleurs solitaires" permettrait l'exercice d'une Veille plus qualitative souvent demandée par les entreprises.

La dimension internationale des divers champs de la Veille (nouveautés scientifiques, nouvelles technologies, évolution des marchés, réglementations, etc.) impose un accès à des sources d'information d'origines géographiques diversifiées. De ce point de vue, nous avons constaté une pratique qui se caractérise par :

- une Veille d'autant plus passive que l'on s'éloigne de notre territoire, à l'exception notable des Etats-Unis qui sont relativement bien couverts du fait de la prédominance de leurs publications,
- "l'impasse" quasi-totale faite sur les informations non disponibles en langue française ou anglaise.

On constate donc une assez bonne couverture (au moins documentaire) de l'actualité française et américaine qui contraste avec le *peu d'informations en provenance de pays pourtant très actifs dans les secteurs étudiés tels que le Japon (et plus généralement les pays asiatiques) et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne.*

Le niveau de valeur ajoutée

Il fut un temps où la simple collecte d'informations disponibles dans des publications constituait l'essentiel de la valeur ajoutée attendue d'un dispositif de Veille. Aujourd'hui, les utilisateurs, et notamment les entreprises noyées sous le flot d'informations, exigent plus et mieux :

- une garantie relative d'exhaustivité à travers un traitement systématique de sources diversifiées,
- une garantie d'utilité à travers une sélection des informations,
- une garantie de "fraîcheur" à travers une mise à jour permanente,
- une ergonomie suffisante dans la recherche et l'utilisation des informations : indexations, résumés, traductions ou encore références bibliographiques ou coordonnées des auteurs...),
- un niveau d'agrégation et d'analyse plus élevé où à partir d'informations d'origine différentes ou offres des documents de références (*reviews*) ou de synthèse (*digest*), des informations originales (*findings*), des tendances générales (*trends*).

Mais d'une façon générale, *la valeur ajoutée est une notion peu ou mal perçue* par les opérateurs rencontrés et le bilan n'est pas flatteur pour ces organismes qui, rappelons-le, constituent les acteurs les plus dynamiques de notre dispositif de Veille.

Les synthèses et les documents de prospective sont des perles rares que l'utilisateur non averti aura du mal à dénicher et qui seront bien souvent obsolètes du fait de l'absence de mise à jour.

Si l'analyse et la mise en perspective des données sont si peu développées par les structures exerçant la Veille, on le doit principalement à la conjugaison de trois phénomènes :

- la Veille est une *fonction confinée dans le service de documentation* auquel ne collaborent que très peu d'opérationnels (chercheurs, chargés d'études, responsables de départements, etc.) ; d'où une *vision strictement "documentaire"* de la Veille basée sur la simple collecte de "micro-informations" ;
- *l'absence d'axes stratégiques* autour desquels devrait s'exercer la Veille *ou d'une véritable réflexion prospective* de la part des directions générales des organismes ; d'où difficulté à mettre en évidence des faits marquants, dégager des tendances alors même que les problématiques sont peu ou pas définies ;
- la *mauvaise perception des enjeux* liés à la Veille qui ne peut prétendre qu'à des *moyens accessoires*, très inférieurs (quelques %) aux moyens consentis à la recherche ; d'où des budgets ridicules (n'oublions pas que l'information coûte de l'argent) et surtout un manque de personnel de haut niveau affecté à cette fonction.

La politique de diffusion

Rares sont les organismes disposant d'une véritable politique de diffusion des résultats de la Veille qu'ils exercent plus ou moins consciemment. Cette situation peut s'expliquer, selon les cas par :

- une volonté "stratégique" de ne pas diffuser à l'extérieur les informations dont on dispose ("nous ne sommes pas là pour servir les entreprises mais pour conduire nos recherches") ;
- un manque de moyens humains et financiers ; par exemple le centre de documentation reste fermé au public faute de temps pour recevoir les visiteurs ;
- une méconnaissance totale des besoins qui conduit ces organismes à préférer ne rien faire plutôt que mal faire.

Un certain nombre d'initiatives intéressantes doivent cependant être prises en compte et pourraient servir d'exemples en matière de diffusion :

- des bulletins bibliographiques, tels ceux du COSTIC, CTBA ou de l'OIE,
- des lettres d'information périodiques telles celle de l'observatoire du CERIB,
- des publications thématiques telles que celles de l'observatoire technique de l'Europe du Bâtiment au CSTB,
- des bases de données électroniques disponibles sur Minitel ou sur serveurs telles CIM du Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications (CIMBETON),
- ou des actions plus informelles telles que des services Questions-Réponses (CSTB), des journées d'information (IREX), ou des missions d'études à l'étranger (CTBA).

Extraits des entretiens

• les finalités

- *"La veille scientifique est très utile pour la définition des programmes de recherche. En effet, on constate dans le domaine de la recherche que le choix des thèmes de recherche se fait le plus souvent sur simple proposition des chercheurs ou par effet de mode, ce qui est préjudiciable à l'identification de sujets réellement novateurs et utiles".*

Mr Donzier - Office International de l'Eau

- *"La veille permet l'identification d'idées de nouveaux thèmes de recherche. Elle est associée à la valorisation, c'est-à-dire une "traduction" des idées provenant de l'extérieur pour les rendre utiles pour le Ministère de l'Equipement".*

Mr Duhem - METT - Plan Urbain

- *"Il vaut mieux une bonne veille qu'une mauvaise recherche... La société incite les chercheurs à faire des états de l'art. En effet, il vaut mieux dépenser 1 en état de l'art plutôt que 100 en recherche, pour découvrir que le sujet de recherche envisagé n'est pas intéressant".*

Mr Sniter - RATP

- *"La veille technologique répond à plusieurs objectifs : savoir où les autres sont pour pouvoir se situer par rapport à eux et orienter les programmes de recherche".*

Mr Serfass - SCREG

- *"La veille scientifique et technologique a pour objectif :
- de suivre les composants qui peuvent être intégrés dans l'activité de l'entreprise
- de surveiller les matériaux nouveaux, leurs caractéristiques techniques et économiques".*

Mr Fuzier - FREYSSINET

- *"La veille a pour objectif d'augmenter la compétitivité des entreprises afin de les aider à obtenir des marchés... La veille technologique peut être comparée aux missions des AWACS, avions radar américains qui peuvent prendre des mesures, repérer et identifier des objets de manière très précise dans un rayon de 500 km au moins".*

Mr Cormon - BATIMAT-BLENHEIM

- *"La veille est réalisée de manière continue, mais non formalisée pour identifier les voies du court terme et du moyen terme dans le domaine des matériaux".*

Mr Darbois - CIMBETON

- *"Il est important de faire de la veille dans un but prospectif afin de faire les bons choix".*

Mr Medevielle - INRETS

- **les pratiques**

- *"Les documentalistes du CSTB ont une démarche active dans la recherche d'information, en se déplaçant dans les services de recherche afin de mieux connaître les domaines d'intérêt des chercheurs".*

Mme Souaille - CSTB

- *"C'est une catastrophe car on ne peut plus retrouver les documents... Malheureusement, la direction et les chercheurs n'ont pas conscience de l'intérêt d'une bonne documentation".*

Mr Massin - CTICM

- *"La veille technologique est une activité qui fait en théorie partie intégrante du travail des chercheurs du LCPC. Cependant, on a constaté qu'en pratique seulement la moitié des thésards font une demande de recherche bibliographique au centre de documentation interne".*

Mr Bonnet - LCPC

- *"La veille est en général peu développée pour des raisons culturelles en France ; les ingénieurs français, de formation généraliste, ont tendance à résoudre eux-mêmes les problèmes techniques plutôt que d'aller chercher la solution à l'extérieur, contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres pays".*

Mr Chevrier - RATP

- *"La veille est également assurée en grande partie de manière informelle au niveau des filiales à l'étranger, au moyen des contacts pris avec les organismes de recherche français tels que le LCPC ou étrangers et au niveau de documentalistes qui travaillent en réseau".*

Mr Parey - SCETAURROUTE

- *"Les bulletins bibliographiques sont toujours très décevants car il y a trop d'informations à lire. L'entreprise préfère aller directement vers ceux qui ont digéré l'information tels que les centres techniques et centres de recherche comme le LCPC".*

Mr Fuzier - FREYSSINET

- *"Les informations sont obtenues principalement par le réseau de contacts en France et à l'étranger".*

Mr Pera - AFTES

- *"La diffusion sous forme de journées d'information, comme le fait l'IREX, est très intéressante, car c'est une manière vivante et rapide d'être informé. Mais le problème est d'identifier et d'aviser toutes les personnes potentiellement intéressées par ces réunions".*

Mr Planche - SAINT GOBAIN

- *"Les salons et conférences constituent un excellent outil de veille car il est possible de voir et toucher les produits et discuter avec les différentes sociétés".*

Mr Cormon - BATIMAT BLENHEIM

- **les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics**

- *"La veille est considérée comme importante : il existe un poste budgétaire veille dans le budget de recherche de l'entreprise... Les sources d'information non formalisées sont aussi très importantes, d'autant plus que l'entreprise est bien implantée à l'étranger... Etant donné la diversité des domaines surveillés, l'entreprise doit s'adresser à des organismes tels que le LCPC".*

Mr Fuzier - FREYSSINET

- *"D'une manière générale, l'intervention des pouvoirs publics s'avérerait intéressante surtout sur des concepts transversaux, , tels que l'acoustique, la dépollution, les déchets, etc. pour éclairer le chemin... Par ailleurs, dans le domaine des transports, des sujets tels que les véhicules utilitaires ou les engins de chantier sont beaucoup moins étudiés et mériteraient qu'on y prête plus attention... La veille doit porter sur les recherches et les avancées scientifiques mais aussi sur les marchés".*

Mr Planche - SAINT GOBAIN

- *"La veille pourrait être accentuée dans deux domaines. Pour l'information non technique (génie urbain, ville, problèmes sociétaux) pour laquelle la collecte d'information est plus difficile car les sources plus diffuses... Par ailleurs, il est intéressant de surveiller les évolutions du secteur automobile où certaines innovations peuvent être transférée au secteur des transports urbains".*

Mr Chevrier - RATP

- *"L'entreprise est très bien organisée en interne en matière de veille technologique avec un centre de documentation dont les moyens sont très importants. Par ailleurs, chaque ingénieur effectue sa veille tous les jours... Il n'y a pas de besoin particulier de collecte d'information par des organismes publics, qui seraient de toute manière peu pertinents par rapport aux besoins de l'entreprise".*

Mr Oulamara - PSA

- *"Les constructeurs automobiles sont en général bien organisés en interne, de même que les équipementiers pour faire de la veille. La FIEV ne peut pas leur apporter beaucoup dans ce domaine".*

Mr Ayrat - FIEV

- *"L'entreprise est bien organisée pour la collecte d'information car elle dispose de moyens et de systèmes internes pour se tenir informé... On en fait tous les jours, en permanence sans s'en rendre compte... La société est attentive non seulement à l'information publiée mais aussi à l'information non formalisée ("preprints", congrès internationaux par exemple). Globalement la surveillance est facile car il y a peu d'acteurs... En France, les organismes de recherche publics sont en avance sur le plan scientifique, d'où l'intérêt de suivre leurs travaux. En revanche, ils sont très en retard du point de vue technologique depuis 10 ou 15 ans. Les entreprises ont un rôle moteur du point de vue technologique... Le Japon n'est pas en avance sur la France dans le domaine d'activité de la SCREG, d'où un faible intérêt pour des actions de veille spécifiques sur cette zone géographiques".*

Mr Serfass - SCREG

- *"Scetauroute est parfaitement organisé en interne pour effectuer une veille documentaire permanente. Une base de données électronique a été constituée et permet de recenser les articles et documents relatifs aux domaines d'activité de la société. L'information est diffusée en interne via un trimestriel Flash Doc diffusé en interne".*

Mr Parey - SCETAUROUTE

- *"Le CSTB a des difficultés à promouvoir des actions de veille auprès des professionnels du bâtiment car en dehors des grandes entreprises, on compte un très grand nombre de très petites entreprises (environ 43.000 entreprises de moins de 50 personnes) qui sont difficiles à sensibiliser. En effet, ces petites entreprises manquent de compétences techniques en interne et sont préoccupées par des problèmes à court terme. Par ailleurs les grandes entreprises (environ 200 sociétés de plus de 200 personnes) semblent se désintéresser de plus en plus de la technologie au profit de l'ingénierie financière".*

Mr Weckstein - CSTB

- *"Le COSTIC a un public de plusieurs milliers d'entreprises dont la préoccupation majeure n'est pas toujours l'innovation technologique".*

Mr Cyssau - COSTIC

- *"Globalement, le CTBA a des difficultés à sensibiliser les entreprises à l'importance de l'information. La veille est destinée à répondre à des objectifs à moyens et longs terme, alors que les entreprises sont préoccupées de problèmes à court terme... La vente de produits de veille peut être comparée à celle d'un contrat d'assurance sur les technologies et les composants qui émergent. Mais très peu d'entreprises sont prêtes à payer cette information... Par ailleurs, la profession du bois se caractérise par l'existence de nombreux métiers, exercés par environ 80.000 entreprises. Il est d'autant plus difficile de sensibiliser un public d'intérêt et de taille aussi diversifiés".*

Mr Cottin - CTBA

- *"Une enquête a été menée récemment par l'OIE auprès des maîtres d'ouvrage, ingénieurs-conseils, DDE, collectivités locales etc. afin d'identifier les besoins de ces organismes en matière d'études et recherches. L'enquête a montré que les demandes purement scientifiques et techniques sont minoritaires par rapport aux besoins d'informations juridiques et socio-économiques. Ce n'est pas la recherche technologique qui fait avancer le secteur. Aujourd'hui beaucoup de technologies sont disponibles mais leur développement est limité par les maîtres d'ouvrage pour des raisons essentiellement financières... Par ailleurs les quatre leaders mondiaux du secteur de l'eau sont français. Ces entreprises ont donc peu de besoins d'information sur leur environnement extérieur".*

Mr Donzier - OIE

- **suggestions et recommandations**

- *"Il est intéressant de noter l'exemple des Pays-Bas qui ont institutionnalisé la collecte, le traitement et la rediffusion de l'information dans le domaine des transports... Il est difficile de faire de la veille de manière généraliste. On notera par exemple qu'aux Etats-Unis la veille est assurée par des personnes spécialisées ou au Japon par l'industrie. Des instituts de recherche tels que le CSTB, le LCPC, l'INRETS par exemple constituent donc le lieu idéal des actions publiques de veille".*

Mr Medevielle - INRETS

- *"Pour assurer une bonne veille, il faut cibler l'information. Pour qu'un observatoire fonctionne, il faut définir précisément les champs de veille, avec un collège d'experts par exemple... En France, on a tendance à traiter de sujets qui sont déjà étudiés dans d'autres pays car aucune mise en perspective n'est réalisée par rapport à ce qui se fait à l'étranger. Il est très important de renforcer la collecte d'information à l'international, en utilisant par exemple les attachés scientifiques qui pourraient être organisés de manière à collecter l'information selon les besoins des entreprises... L'information ne doit pas être gratuite sinon il n'y a pas de motivation. Une journée d'information peut être facturée 500 à 1.000 francs par exemple... Il est essentiel d'assurer une continuité de l'information. En France, il n'y a pas d'accumulation d'expérience, contrairement à l'Allemagne par exemple où les changements de poste sont moins fréquents et où on sait conserver l'information pour la retrouver. En revanche, les Allemands font moins de synthèses que les Français. Par conséquent, il est très important que les dispositifs de collecte de l'information aient une certaine durée de vie. Le CSTB par exemple présente l'avantage d'avoir en son sein des experts qui ont une ancienneté importante, d'où une expertise du temps. Grâce à l'accumulation d'expérience, on peut faire le tri des informations pertinentes et réellement nouvelles, en évitant le bruit".*

Mr Planche - SAINT GOBAIN

— *"Il est important de cibler son objectif pour faire de la veille technologique sous peine d'être noyé sous l'information".*

Mr Pera - AFTES

— *"Globalement l'entreprise est plutôt confrontée au problème de surabondance de l'information plutôt que du manque d'information. D'où l'intérêt que nous avons pour les travaux de synthèse plutôt que pour les recherches bibliographiques par exemple".*

Mr Parey - SCETAURROUTE

Partie 3

A la recherche d'une politique cohérente

La perception et les préoccupations des instances publiques en matière d'information et de Veille sont-elles différentes de celles des autres acteurs ?

Il est possible de répondre à cette question autour de trois axes :

- le premier est qu'elles partagent les mêmes préoccupations que les autres catégories d'acteurs mais qu'elles ne bénéficient pas pour se guider d'un retour de marché ;
- le second est que la multiplicité des situations et des objectifs poursuivis rend particulièrement difficile la conciliation d'intérêts souvent contradictoires ;
- le troisième est que la recherche de cohérence ne peut se faire qu'en partenariat avec l'ensemble des autres acteurs.

Le manque de retour de marché

A l'évidence, les instances publiques, qui sont tour à tour dans la situation des autres catégories d'acteurs, en partagent les préoccupations.

Comme les producteurs, elles se demandent deux choses :

- d'une part, quel degré de valeur ajoutée incorporer dans leurs produits à destination de l'extérieur ou de l'intérieur,
- d'autre part, comment tirer parti de la valeur ajoutée de produits existants, internes au service public ou externe à lui.

En tant qu'utilisateurs, les organismes publics ont ou devraient avoir des préoccupations analogues à celles des autres secteurs :

- s'assurer que tous les domaines influant sur un sujet en discussion (en particulier les facteurs indirects) sont bien couverts et qu'ils disposent de suffisamment d'informations fiables ;
- identifier en permanence les meilleures sources d'information disponibles à l'intérieur des services publics ou à l'extérieur et les exploiter ;

- ne pas s'encombrer des informations redondantes ;
- se concentrer sur les signaux faibles et signifiants en les combinant pour en tirer des informations élaborées.

En tant qu'intermédiaires, enfin, les organismes publics doivent s'efforcer, comme les autres, de positionner leurs interventions là où elles sont véritablement utiles et où leur valeur ajoutée est la plus forte.

Toutefois, si les problématiques sont analogues, dans la plupart des cas, aucune contrainte de marché ne vient orienter la réponse à ces questions : les administrations ne s'achètent pas leurs informations les unes aux autres, de nombreuses activités vis-à-vis de l'extérieur n'ont - d'ailleurs légitimement - pas pour objectif la rentabilité financière et l'élaboration de l'information issue des services internes est financée par des dépenses de personnel de toute façon budgétées.

Or, en matière d'information, il est toujours possible d'aller plus loin, d'effectuer un traitement complémentaire des données, de prendre une perspective différente, etc. Le processus de transformation d'une matière physique est rarement éternel : vient un moment où le cycle touche à sa fin par épuisement de la matière ou impossible de la combiner avec encore un nouveau composant. Mais pour l'information, chaque niveau supplémentaire de traitement ou d'agrégation ouvre de nouvelles perspectives de traitement et de synthèse. Tous ceux qui ont pratiqué régulièrement les logiciels tableurs sur une quantité significative de données savent combien ils entraînent facilement dans des calculs sans fin parce qu'il apparaît intéressant de coupler les résultats de la quatrième étape de calcul avec ceux de la sixième, etc. Et ce qui est vrai pour les données chiffrées ou statistiques l'est *a fortiori* pour les informations plus diffuses ou informelles.

Dans ce contexte, ne pas être soumis à une contrainte de marché particulière rend très difficile de s'auto-limiter : le produit à diffuser doit toujours être plus parfait et élaboré, une nouvelle note est toujours utile, un nouveau service d'information est toujours nécessaire. Le risque est d'entrer dans une logique de l'offre qui, par nature dans ce cas précis, ne se rassasie jamais et requiert sans cesse de nouveaux moyens.

De surcroît, le souhait de réduire les coûts apparents conduit naturellement à privilégier le recueil et l'élaboration de l'information par les personnels déjà statutairement rémunérés plutôt que de recourir à des services ou des produits d'information extérieurs. Ceux-ci constituent en effet des dépenses budgétaires distinctes et supplémentaires.

D'une façon générale, les organismes publics, à cause de leur taille, qui rend difficile les changements rapides, et à cause de la stabilité de leurs personnels, éprouvent des difficultés à tirer parti des évolutions techniques en matière d'information, même si certains d'entre eux ont accompli des efforts méritoires. Il ne s'agit pas tant des équipements de télécommunication, lesquels s'adaptent en général à l'occasion de l'installation dans de nouveaux locaux, mais plutôt d'accepter l'immersion dans un circuit de l'information qui inclut les acteurs et les sources extérieurs.

La difficile conciliation d'objectifs antagonistes

Dans leurs politiques touchant l'information, même celle destinée aux seules entreprises, les pouvoirs publics poursuivent des objectifs très divers, comme par exemple :

- le renforcement de la compétitivité globale des entreprises,
- la garantie de l'égalité d'accès de tous à l'information,
- le souhait de développer une offre locale d'information,
- le soutien à la demande par une réduction du coût d'accès,
- le souhait de voir se constituer un fort réseau d'intermédiaires et de prestataires privés,
- la recherche de ressources financières complémentaires pour certains services publics,
- la sensibilisation et le développement d'une pédagogie du coût de l'information,
- la défense et la promotion de la langue nationale,
- la promotion de la recherche et de l'industrie nationales à l'extérieur,
- etc.

Or, à l'évidence, plusieurs de ces objectifs s'inspirent de logiques divergentes. La compétitivité globale des entreprises peut passer par l'accès préférentiel à des sources étrangères si celles-ci sont les meilleures. Mais le développement d'une offre nationale et la défense de la langue peuvent relever d'une autre logique.

De même, réduire le prix d'accès à l'information pour stimuler la demande exige un grand discernement pour ne pas nuire à la pédagogie du coût. Tout comme la recherche de ressources supplémentaires pour des organismes publics ne doit pas, par l'introduction de modalités de concurrence inéquitables, contrarier le double objectif de développement de l'offre nationale et de constitution d'un fort réseau de prestataires privés.

Sans entrer dans les détails, on comprendra en outre qu'au delà de ces antagonismes potentiels entre plusieurs politiques concernant directement l'information, ces dernières peuvent également entrer en contradiction avec des orientations issues d'autres secteurs importants pour la politique générale du pays.

Concilier les contraires ou les arbitrer est certes l'essence même de l'action politique et donc administrative. Mais cet exercice est rendu d'autant plus difficile dans le domaine de l'information qu'il possède, plus que tout autre, une dynamique propre qui échappe à la capacité d'action des états et des gouvernements. Les réseaux privés se développent, les communications de larges masses de données se font indépendamment d'eux, sans nécessairement une traduction financière visible de ces flux, et les standards de fait se multiplient, réduisant le rôle des organes normatifs.

Obtenir le maximum de cohérence exige donc de mettre sans relâche en avant l'impératif d'ensemble qui structure l'action des responsables publics. Cet impératif est de favoriser un fonctionnement dynamique du système de l'information (c'est-à-dire l'ensemble des acteurs et les liens qui les relient) permettant à celui-ci de se renforcer en permanence par ce fonctionnement même.

Cela passe donc en premier lieu par l'application au fonctionnement administratif des recommandations faites aux entreprises : mieux exploiter leur information interne et, surtout, mieux recourir aux ressources extérieures. Ceci se justifie en effet à la fois par la meilleure utilisation des fonds publics et la vraisemblable meilleure information en résultant, et par l'aide indirecte apportée ainsi aux fournisseurs extérieurs d'information, producteurs ou prestataires.

Cela signifie en second lieu identifier et éliminer les obstacles que certaines dispositions ou pratiques antérieures peuvent mettre à la diffusion ou à l'utilisation par d'autres de l'information détenue par l'administration.

Cela demande en troisième lieu, de favoriser en permanence dans les mesures adoptées ce qui permettra ensuite l'auto-renforcement du système.

Concrètement, cette dernière exigence nécessite un partenariat actif avec les autres acteurs du circuit de l'information pour s'assurer que les moyens affectés sont utilisés de façon optimale et que le partage des tâches contribue à l'efficacité d'ensemble.

La nécessaire coopération entre acteurs publics et privés

Introduire un retour de marché pour les acteurs publics ne signifie pas que ceux-ci doivent s'investir eux-mêmes dans l'activité commerciale du marché de l'information. Des partenariats bien conçus avec les acteurs privés sont en effet le meilleur moyen de dynamiser le système, d'obtenir une appréciation de l'utilité et de l'efficacité des actions et de définir au mieux la répartition des efforts.

Trois exemples permettront d'illustrer ce point :

- L'encouragement à la production. Le but est de permettre l'apparition de services et de produits viables qui assureront d'eux-mêmes leur financement. A défaut, les aides financières apportées devant être reconduites, c'est la pérennité même de cette offre qui sera inévitablement remise en cause à terme, et c'est la possibilité de soutenir de nouvelles opérations qui sera progressivement obérée.

Dans le cas français, la taille moyenne du marché national est généralement suffisante pour assurer la viabilité du fonctionnement des produits mais souvent insuffisante pour permettre d'amortir le financement du démarrage (frais de constitution initiale d'une base de données, de compilation des références d'un annuaire, de réalisation d'études de marché multi-clients, etc.). L'action publique s'avère donc particulièrement efficace lorsqu'en prenant en charge tout ou partie de ces coûts initiaux elle permet de garantir la viabilité ultérieure d'un produit en abaissant le prix auquel il pourra être vendu.

L'assistance financière initiale, d'un montant clairement défini à l'avance permet ainsi à la fois de renforcer les producteurs concernés en leur permettant de développer leur activité, d'améliorer globalement l'offre d'information, de rendre celle-ci accessible à un plus grand nombre d'acteurs grâce à un coût réduit et d'obtenir un retour de marché puisqu'en cas de mauvais positionnement, l'opérateur recentrera son offre pour répondre aux besoins du marché et qu'il supprimera le produit plus rapidement qu'un acteur public en cas d'échec manifeste.

Il est clair que cette démarche est plus efficace que celle consistant à faire prendre en charge durablement par une instance publique la réalisation du produit en question.

Ce raisonnement vaut naturellement, au-delà de produits nouveaux, pour la commercialisation de documents ou de bases issues de l'administration elle-même ou d'organismes publics divers.

Dans ce cas, c'est la mise à disposition, selon des modalités à définir au cas par cas, de ces éléments d'information qui constitue l'aide à la production.

Mais il est de loin préférable que la commercialisation effective soit assumée par des acteurs de l'industrie de l'information, ne serait-ce que pour permettre l'émergence d'offres concurrentes. Dans ce cas, c'est l'équité de traitement entre les différents acteurs extérieurs qui constitue le critère fondamental.

Par ailleurs, l'encouragement à une offre en langue française n'exclut pas, pour élargir le marché potentiel et permettre justement son existence, de doubler les tels produits par des versions intégrées ou complémentaires dans la langue désormais véhiculaire de l'information qu'est l'anglais. L'élaboration d'index, d'interfaces d'interrogation, ou même de traductions de documents complets sont en effet d'un coût réduit lorsqu'ils sont conçus dès l'origine.

- Le développement de la demande. L'objectif est, de même, que les entreprises deviennent suffisamment convaincues du bénéfice qu'elles retirent de l'information pour qu'elles intègrent ensuite cette pratique dans leur fonctionnement courant et ce poste de dépenses dans leurs budgets.

En conséquence, il est important que les premières actions qu'elles entreprennent en ce sens avec l'aide d'un financement public les mettent en contact avec un ou plusieurs partenaires privés qui connaîtront ainsi de mieux en mieux leurs préoccupations et avec lesquels elles pourront poursuivre une coopération sur des bases strictement commerciales.

Dès lors que ces premières prestations sont réalisées par des intervenants publics, le passage de relais s'effectue en revanche moins facilement et l'effet d'entraînement ainsi que la pédagogie du coût sont moins efficaces.

Stimuler la demande doit en effet avoir pour second objectif de dynamiser l'offre et celui-ci n'est pas atteint si ce sont à terme des organismes publics qui remplissent la fonction de prestataires. De surcroît, les moyens humains étant naturellement limités, le développement de prestations récurrentes avec les mêmes partenaires ne peut que réduire, faute de temps, la fonction essentielle de sensibilisation vis-à-vis d'autres entreprises, supprimant tout "effet boule de neige".

Une coopération plus étroite entre les responsables publics et les représentants du secteur privé est donc nécessaire pour définir précisément la nature et les modalités des prestations "initiatrices" ou sensibilisatrices, ainsi que le moment et les conditions de passage des acteurs publics aux acteurs privés.

Par ailleurs, à mesure que le recours à ces prestations d'information se développera, le nombre de dossiers à traiter se multipliera, entraînant une charge croissante sur des montants modestes pour les organismes chargés de l'attribution des aides. Des modalités plus souples ou plus automatiques devront donc être élaborées, ce qui peut ne peut passer que par un accord

spécifique entre les responsables publics et les prestataires spécialisés. Le régime des sociétés de recherche sous contrat, le fonctionnement du crédit d'impôt-recherche ou le 1 % formation constituent des exemples dont il est possible en la matière de s'inspirer pour que la pratique de l'information se généralise, que le tissu d'intervenants s'étoffe sans accroître la charge de traitement imposée à l'administration.

- La mission d'éducation et de formation à la Veille. Ici, le raisonnement peut aisément être transposé. L'effet démultiplicateur maximal sera obtenu en favorisant l'émergence de prestataires praticiens susceptibles à la fois d'intervenir dans des cycles de conférences dans les grandes écoles, les universités ou les principaux centres d'enseignement professionnels, et de contribuer à des actions de formation internes ou externes dans les entreprises.

Partie 4

Quelques mesures pour améliorer le dispositif

De l'analyse que nous avons pu faire des différents acteurs publics et parapublics, il est clair que le dispositif existant n'est pas à la hauteur des enjeux.

Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on constate :

- la faiblesse des moyens financiers (par exemple, achats de publications ou interrogation de banques de données) et de personnel affectés à la fonction de Veille ;
- le désintérêt des directions générales et des grands départements des organismes vis-à-vis d'une fonction peu gratifiante au regard d'une évolution de carrière ;
- l'absence de stratégie à moyen et long termes pour ces organismes ;
- la méconnaissance des besoins des entreprises ;
- l'incapacité à concevoir et produire des produits/services d'information attractifs.

Quelques mesures simples pourraient pourtant permettre à ces organismes de devenir les éléments moteurs d'un dispositif national de Veille.

1- ***Développer une vision stratégique*** : les organismes sous tutelle pourraient prendre l'habitude de formaliser périodiquement (par exemple, dans leur rapport d'activités) leur vision prospective en s'appuyant sur la Veille qu'ils exercent.

2- ***Piloter la Veille*** : au sein de chaque organisme, un comité de pilotage pourrait être constitué afin de fixer les objectifs et les moyens de la Veille au regard d'une part des besoins internes et d'autre part des attentes extérieures (entreprises, communautés scientifiques, pouvoirs publics...) ; ce comité regrouperait des représentants de chaque grande direction et du centre de documentation, ainsi que des personnalités extérieures choisies pour leurs

compétences scientifiques ou leurs connaissances des besoins (par exemple, du milieu industriel).

- 3- ***Se doter de moyens budgétaires à la hauteur des enjeux*** : obligation serait faite aux organismes de consacrer au moins 2 % de leur budget à la fonction de Veille.
- 4- ***Multiplier les partenariats public-privé*** : les accords de partenariat entre organismes publics ou parapublics (susceptibles d'accéder à de nombreuses données sectorielles et statistiques) et éditeurs/prestataires privés (disposant d'une réelle connaissance du marché et des moyens d'y accéder) seraient encouragés.
- 5- ***Développer la dimension internationale*** : des échanges d'information avec des organismes étrangers seraient institués.
- 6- ***Récompenser les acteurs de la Veille*** : la participation à un réseau de Veille et la publication de synthèses ou de notes prospectives seraient prises en considération lors de l'évaluation des chercheurs, ingénieurs ou personnels d'encadrement.
- 7- ***Diffuser l'information*** : l'information doit être partagée. Par exemple, toute mission (congrès, salons, visites de laboratoires) devrait faire l'objet d'un compte-rendu écrit qui serait remis à la disposition de l'organisme. Les divers rapports ou notes de synthèse ("littérature grise") devraient être mis à la disposition d'un large public, à travers, par exemple, d'un site Internet.
- 8- ***Adapter les ressources humaines à la fonction de Veille*** : le recrutement et la formation du personnel des centres de documentation se ferait en cohérence avec la nécessaire valeur ajoutée attendue par les utilisateurs.

Partie 5

Comptes rendus des entretiens

A - Liste des organismes interrogés au cours de l'enquête

AFTES	M. Pera
ATILH	M. Fauveau
BATIMAT-BLEINHEIM	M. Pierre Cormon
CATED	M. Daniel Lamar
CEBTP	M. Arvault
CERIB	M. Jean-Pierre Lepoivre
CERIB	Mme Geneviève Berbuto
CERTU	M. Guillaumat Tailliet
CETIAT	M. Jean-Marie Cau
CETU	M. Lacroix
CIDB	Mme Alice Debonnet
CIMBETON	M. Bernard Darbois
COSTIC	M. Cyssau
COSTIC	Mme Nicole Dutartre
CSTB	Mme Anne-Marie Majou
CSTB	M. Weckstein
CTBA	M. Dominique Cottin
CTICM	M. Yves Massin
FIEV	M. Louis-Sylvain Ayrat
FNB	M. Pierre Sarrat
INRETS	M. Medevielle
INRETS	Mme Marlène Choukroun
IREX	M. Michel Martin
LCPC	M. Alain Bonnet
METT	M. Gerrit van Rossum
METT	M. Jean-Paul Van-Hoove
METT	M. Griffon
METT	M. Claude Chaussoy
METT	Mme Monique Duhamel
METT	M. Duhem
Office International de l'Eau	M. Jean-François Donzier
SETRA	M. Yves Chargros
SIA	M. Jean-Claude Buanic
UIC	Mme Engel
UTAC	M. Jean-Pierre Cheynet

B - Liste des sociétés interrogées au cours de l'enquête

BOUYGUES	M. Pierre Richard
FREYSSINET	M. Jean-Philippe Fuzier
LE MONITEUR	M. Maritxu Riou
PSA Peugeot Citroën	M. Aomer Oulamara
RATP	M. Jean Chevrier
SAINT-GOBAIN	M. Emmanuel Planche
SCETAURROUTE	M. Charles Parey
SCREG	M. Jean-Pierre Serfass
SCETAURROUTE	M. Charles Parey

AFTES

Association Française des Travaux en Souterrain

22/30 Avenue de Wagram, 75008 Paris
Tel : (1) 47 64 84 77, Fax : (1) 47 64 75 88

■ IDENTITE

STATUT Association Loi 1901
DOMAINES Génie Civil : ouvrages en souterrain
MISSION Diffusion d'informations
ACTIVITÉS

Expertise technique
 Publication

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

AUJOURD'HUI

La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
 La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
 L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique est une activité implicite réalisée dans le cadre des **dix groupes de travail thématiques** de l'association qui se réunissent plusieurs fois par an pour évaluer de nouvelles technologies (la veille technologique ne donne des résultats que lorsqu'on cible précisément les objectifs à atteindre, afin de pas être submergé d'informations).

Ces groupes de travail portent sur les thèmes suivants :

- creusement à l'explosif
- béton projeté
- soutènement et revêtement
- étanchéité
- utilisation du sous-sol
- entretien et réparation
- coûts et avantages de la réalisation d'ouvrages souterrains
- terrassements liés au creusement d'ouvrages souterrains
- pratiques contractuelles dans les travaux souterrains
- stabilité et sécurité
- conception et dimensionnement des revêtements de tunnels installés à l'arrière d'un tunnelier
- auscultation des soutènements et des revêtements
- dimensionnement du béton projeté utilisé pour la réalisation des galeries

SUGGESTIONS

La collecte d'informations sur le Japon est difficile notamment pour des raisons linguistiques (coût de la traduction). Or le Japon dispose d'un grand nombre d'informations scientifiques et techniques sur les ouvrages en souterrain car la construction de tunnels est une activité importante. Il serait donc intéressant de trouver une solution permettant d'accéder plus facilement à l'information d'origine japonaise.

AFTES

Association Française des Travaux en Souterrain

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

L'AFTES utilise les ressources documentaires du Centre d'Etude des Tunnels (CETU).

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Tunnels et ouvrages souterrains</i>	IST	Bimensuel	Externe

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Recommandations</i>	IST	Externe

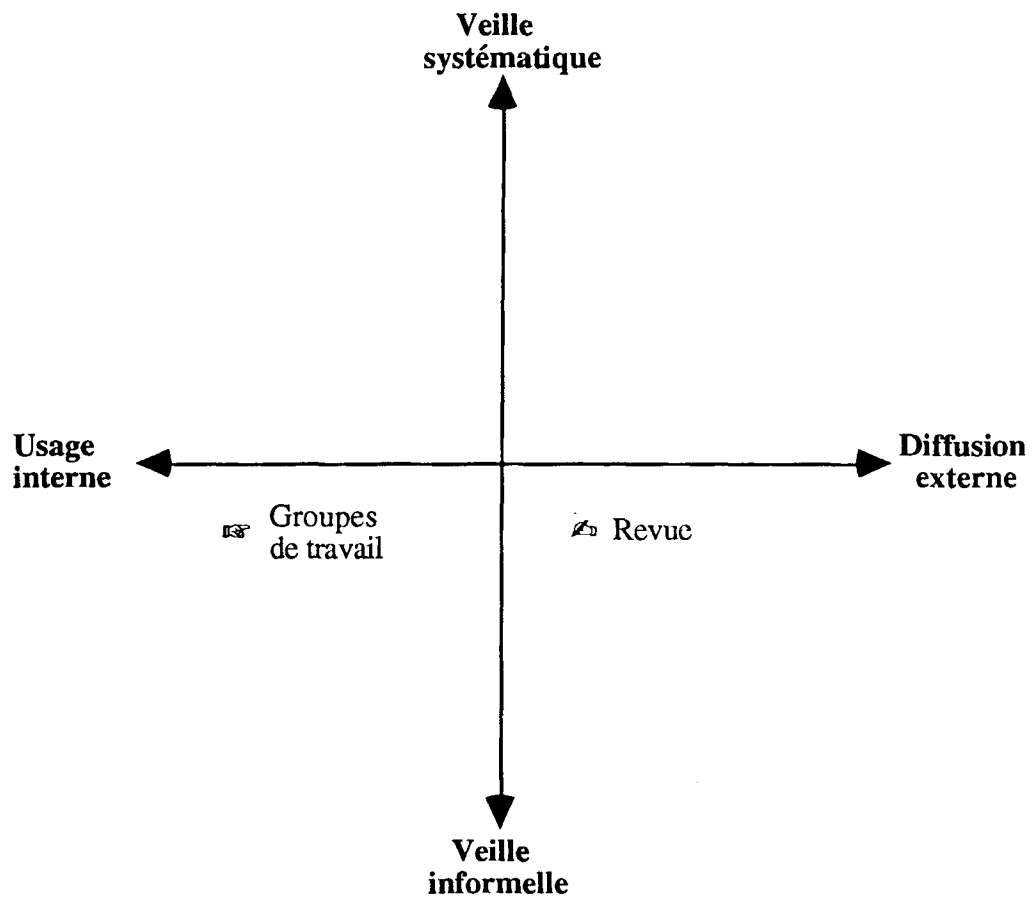
Les groupes de travail publient des recommandations détaillées concernant les technologies étudiées.

ORGANISATION DE JOURNÉES D'INFORMATION AVEC VISITES DE CHANTIERS.

AFTES

Association Française des Travaux en Souterrain

■ POSITIONNEMENT



ATILH

Association Technique de l'Industrie des Liants Hydrauliques

8 Rue Villiot, 75012 Paris
Tel : (1) 43 46 00 70, Fax : (1) 43 44 78 11

■ IDENTITE

STATUT	Association Loi 1901 ayant pour adhérents des fabricants de l'industrie cimentière et les fabricants de chaux hydraulique										
DOMAINES	Bâtiment, Génie Civil : ciment										
MISSION	Diffusion d'informations scientifiques et techniques et promotion de la Recherche										
ACTIVITÉS	<table><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Normalisation</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Recherche</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Organisation de journées d'information</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Service question-réponse</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Centre de documentation</td></tr></table>	<input checked="" type="checkbox"/>	Normalisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche	<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation de journées d'information	<input checked="" type="checkbox"/>	Service question-réponse	<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de documentation
<input checked="" type="checkbox"/>	Normalisation										
<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche										
<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation de journées d'information										
<input checked="" type="checkbox"/>	Service question-réponse										
<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de documentation										

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme |
| <input checked="" type="checkbox"/> | La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique |
| <input type="checkbox"/> | L'organisme ne fait pas de veille technologique |

La veille technologique n'est pas identifiée comme un axe d'activité spécifique mais plusieurs activités relèvent de la veille de manière informelle (suivi des congrès, réseaux de contacts).

Par ailleurs, une **veille documentaire** est réalisée à partir de revues et documents français et étrangers du domaine. Les résultats de cette veille sont diffusés dans un *Bulletin de documentation* et alimentent une base de données électronique.

La veille documentaire porte sur les thèmes suivants :

- fabrication du ciment et autres liants hydrauliques
- propriétés du ciment et autres liants hydrauliques
- bétons et autres matériaux à base de ciment ou d'autres liants hydrauliques
- application du béton et des autres matériaux à base de liants hydrauliques

ATILH

Association Technique de l'Industrie des Liants Hydrauliques

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens mis à disposition

- près de 70 périodiques français et étrangers
- disponibilité d'ouvrages et documents
- accès aux serveurs de bases de données électroniques (Pascal, DIRR, etc.)

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Bulletin de documentation</i>	IST	Bimensuel	Par abonnement

INFORMATION ELECTRONIQUE

BASE DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>CIM</i>	IST 30.000 réf. bibliographiques	Serveur Questel	Externe

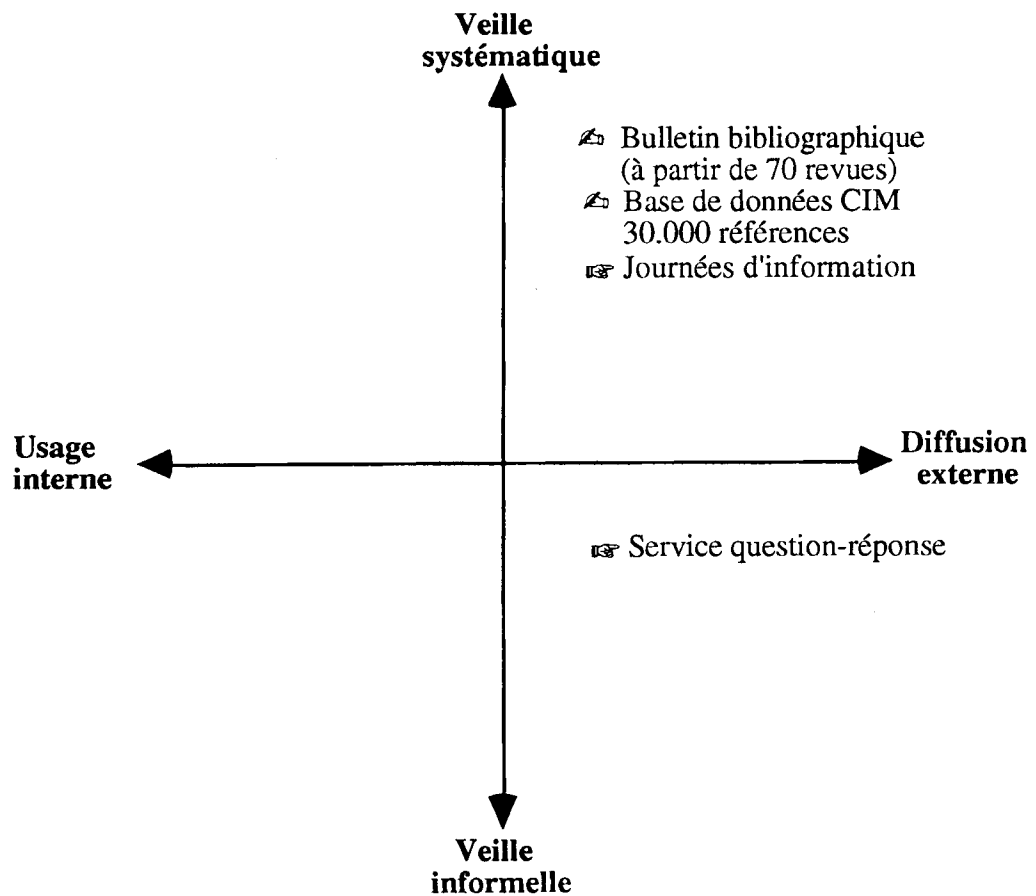
ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

SERVICE QUESTION-RÉPONSE

ATILH

Association Technique de l'Industrie des Liants Hydrauliques

■ POSITIONNEMENT



BATIMAT-BLENHEIM

22-24 Rue du Président Wilson, 92532 Levallois Perret Cedex
Tel : (1) 47 56 50 00,1 Fax : (1) 47 56 08 18

■ IDENTITE

STATUT Société de droit privé
DOMAINES Bâtiment (organisateur du salon Batimat)
ACTIVITÉS
 Organisation d'expositions et de conférences
 Publications

■ LES ACTIVITES DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
 La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
 L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique est réalisée implicitement au niveau du groupe Blenheim qui a une activité importante de collecte et de diffusion d'informations à travers l'organisation de **salons et conférences** spécialisées. Batimat-Blenheim a un rôle moteur dans la diffusion d'information, en identifiant de nouveaux thèmes susceptibles d'intéresser les entreprises du bâtiment par exemple. Batimat-Blenheim a ainsi organisé les premières rencontres des matériaux de synthèse dans le BTP ("Plastibat").

Des conférences ont également été organisées sur les thèmes suivants :

- les chantiers de demain
- la protection individuelle
- comment diminuer les bruits sur les chantiers ?
- climatisation au gaz naturel
- nouvelles technologies japonaises
- etc.

Batimat Blenheim publie également des **articles de synthèse** sur les innovations et tendances technologiques dans le bâtiment, diffusés dans la revue Sycodès de l'Agence Qualité Construction.

Les thèmes couverts sont par exemple les suivants :

- chauffage
- climatisation
- menuiseries
- vitrages, fermetures et protection solaire
- revêtements sols et murs
- matériaux de construction
- toitures
- équipements sanitaires

BATIMAT-BLENHEIM

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Batimat-Blenheim ne dispose pas de centre de documentation mais reçoit des revues du monde entier. Il est par ailleurs destinataire de plusieurs centaines de très nombreux **communiqués de presse** et documentations commerciales présentant les nouveaux produits du bâtiment.

■ POLITIQUE DIFFUSION

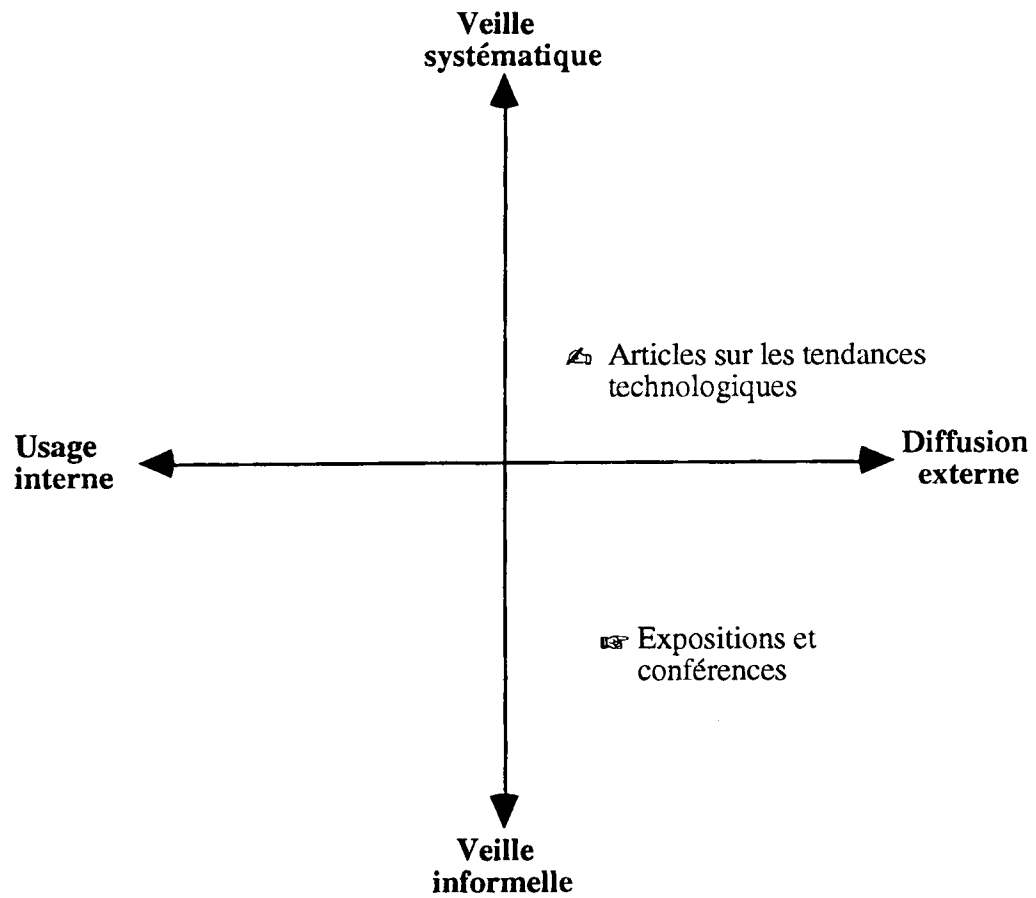
PUBLICATIONS

DOCUMENTS	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Articles sur les innovations et tendances technologiques dans le bâtiment dans la revue Sycodès</i>	Technique	Variable	Externe
<i>Palmares - Concours de l'innovation</i>	Produits	Bi-annuelle	Externe

ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

BATIMAT-BLENHEIM

■ POSITIONNEMENT



CATED

Centre d'Assistance Technique et de Documentation

Domaine de Saint Paul, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Tel : (1) 30 85 24 64, Fax : (1) 30 85 24 66

■ IDENTITE

STATUT Société privée
DOMAINES Bâtiment et Travaux Publics
ACTIVITÉS

- Service de consultation technique par téléphone
- Publications
- Formation
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Le CATED n'a pas une activité de veille officielle. Mais certaines publications du CATED relèvent de la veille technologique dans la mesure où elles font la synthèse d'un domaine technologique, à partir d'enquêtes menées auprès de sociétés françaises et étrangères (cf. catalogues des produits du bâtiment).

Ces publications portent par exemple sur les thèmes suivants :

- isolation thermique
- correction acoustique
- désenfumage
- ventilation

CATED

Centre d'Assistance Technique et de Documentation

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le CATED dispose d'un centre de documentation strictement réservé au personnel du CATED ; on y trouve 250 périodiques (essentiellement français) et de nombreux ouvrages et documents, notamment sur la réglementation.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Une partie importante des informations est également obtenue grâce à un réseau d'experts avec lesquels le CATED est en relation.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

OUVRAGES	Contenu	Diffusion
Collection "Les catalogues des produits du Bâtiment"	Technique	Externe
Collection "Les Mémentos CATED"	Technique	Externe

INFORMATION ELECTRONIQUE

BASE DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>interne</i>	20000 dossiers fournisseurs Produits et fabricants	Informatique	Externe

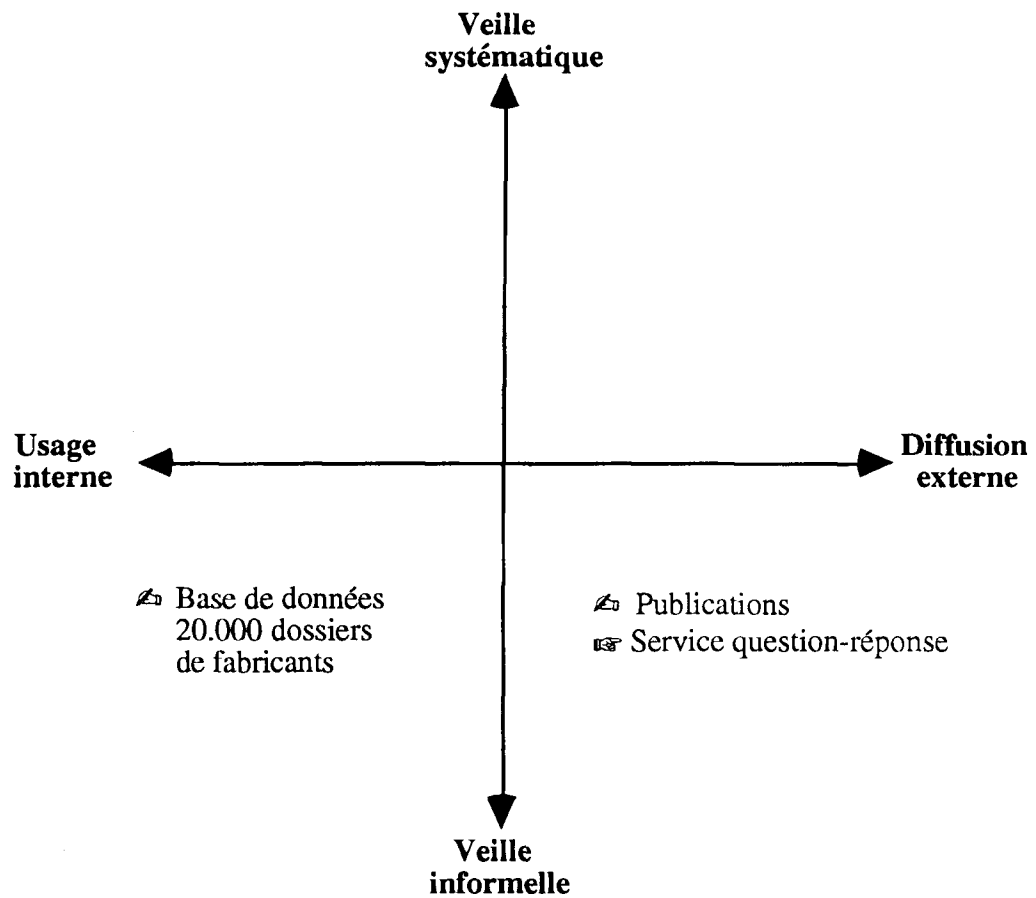
SERVICE QUESTION-REPONSE

Le CATED répond à 40 000 questions (!) par an, ce qui mobilise 10 personnes en interne.

CATED

Centre d'Assistance Technique et de Documentation

■ POSITIONNEMENT



CEBTP

Centre Expérimental de Recherches et d'Études sur le Bâtiment

Domaine de Saint-Paul, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Tel : (1) 30 85 24 89, Fax : (1) 30 85 20 30

■ IDENTITE

STATUT Société Anonyme

DOMAINES Bâtiment

ACTIVITÉS

- Recherche, études, essais et contrôles
- Expertise technique et conseil
- Formation
- Normalisation
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Des actions de veille technologique peuvent être menées à bien par les chercheurs dans le cadre des programmes de recherche du CEBTP.

Les programmes de recherche portent par exemple sur :

- l'étude des phénomènes pathologiques des structures
- les structures mixtes
- l'étude des matériaux nouveaux
- la robotique
- l'étude et la mise au point des moyens d'auscultation non destructifs
- les logiciels de simulation climatique

CEBTP

Centre Expérimental de Recherches et d'Études sur le Bâtiment

■ *RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION*

□ CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens humains : 1 documentaliste

Moyens mis à disposition

- 35 périodiques
- 70 000 ouvrages et documents
- Accès aux serveurs Questel et ESA-IRS

Le centre de documentation n'est pas informatisé.

L'accès à Internet est à l'étude

Le centre de documentation n'est pas informatisé

■ *POLITIQUE DE DIFFUSION*

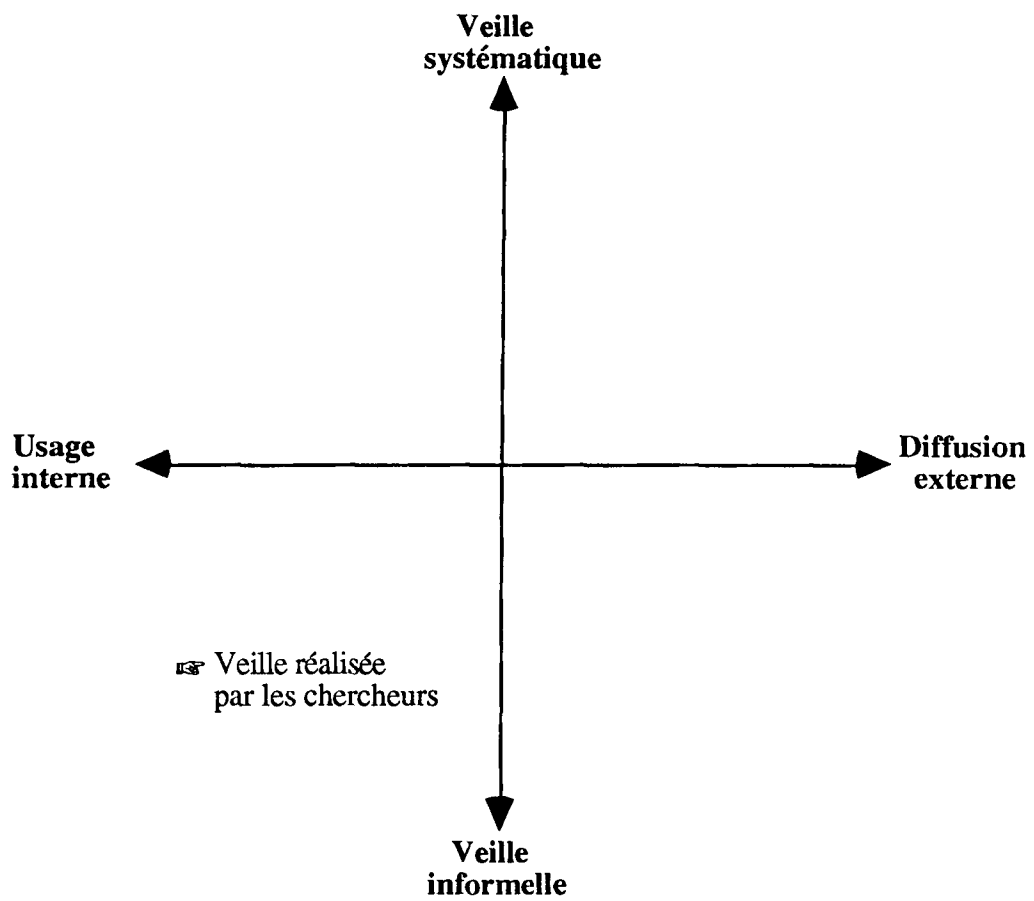
□ PUBLICATIONS

Le CEBTP ne diffuse pas de publication.

CEBTP

Centre Expérimental de Recherches et d'Études sur le Bâtiment

■ POSITIONNEMENT



CERIB

Centre d'Etudes et de Recherche de l'Industrie du Béton Manufacturé

BP 59, 28231 Epernon Cedex
Tel : 37 83 52 72, Fax : 37 83 67 39

■ IDENTITE

STATUT Centre technique industriel, financé à 80% par une taxe parafiscale
TAILLE 120 personnes, 60 MF
MISSION Contribuer au développement de l'industrie française du béton
DOMAINES Bâtiment, Génie Civil : béton manufacturé
ACTIVITÉS

- Recherche
- Formation
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Le CERIB mène des activités de veille technologique à travers l'**Observatoire du CERIB, cellule spécialisée d'aide à la décision stratégique**. Cet Observatoire a pour mission d'analyser l'évolution des sciences, techniques et marchés et de réaliser une évaluation prospective de cette évolution. L'Observatoire a en effet pour objectif de détecter à la fois les perspectives de voies nouvelles pour le secteur (innovation) et les facteurs de risque de déclin, menaçant les activités du secteur (alerte) puis de diffuser les informations nécessaires et utiles de façon à ce qu'elles soient exploitées comme éléments de décision stratégiques.

Une réunion annuelle entre les veilleurs de CERIB et les industriels du secteur permet de dégager les grands axes de surveillance et de recherche. Au total, six veilleurs se partagent les thèmes suivants : Qualité industrielle, productivité en usine, matériau de base, produits-systèmes, conception des ouvrages, mise en oeuvre.

Cette veille permet notamment de collecter de l'information non formalisée (échos de salons, de congrès, nouveaux produits etc.), obtenue grâce au réseau relationnel des veilleurs. Les résultats de cette veille sont publiés dans *La Lettre de l'Observatoire*, ainsi que dans la revue *CERIB Actualités*.

Par ailleurs, une **veille documentaire** est réalisée au niveau du centre de documentation, à partir de l'analyse des revues françaises et étrangères du domaine du béton. Les résultats de cette veille sont publiés dans le Bulletin Bibliographique mensuel et figurent dans la base de données électronique CERIBDOC accessible sur Minitel. La veille documentaire porte sur les thèmes suivants :

- Généralités,
- Béton,
- Matériels,
- Matières Premières,
- Eléments Préfabriqués

CERIB

Centre d'Etudes et de Recherche de l'Industrie du Béton Manufacturé

■ **RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION**

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Réservé aux ressortissants, architectes, bureaux d'étude, enseignants et étudiants.
Service questions-réponses pour les ressortissants

Moyens humains : 2 documentalistes

Moyens mis à disposition

- 170 périodiques
- 3.600 ouvrages
- Thèses, rapports techniques, actes de congrès
- CD ROM sur les brevets (Périnorm de l'AFNOR et Espace World de l'OMPI) et le BTP (ICONDA)
- Accès aux serveurs Questel et Européenne de Données (bases de données électroniques Pascal, CIM, Urbamet etc.)
- Documentation technico-commerciale des fabricants du secteur

AUTRES SOURCES

On notera l'importance des sources non documentaires car les veilleurs collectent à la fois l'information formelle (documentations, rapports) et informelles, à l'occasion de nombreuses **visites d'expositions et congrès, voyages d'étude**, réunion des comités de normalisation et à travers leur **réseau relationnel** personnel.

CERIB

Centre d'Etudes et de Recherche de l'Industrie du Béton Manufacturé

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

□ PUBLICATIONS

PÉRIODIQUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>CERIB La Lettre d'information</i>	Général	Mensuel	Ressortissants
<i>CERIB Actualités</i>	Technique	Mensuel	Externe
<i>CERIB Recherches</i>	Scientifique	?	Ressortissants
<i>La Lettre de l'Observatoire</i>	Technique	Occasionnel	Ressortissants
<i>Bulletin bibliographique</i>	IST	Semestriel	Ressortissants (gratuit) et autres (payant) 1.200 ex.
<i>Liste des manifestations</i>	IST	Occasionnel	Ressortissants

OUVRAGES	Contenu	Diffusion
<i>Rapport d'activité (annuel)</i>	Technique	Externe
<i>Collection "Les Mémentos CATED"</i>	Technique	Externe

□ INFORMATION ELECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>CERIBDOC</i>	Bibliograph.	Minitel	Ressortissants
<i>Fichier des Brevets</i>	Brevets	Informatique	Centre de doc.
<i>Fichier Produits Nouveaux</i>	Produits	Informatique	Centre de doc.

La base bibliographique *CERIBDOC* est mise à disposition au centre de documentation et peut être consultée par Minitel gratuitement par les ressortissants du CERIB. Cette base contient la totalité des résumés réalisés pour les bulletins bibliographiques périodiques.

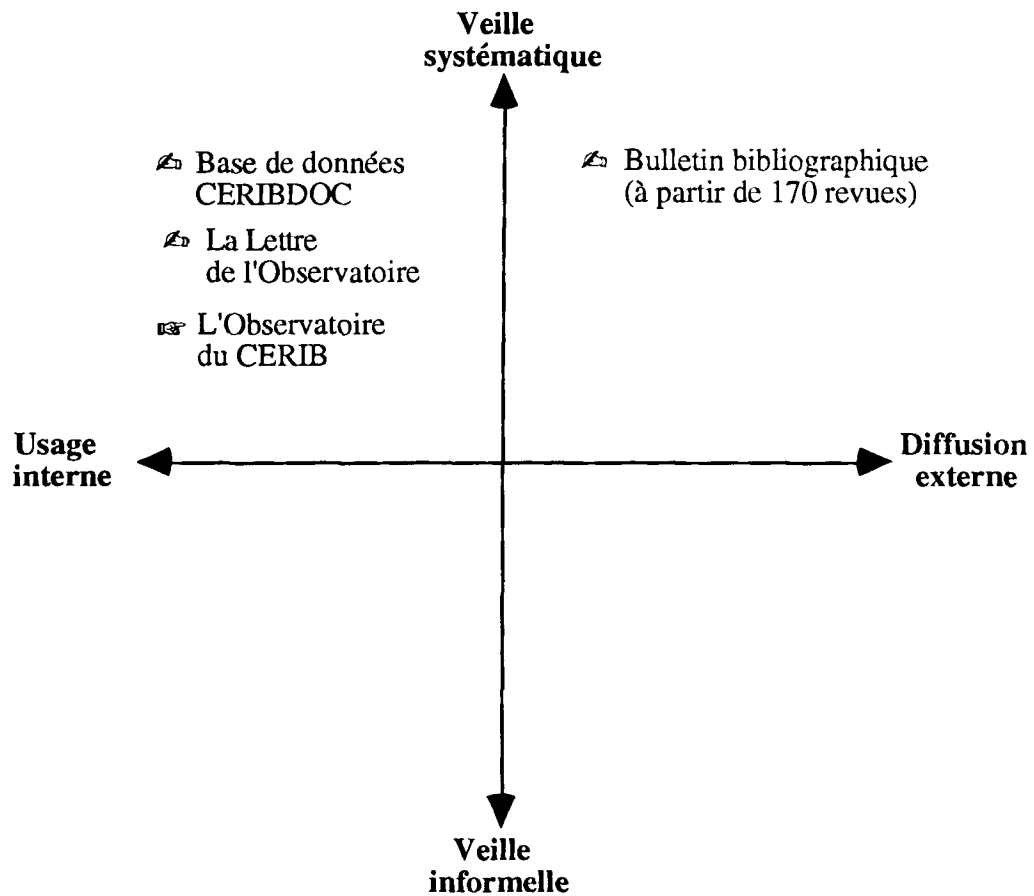
Le Fichier *Produits Nouveaux* est réactualisé chaque année grâce à une Enquête Produits menée auprès des industriels du secteurs.

□ SERVICE QUESTION-RÉPONSE, réservé aux ressortissants du CERIB.

CERIB

Centre d'Etudes et de Recherche de l'Industrie du Béton Manufacturé

■ POSITIONNEMENT



CERTU

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

9 Rue Juliette Récamier, 69456 Lyon Cedex 06
Tel : 72 74 58 00, Fax : 72 74 59 00

■ IDENTITE

STATUT Service technique central du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme

DOMAINES Génie Urbain, Transports

MISSIONS Le CERTU a trois grandes missions de base :
- contribuer au progrès des connaissances et des savoir-faire
- la diffusion, l'évaluation, l'enseignement et la création d'outils
- l'expertise, la normalisation, la réglementation et la participation aux autres actions de l'Etat, les actions internationales

ACTIVITÉS

- Incitation à la recherche
- Publications
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Le CERTU a été récemment constitué à partir du CETUR et du STU et ses missions sont en cours de définition. Plusieurs activités, telles que l'observation des phénomènes européens par exemple, peuvent relever de la veille, même si elles n'en portent pas le nom.

Des actions de veille peuvent être menées dans le cadre des thèmes d'activité du CERTU tels que :

- mobilité, transports et services urbains
- sécurité, voirie, espace public
- constructions publiques
- environnement, nuisances
- systèmes techniques pour la ville

Par ailleurs, le CERTU dispose d'un observatoire des phénomènes urbains qui réalise des enquêtes régulières telles que "l'enquête-ménage sur les transports".

CERTU

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 4 documentalistes

Moyens mis à disposition

- Périodiques
- Ouvrages et documents
- Accès au serveur CNSEE (Ministère de l'Équipement)

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

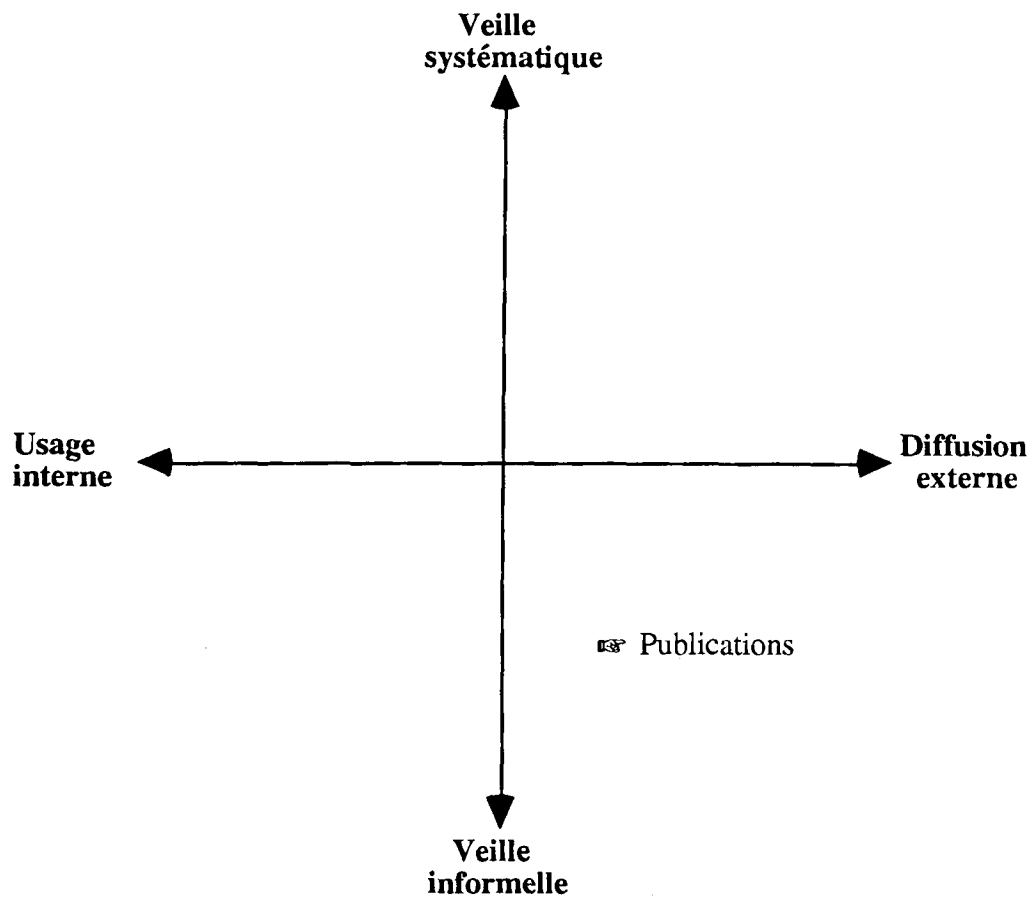
REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Transflash</i>	Général	Mensuel	Externe

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Ouvrages</i>	Général	Externe

CERTU

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

■ POSITIONNEMENT



CETIAT

Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermiques

27-29 Bd du 11 Novembre 1918, BP 6084, 69604 Villeurbanne Cedex
Tel : 72 44 49 00, Fax : 72 44 49 49

■ IDENTITE

STATUT Centre Technique Industriel, Loi 1948

DOMAINES Bâtiment : - chauffage et combustion,
- ventilation et climatisation,
- énergie et environnement dans l'industrie,
- météorologie

MISSIONS Veille technologique et réglementaire ; aide au développement et transfert de compétences vers les fabricants de matériels aéronautiques et thermiques

ACTIVITÉS

- Normalisation
- Publications
- Formation
- Organisation de colloques
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique est une activité qui est en cours d'organisation au CETIAT. Les opérations qui relèvent de la veille technologique sont désormais identifiées de manière spécifique dans la liste des études collectives. Mais les résultats de la veille sont diffusés exclusivement aux ressortissants du CETIAT.

Pour le programme 1995, on recense les **thèmes de veille technologique** suivants, (représentant un montant d'étude de 1,2 millions de francs et réalisés dans le cadre des différentes commissions techniques du CETIAT) :

- Commission Chaudières-brûleurs : combustion catalytique, échangeurs compacts, brûleurs bas-NOx
- Commission conditionnement d'air : fluides frigorigènes, climatisation au Japon (sous-traitée au cabinet JITEK)
- Commission ventilation : acoustique des systèmes de ventilation
- Commission Filtration : techniques de filtration
- Commission mesures : capteurs

La veille est réalisée à partir des publications, du suivi des congrès spécialisés, des visites de salons et des contacts établis avec les laboratoires ou les entreprises.

CETIAT

Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermiques

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 1 documentaliste

Moyens mis à disposition

- 100 périodiques
- Nombreux ouvrages et documents
- Accès aux bases de données électroniques à travers le service de documentation de l'INSA.

AUTRES SOURCES

- Suivi de salons et congrès
- Contacts avec les laboratoires de recherche et les entreprises
- Participation aux groupes de travail sur la normalisation en Europe et au niveau international

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Journal du département Chauffage et Combustion</i>	IST	Mensuel	Ressortissants
<i>Journal du département Ventilation et Climatisation</i>	IST	Mensuel	Ressortissants
<i>Journal du département Energie et Environnement</i>	IST	Mensuel	Ressortissants

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Notes techniques (annuel)</i>	IST	Ressortissants
<i>Ouvrages (annuel)</i>	IST	Externe
<i>Communications lors de congrès et conférences ou articles</i>	IST	Externe
<i>Rapport d'activité (annuel)</i>	Général	Externe

Les Notes Techniques présentent les résultats de recherche ou d'opérations de veille, mais elles sont exclusivement réservées aux ressortissants du CETIAT.

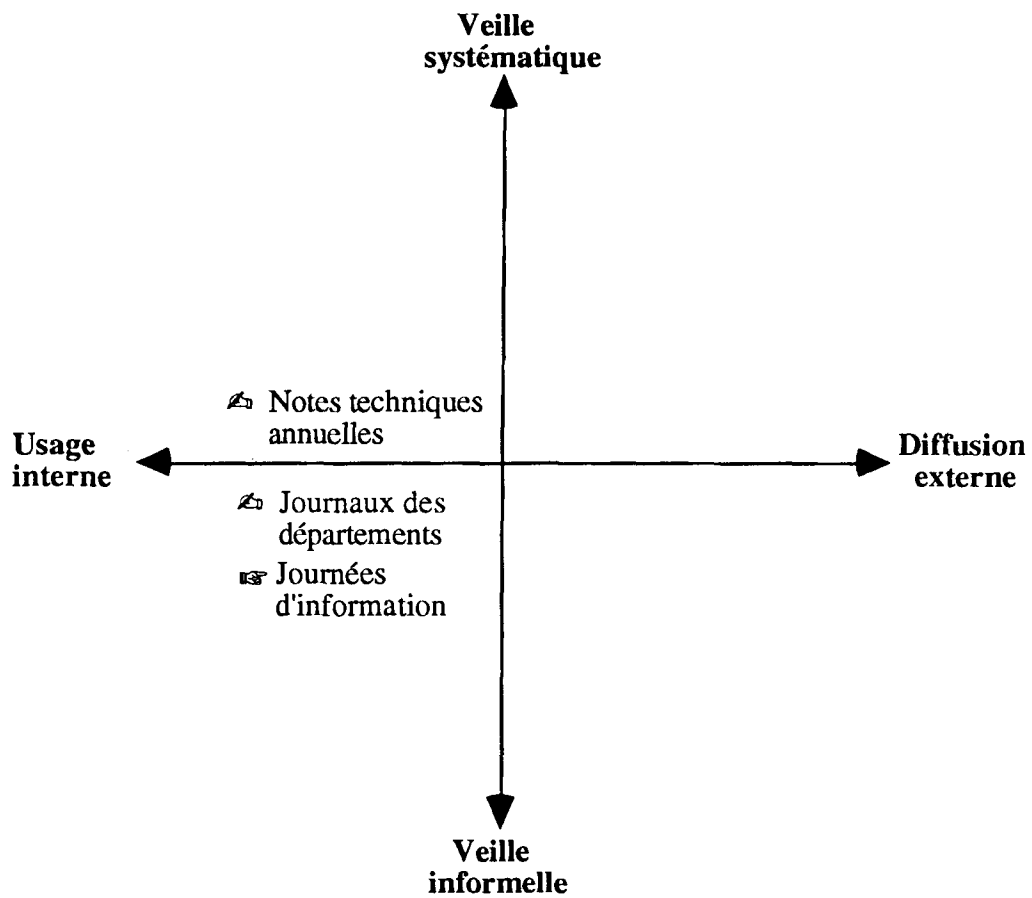
ORGANISATION DE JOURNÉES D'INFORMATION

Plusieurs journées techniques thématiques sont organisées chaque année à l'attention des ressortissants, par exemple pour présenter un compte rendu de visite du congrès organisé par l'association américaine ASHRAE.

CETIAT

Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermiques

■ POSITIONNEMENT



CETU

Centre d'Études des Tunnels

109 Avenue Salvador Allende, BP 48, 69672 Bron
Tel : 78 41 81 25, Fax : 78 26 40 39

■ IDENTITE

STATUT	Service Technique central, rattaché au METT										
TAILLE	95 personnes										
DOMAINES	Génie Civil : Tunnels (géotechnique et dimensionnement, creusement, soutènement, revêtement ; équipements : ventilation, éclairage, équipements de sécurité et d'exploitation, etc.)										
MISSIONS	- Missions d'Etat : recherche, élaboration de la doctrine technique - Missions d'ingénierie pour l'Etat, les collectivités locales ou les maîtres d'ouvrage										
ACTIVITÉS	<table><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Recherche</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Ingénierie</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Publications</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Organisation de journées d'information</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td>Centre de documentation</td></tr></table>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche	<input checked="" type="checkbox"/>	Ingénierie	<input checked="" type="checkbox"/>	Publications	<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation de journées d'information	<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de documentation
<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche										
<input checked="" type="checkbox"/>	Ingénierie										
<input checked="" type="checkbox"/>	Publications										
<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation de journées d'information										
<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de documentation										

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

<input type="checkbox"/>	La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
<input checked="" type="checkbox"/>	La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
<input type="checkbox"/>	L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique n'est identifiée comme une mission du CETU, mais plusieurs activités relèvent de la veille. Depuis un an et demi, une réflexion est menée sur les activités de recherche.

Certains programmes de recherche relèvent purement de la **veille technologique**, car ils consistent à collecter de l'information scientifique et technique pour en faire la synthèse. Ces programmes de recherche sont désormais identifiés de manière spécifique. Pour l'année 1995, les thèmes de recherche qui relèvent de la veille portent sur les thèmes suivants :

- en matière de creusement :
 - les tunneliers
 - le terrassement au brise-roche
 - foration assistée par ordinateur
 - analyse fréquentielle du signal vibratoire
- en matière de géotechnique et dimensionnement
 - procédés de pré-soutènement
 - moyens de calcul et de modélisation
 - mesure de contraintes initiales
- en matière d'équipement des tunnels :
 - Chaussées claires
 - Traitement de l'air vicié rejeté par les tunnels

On notera que les résultats de ces recherches font l'objet d'un rapport de synthèse, diffusé en interne.

Par ailleurs, une **veille documentaire** est réalisée au niveau du centre de documentation qui gère une base de données bibliographiques à partir des revues françaises et étrangères du domaine.

CETU

Centre d'Études des Tunnels

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

□ CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 3 documentalistes

Moyens mis à disposition

75 périodiques

2 000 ouvrages et documents

Le centre de documentation alimente une base de données bibliographiques à partir des revues et documents reçus, en ajoutant des mots-clés français aux références bibliographiques.

□ AUTRES SOURCES

- Réseau d'experts en France et à l'étranger : participation aux groupes de travail d'associations techniques françaises et étrangères telles que AFTES (France), AITES (international), SIG (Italie), AIPCR (international) etc.
- Participation aux congrès
- Participation à des projets Eureka
- Visites de laboratoires

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

□ PUBLICATIONS

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Recommandations, dossiers pilotes, guides</i>	Technique	Externe
<i>Documents techniques</i>	Technique	Interne
<i>Notes d'information thématiques</i>	Technique	Externe

- Les documents techniques sont des synthèses de travaux de recherche pour lesquels il a été décidé de publier les résultats. Exemple : Les capteurs de pollution dans les tunnels
- Les notes d'information sont des synthèses thématiques, Exemples : les caniveaux, les extincteurs, la fermeture des niches de sécurité dans les tunnels, la commande de l'éclairage dans les tunnels routiers.

CETU

Centre d'Études des Tunnels

■ **POLITIQUE DE DIFFUSION** (SUITE)

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>interne</i>	10.000 références bibliographiques IST	Logiciel Texto	Interne*
<i>Pascal BTP</i>	références bibliographiques IST	Serveur Questel	Externe, via <i>Pascal BTP</i>

* mais des recherches bibliographiques peuvent y être réalisées à la demande de personnes extérieures au CETU

ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

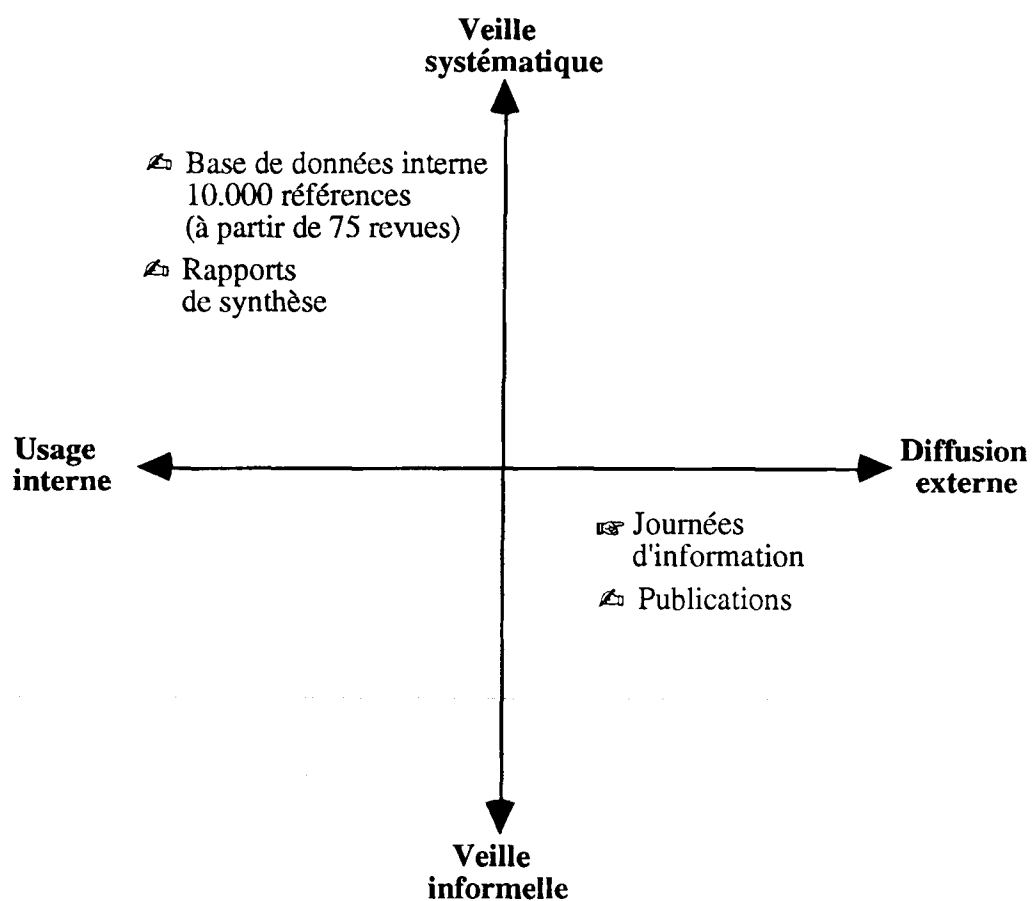
- Présentation annuelle des résultats de la recherche au CETU
- Réunions bi-annuelles avec les exploitants de tunnels

SERVICE QUESTION-RÉPONSE

CETU

Centre d'Études des Tunnels

■ POSITIONNEMENT



CIDB

Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit

4 Rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine
Tel : (1) 47 22 38 91, Fax : (1) 47 45 48 43

■ IDENTITE

STATUT Association Loi 1901, créée à l'initiative du Ministère de l'Environnement
TAILLE 6 personnes

DOMAINES Transports, Bâtiment, Génie Civil : bruit

MISSION Documentation et Information sur le bruit, s'adressant au secteur public (collectivités locales etc.), aux professionnels et au grand public

ACTIVITÉS

- Centre de documentation
- Formation
- Organisation de colloques
- Publications

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Le CIDB n'a pas pour mission officielle de faire de la veille technologique. Mais en pratique le CIDB fait de la **veille documentaire** à partir des dix principales revues internationales portant sur l'acoustique. Les résultats de cette veille documentaire sont diffusés dans la revue trimestrielle *Acoustique et Techniques*, ainsi que dans une base de données bibliographiques accessible par Minitel.

Dans la revue *Acoustique & Techniques*, figurent également une liste des manifestations et des informations sur les innovations (produits nouveaux et brevets) ainsi que sur la réglementation.

CIDB

Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

□ CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 1 documentaliste

Moyens mis à disposition

- Une dizaine de périodiques internationaux portant sur le bruit
- 3.000 ouvrages et documents

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

□ PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Acoustique & Techniques</i> destinée aux ingénieurs (remplace le Bulletin Technique)	Scientifique et Technique	Trimestrel	par abonnement
<i>Echo Bruit</i> destiné aux collectivités locales	Général	Trimestriel	par abonnement
<i>Info Bruit</i> destiné au grand public	Général	Bimestriel	

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Ouvrages</i>	Général	Externe
<i>Brochures et Guides</i>	Général	Externe
<i>Annuaire de l'environnement sonore</i>	Acteurs	Externe

□ INFORMATION ÉLECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>interne</i>	11.000 références bibliographiques IST	Minitel 3615 Idéal	Externe
sur le bruit, destinée au grand public	Général	Minitel 3615 Bruit	Externe

□ ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

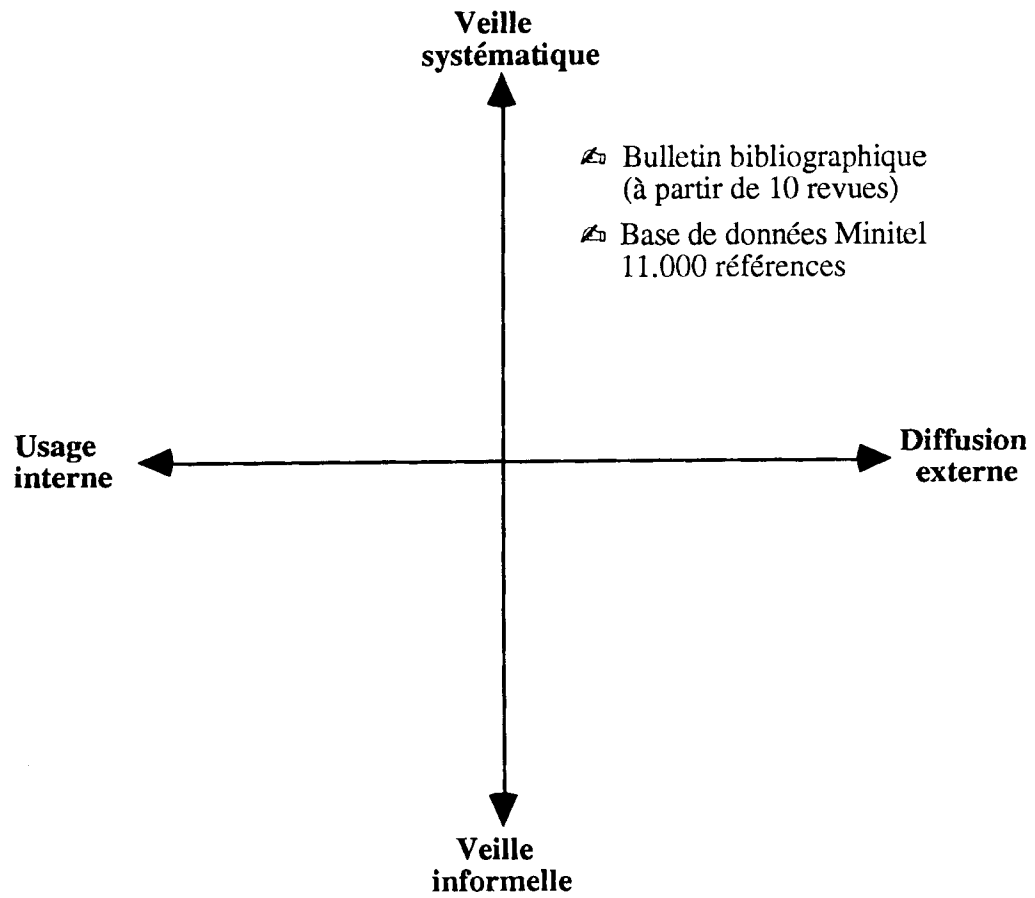
- journées thématiques
- organisation du salon dB en partenariat avec Batimat-Blenheim

□ SERVICE QUESTION-REPOSE auprès des professionnels (bureaux d'études notamment)

CIDB

Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit

■ POSITIONNEMENT



CIMBETON

Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications

41 Avenue de Friedland, 75008 Paris
Tel : (1) 43 59 08 93, Fax : (1) 42 25 87 80

■ IDENTITE

STATUT Association Loi 1901, créée par le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière
DOMAINES Génie Civil : ciment et ses applications
MISSION Diffusion d'information technique auprès des prescripteurs et utilisateurs de ciment
ACTIVITÉS

- Publications
- Service question-réponse
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique est réalisée de manière permanente et non formalisée sur un domaine large : le ciment, ses applications, les matériaux concurrents (bitume pour les routes, acier pour la construction). La veille permet d'avoir une vision globale des évolutions et des orientations stratégiques. L'information est diffusée à travers la publication de revues et ouvrages et la base Cimbeton accessible par Minitel.

CIMBETON

Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : réservé en général aux adhérents

Moyens : 1 personne

Moyens mis à disposition

Périodiques français et européens

Ouvrages et documents

NB : La documentation n'est pas informatisée.

AUTRES SOURCES

Participation à certains salons et congrès en France et à l'étranger.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Routes</i>	Général	Mensuel	Externe
<i>Construction Moderne</i>	Architecture	Trimestriel	Externe

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Fiches techniques thématiques</i>	Technique	Externe
<i>Dossiers</i>	Technique	Externe

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

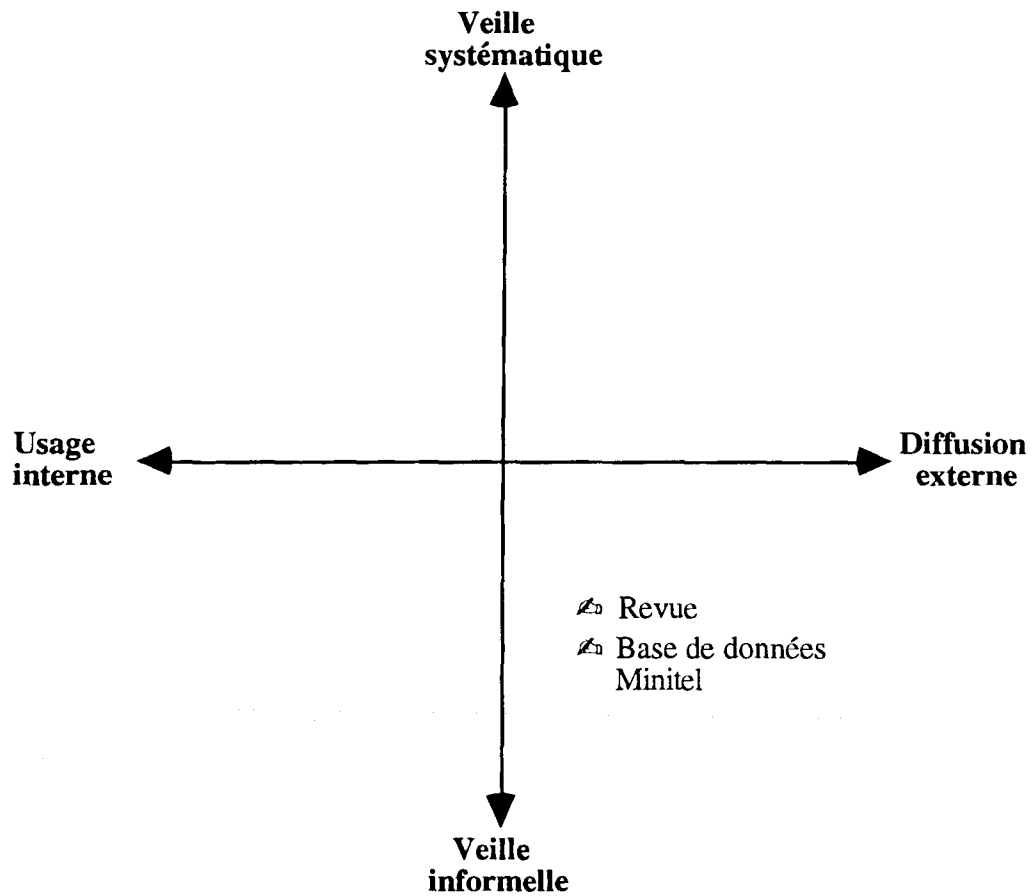
BASE DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>CIMBETON</i>	Technique	Minitel 3614	Externe

La base de données Cimbéton fournit des informations générales sur les matériaux et sur des sujets thématiques. Exemples : Les bétons de fibre, les traitements de sol, le béton et les sols piétonniers etc.

CIMBETON

Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications

■ POSITIONNEMENT



COSTIC

Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques

Domaine de Saint-Paul, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Tel : (1) 30 85 20 00, Fax : (1) 30 52 75 75

■ IDENTITE

- STATUT** Association Loi 1901, émanant de l'Union Climatique de France
- MISSION** Recherche et Formation auprès des entreprises du bâtiment (installateurs)
- DOMAINES** Bâtiment : chauffage, ventilation, conditionnement d'air, froid industriel et alimentaire, maîtrise de l'énergie, gestion technique des bâtiments, domotique, informatique appliquée au génie climatique, équipements techniques du bâtiment
- ACTIVITÉS**
- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Formation |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Publications (revues, ouvrages) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Centre de documentation |

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

AUJOURD'HUI

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme |
| <input checked="" type="checkbox"/> | La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique |
| <input type="checkbox"/> | L'organisme ne fait pas de veille technologique |

La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais elle est réalisée au niveau des ingénieurs du COSTIC et du centre de documentation. En effet, une **veille documentaire scientifique et technique** sur le génie climatique est réalisée au centre de documentation à partir de revues françaises et surtout internationales (cf. *Revue de presse de COSTIC*), sur les thèmes suivants :

- économies d'énergie,
- confort et qualité de l'air,
- chauffage,
- climatisation et ventilation,
- froid, acoustique,
- informatique,
- réglementation et normes,
- prix et indices.

SUGGESTIONS

L'informatisation du centre de documentation permettrait de constituer une **base de données électronique** des références bibliographiques diffusées dans la *Revue de presse de COSTIC*, et pourrait ainsi faciliter les recherches documentaires.

Une **revue de presse sur les Produits Nouveaux** dans le domaine du génie climatique pourrait également être réalisée à partir de l'analyse des revues.

COSTIC

Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Réservé aux personnel du COSTIC

Moyens : 1 documentaliste, le centre de documentation n'est pas informatisé.

Moyens mis à disposition

Une centaine de périodiques
10.000 ouvrages
Thèses, rapports techniques, actes de congrès
Aucun CD ROM
Aucun accès aux serveurs et bases de données électroniques

AUTRES SOURCES

Participation des ingénieurs du COSTIC aux congrès et salons du domaine du génie climatique.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>La revue de presse du COSTIC</i>	Bibliographie IST	Bimensuel	gratuite en 200 ex., auprès de l'UCF, d'entreprises, et installateurs
<i>Promoclim Revue Professionnelle d'Equipements Techniques du Bâtiment</i>	Articles IST	7 numéros par an	15.000 ex., par abonnement auprès de B.E., Universités
<i>Les Actes du COSTIC - Les Etudes et Recherches du COSTIC</i>	Bibliographie sur les recherches du COSTIC	Irrégulier	
<i>La Lettre du COSTIC</i>	Général sur les activités du COSTIC	Trimestriel	Gratuite en 15.000 ex.
<i>RETA - Supplément de Promoclim</i>	Réglementation	Irrégulier	

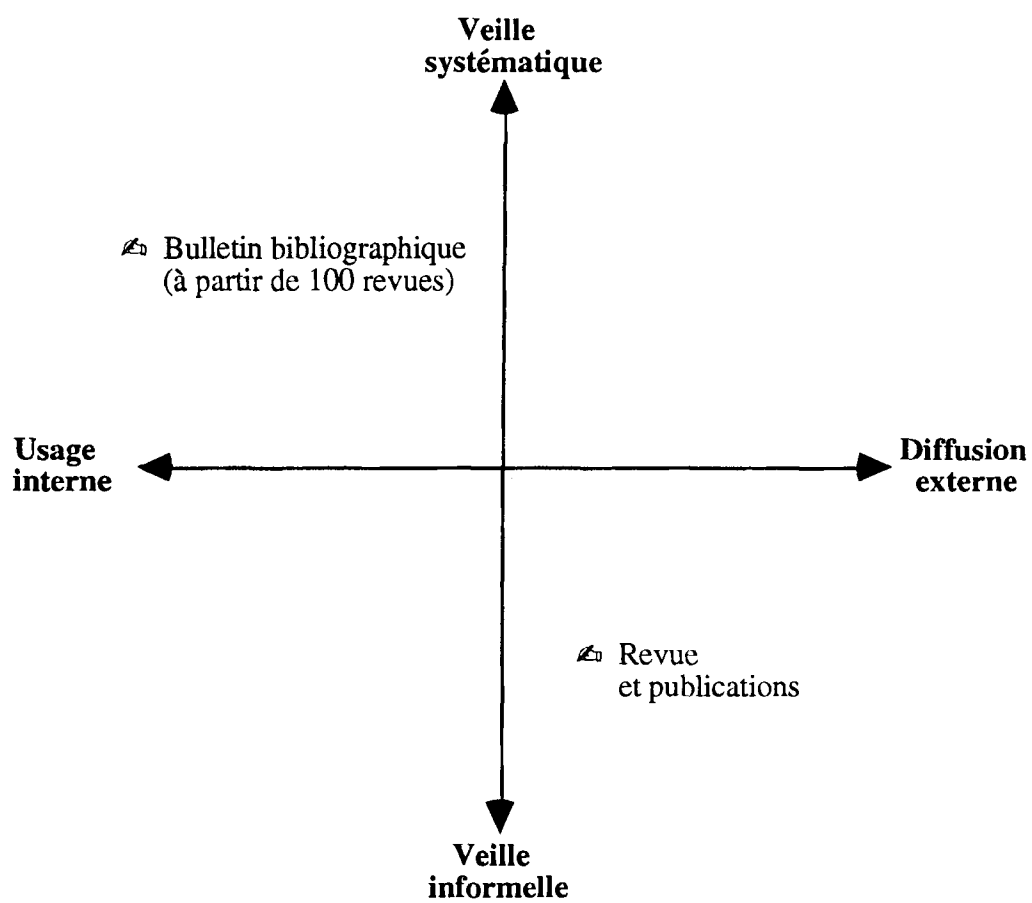
OUVRAGES	Contenu	Diffusion
<i>Collection Clima Poche</i>	Guides thématiques destinés aux installateurs	par la libraire SEDIT
<i>Ouvrages du COSTIC</i>	Ouvrages thématiques rédigés par les ingénieurs du COSTIC	par la libraire SEDIT

ORGANISATION DE COLLOQUES, en partenariat avec d'autres organismes

COSTIC

Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques

■ POSITIONNEMENT



CSTB

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

4 Avenue du Recteur Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tel : (1) 40 50 28 28, Fax : (1) 45 25 61 51

■ IDENTITE

STATUT EPIC placé sous la tutelle du Ministre chargé de la Construction

TAILLE 580 personnes

DOMAINE Bâtiment

ACTIVITÉS

- Recherche
- Expertise technique
- Formation
- Organisation de colloques
- Publications
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille est réalisée à plusieurs niveaux au CSTB :

- La **veille scientifique et technologique** est assurée de manière décentralisée par les chercheurs du CSTB dans leurs domaines de spécialité pour leurs besoins propres. Les domaines de recherche du CSTB sont :

Physique du bâtiment et confort

- Acoustique
- Génie énergétique et environnement climatique
- Aérodynamique et environnement climatique
- Sécurité feu
- Eclairage

Equipements du bâtiment

- Eau, air et environnement
- Hydraulique et équipements sanitaires
- Services et Techniques Associées

Matériaux et Techniques de construction

- Matériaux
- Parois et structures lourdes
- Enveloppes légères et transferts
- Technologie des revêtements et toitures

CSTB

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

■ **LES ACTIVITÉS DE VEILLE** (suite)

- Par ailleurs, une **veille globale** (scientifique, technique et économique) est effectuée au sein de l'Observatoire Technique de l'Europe du Bâtiment sur des thèmes traités de manière ponctuelle et dont les résultats sont diffusés sous forme de rapports. Cette veille a porté par exemple sur les thèmes suivants :
 - Les composites ciment-verre
 - La robinetterie sanitaire en Europe
 - Les matériaux de synthèses dans le bâtiment dans cinq pays européens
 - Les déchets de chantier : textes réglementaires français et européens
- Enfin, une **veille documentaire** est réalisée au sein du centre de documentation à partir de revues françaises et étrangères.
- Le CSTB développe également la veille bibliométrique à partir d'un logiciel d'analyse bibliométrique. Une première étude a porté sur le thème de "l'isolation acoustique intérieure dans le logement".

■ **RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION**

□ CENTRES DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 9 documentalistes au total

Moyens mis à disposition

- 1.200 périodiques dont 350 titres au centre de documentation de Paris
- 42.000 ouvrages et documents
- Accès aux serveurs Questel, ESA-IRS, Dialog, STN, ECHO, CEDRE etc.

■ **POLITIQUE DE DIFFUSION**

□ PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>CSTB Magazine</i>	Général	10 n° par an	Externe (5.000 ex)
<i>Cahiers du CSTB - Etudes et Recherches</i>	IST	Bimensuel ?	Externe
<i>Lettre d'information sur la Recherche</i>	IST	Mensuel	Externe

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Ouvrages et documents</i>	IST	Externe
<i>Rapport d'activité (annuel)</i>	Général	Externe
<i>Monographies d'Etudes et de Recherches (annuel)</i>	IST	Externe

CSTB

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

■ **POLITIQUE DE DIFFUSION** (suite)

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

BASE DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>ICONDA</i> (alimentée en partie par le CSTB)	IST		Externe
<i>PASCAL BTP</i> (alimentée en partie par le CSTB)	IST	Serveur Questel	Externe
interne	IST	Logiciel Ingres	Interne

La base de données interne a pour objectif de recenser les documents et articles produits par le CSTB.

ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

Le CSTB organise 6 à 8 journées d'information thématiques par an sous l'appellation "Les Rendez-vous du CSTB".

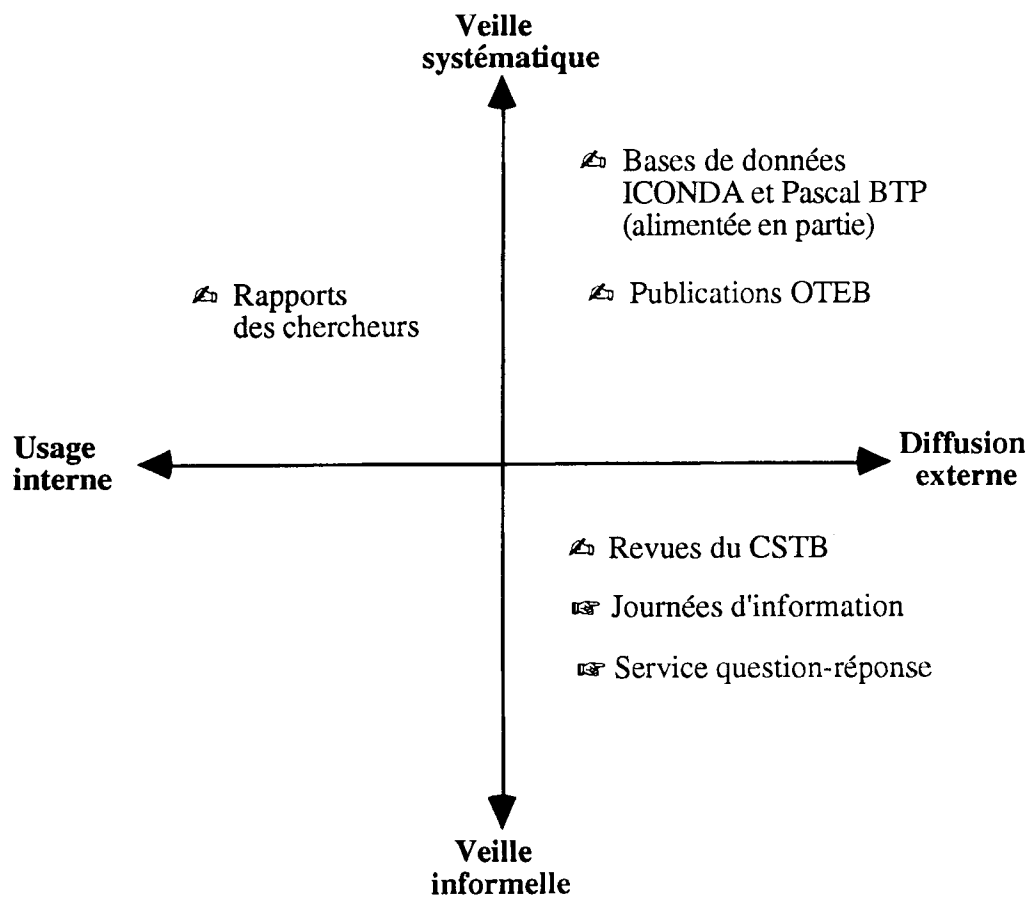
SERVICE QUESTION-RÉPONSE

Le centre de documentation traite environ 80 demandes par jour allant de questions les plus simples au plus complexes.

CSTB

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

■ POSITIONNEMENT



CTBA

Centre Technique du Bois et de l'Ameublement

10 Avenue de Saint Mandé, 75012 Paris
Tel : (1) 40 19 49 09, Fax : (1) 40 19 49 11

■ IDENTITE

STATUT Centre Technique Loi 1948

DOMAINE Bâtiment : bois, exploitation forestière et scierie, charpente, menuiserie , structure, panneaux dérivés du bois, ameublement et emballages.

MISSIONS Promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie du bois

ACTIVITÉS

<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	Formation
<input checked="" type="checkbox"/>	Veille technologique
<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de documentation
<input checked="" type="checkbox"/>	Publications
<input checked="" type="checkbox"/>	Normalisation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

<input checked="" type="checkbox"/>	La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
<input type="checkbox"/>	La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
<input type="checkbox"/>	L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique est considérée comme l'une des missions importantes du CTBA (cf. brochure "L'accès à l'information industrielle Bois et Ameublement").

Une **veille documentaire** est réalisée à partir des 250 revues françaises et étrangères du domaine. Les résultats sont diffusés sous forme de bulletin périodique *Profils*, et stockés dans une base de données électronique interne *EURODOC*. Les thèmes surveillés sont les suivants :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - Bois, matériaux | - Panneaux |
| - Technologies et produits nouveaux | - BTP |
| - Exploitation forestière, scierie | - Meuble |
| - Séchage | - Menuiserie intérieure et extérieure |
| - Usinage, transformation des matériaux | - Préservation environnement |
| - Collage | - Economie |

Par ailleurs, un **service question-réponse Technoscope** permet de répondre aux questions des industriels.

Enfin, chaque année, une ou deux **missions d'étude à l'étranger** sont organisées par le CTBA. Par exemple, un voyage d'étude sur "Le bois dans la construction au Japon - Tendances technologiques et Perspectives d'ouverture" est prévu pour Mai 1995.

CTBA

Centre Technique du Bois et de l'Ameublement

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 3 documentalistes

Moyens mis à disposition

- 250 périodiques
- 6.000 ouvrages, 400 rapports de recherche, 350 comptes rendus de congrès, 90 thèses, 4.500 traductions
- Accès aux banques de données électroniques parmi lesquelles la base Eurodoc produite par le CTBA.

AUTRES SOURCES

Réseau d'experts, visites de congrès et salons.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Profils</i> , bulletin bibliographique	IST	5 numéros par an	100 ex., par abonnement
<i>CTBA Info</i>	Général	6 numéros par an	par abonnement

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Ouvrages</i>	IST	Externe
<i>Rapport d'activité et rapport scientifique</i> (annuel)	Général	Externe

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

Base de données	Contenu	Support	Diffusion
<i>interne</i>	30.000 réf. bibliographiques IST	Informatique	Interne

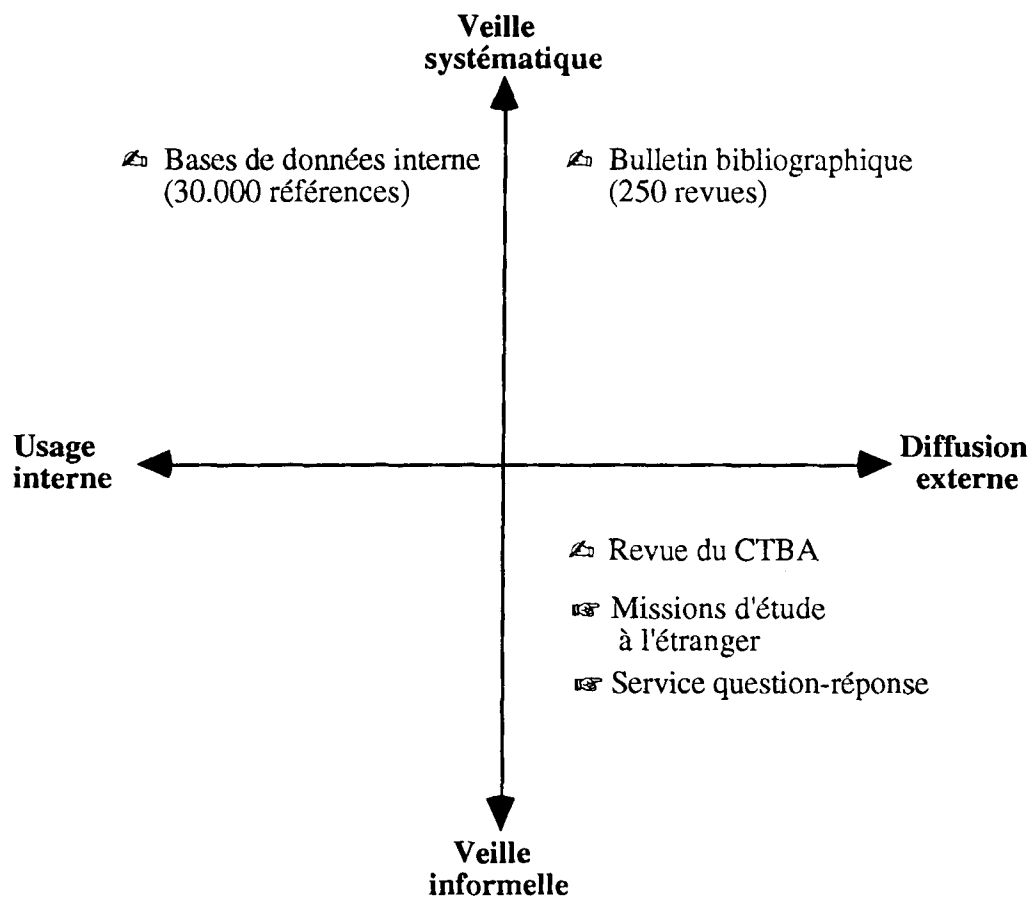
ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

SERVICE QUESTIONS-RÉPONSES

CTBA

Centre Technique du Bois et de l'Ameublement

■ POSITIONNEMENT



CTICM

Centre Technique Industriel de la Construction Métallique

Domaine de Saint Paul, BP 64, 78740 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Tel : (1) 30 85 20 00, Fax : (1) 30 52 75 38

■ IDENTITE

STATUT Centre technique - Loi 1948 financé par les entreprises de construction métallique

TAILLE 85 personnes sur deux sites

MISSION Recherche collective pour favoriser le progrès technique dans l'industrie de la construction métallique

DOMAINES Bâtiment et Génie Civil : construction métallique pour bâtiments industriels, collectifs et agricoles, pylônes, ponts et passerelles, silos et trémies, et grandes ossatures

ACTIVITÉS

- Normalisation
- Recherche
- Publications
- Formation
- Service question -réponse (assistance technique)

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique n'est pas identifiée comme une mission du CTICM, mais elle peut être réalisée par les chercheurs dans le cadre des activités de recherche ou la participation aux groupes de travail de normalisation en Europe. La recherche porte essentiellement sur:

- les assemblages par soudure (soudage robotisé par exemple) ou boulonnés
- les réactions aux actions climatiques, sismiques et la résistance au feu

Par ailleurs les thèses en langue française relatives à la construction métallique sont recensées dans la revue *Construction Métallique* publiée par le CTICM.

Cependant, on notera que la suppression, il y a cinq ans, du centre de documentation constitue un obstacle à la veille documentaire.

CTICM

Centre Technique Industriel de la Construction Métallique

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le CTICM est abonné à une trentaine de revues françaises et étrangères.

Il existait un centre de documentation géré par 3 ou 4 personnes (il y a cinq ans) mais il a été abandonné faute de moyens.

AUTRES SOURCES

- Participation aux salons et congrès liés à la construction métallique : Batimat, Constructique, CECM.
- Participation aux groupes de normalisation en Europe.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

PÉRIODIQUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Construction métallique</i>	Scientifique et technique	Trimestrielle	Par abonnement ; en 1.500 ex.
<i>Construction Métallique Informations</i>	Général	Trimestriel	Gratuit 1.800 ex.

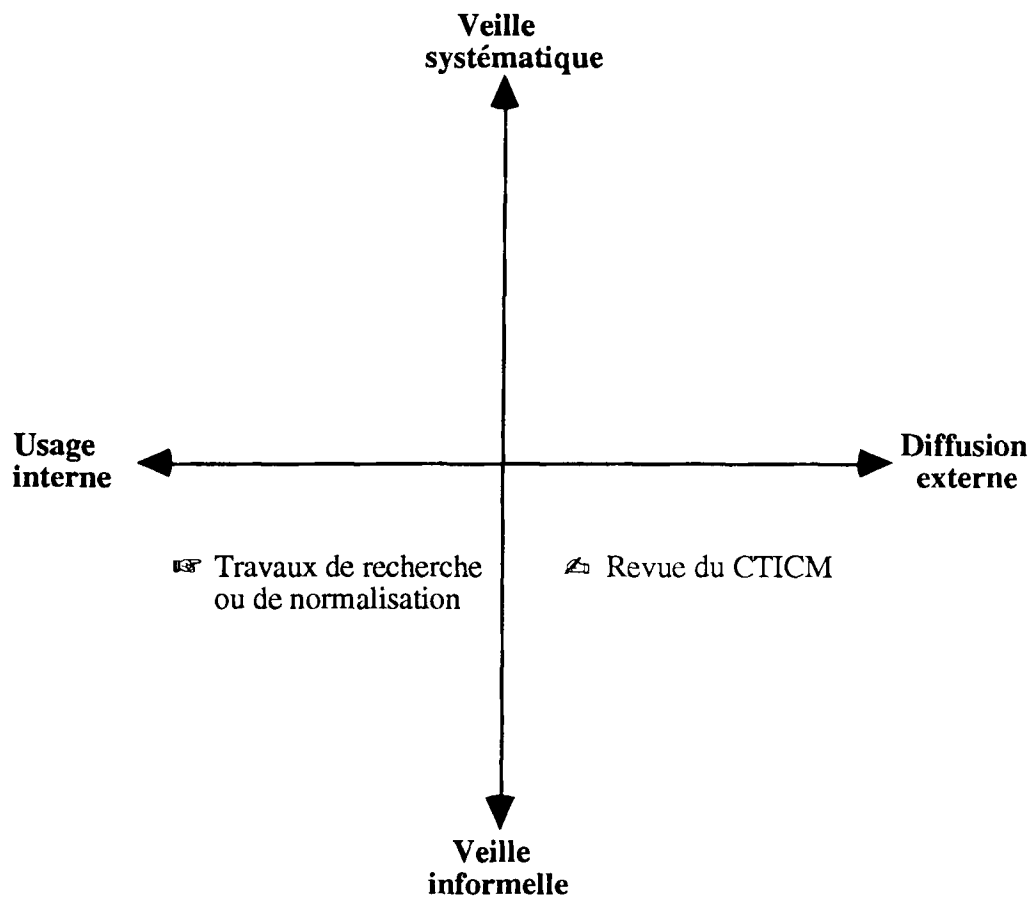
Des résumés des thèses en langue française sur la construction métallique sont publiés dans la revue *Construction Métallique*.

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Rapport d'activité (annuel)</i>	Général	Externe

CTICM

Centre Technique Industriel de la Construction Métallique

■ POSITIONNEMENT



FIEV

Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules

79 Rue J.J. Rousseau, 92158 Suresnes Cedex
Tel : (1) 46 97 00 56, Fax : (1) 46 97 00 80

■ IDENTITE

STATUT Syndicat professionnel

DOMAINES Transports : équipements de première monte pour l'automobile

ACTIVITÉS

- Préparation de la réglementation en France et en Europe
- Groupes de travail ("Commissions")
- Publication (revue)

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La FIEV n'a pas pour mission de faire de la veille technologique. En effet, les entreprises adhérentes effectuent en général la veille en interne, notamment à l'étranger où ils disposent de filiales, contrairement à la FIEV.

Mais la veille technologique peut se faire de manière informelle à travers les réunions des groupes de travail réunissant les adhérents :

- *Commission Recherche et Développement* qui a pour objectif de faire connaître les programmes d'aide à la R&D français et européens
- *Commission Mixte Qualité* dont l'un des objectifs est de créer une banque de donnée fournisseurs
- *Commission Mixte Techniques de Production*

FIEV

Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

DOCUMENTATION

La FIEV ne dispose pas de centre de documentation, mais reçoit quelques revues françaises et étrangères.

AUTRES SOURCES

Visites de salons ou congrès en France et à l'étranger.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Equipements pour Véhicules Automobiles</i>	Général	Bimensuel	par abonnement
<i>FIEV Info</i>	Général	Mensuel	Adhérents

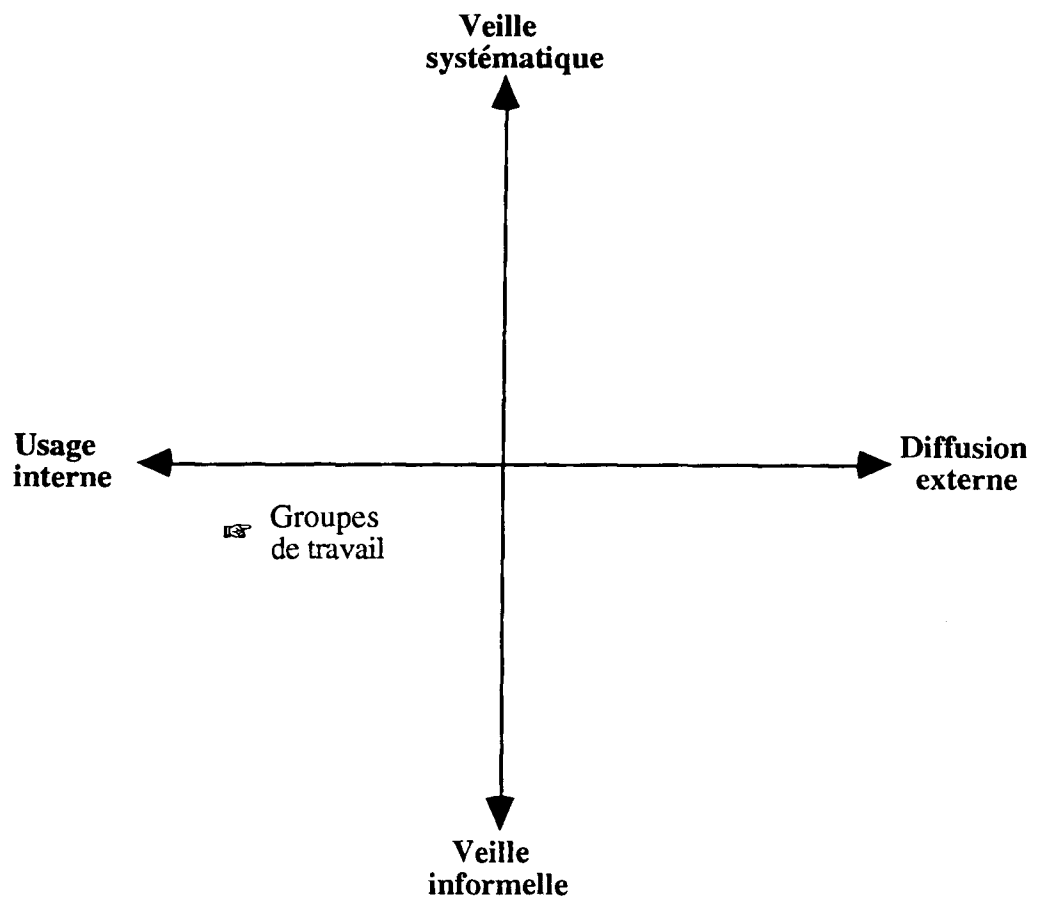
INFORMATION ELECTRONIQUE

BASE DE DONNÉES	Contenu	Support	Accès
<i>Base d'informations</i>	Général	Minitel 36 29 36 17	Adhérents

FIEV

Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules

■ POSITIONNEMENT



FNB

Fédération Nationale du Bâtiment

33 Avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16
Tel : (1) 40 69 51 00, Fax : (1) 45 53 58 77

■ IDENTITE

STATUT Fédération de syndicats professionnels du bâtiment

MISSIONS La Direction des Affaires Techniques de la FNB a pour mission :
- Coordination des activités de normalisation et de réglementation (BNTEC)
- Recherche professionnelle effectuée par les laboratoires CEBTP, COSTIC et SEID
- Recherche prospective

ACTIVITÉS

- Centre de documentation
- Incitation à la Recherche

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

AUJOURD'HUI

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique n'est pas identifiée comme un axe d'action spécifique de la FNB mais est, en réalité, permanente : elle est effectuée par les 4 ingénieurs de la Direction des Affaires Techniques et au démarrage de chaque projet de **recherche prospective**.

La veille porte non seulement sur la technologie mais aussi sur des informations économiques et socio-culturelles.

Il y a quatre grands domaines de recherche prospective :

- habitat intelligent
- habitat et personnes âgées
- sécurité domestique
- environnement, en 7 axes : cadre de vie, habitat et santé, matériaux et produits, adaptation des bâtiments aux nouveaux modes de vie, énergie, eau, et environnement du chantier

PROJETS

A l'occasion de l'appel à proposition "Autoroutes de l'information", la FNB a proposé le montage d'un **serveur Internet sur la Domotique** permettant notamment de mettre à disposition :

- les catalogues des produits des constructeurs
- les cahiers des charges des bureaux d'études
- la liste des associations domotiques régionales et des BTS Domotique.

FNB

Fédération Nationale du Bâtiment

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION TECHNIQUE

Accès : réservé aux membres de la FNB

Moyens humains : 1 documentaliste

Moyens mis à disposition

- Environ 60 périodiques
- Environ 300 ouvrages
- CD ROM : CDREEF
- Bases de données électroniques : Pascal, Compendex, etc.

La documentation technique est très limitée aujourd'hui car la quasi-totalité du fonds documentaire a été cédée au CEBTP.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Programme de la Recherche Professionnelle</i>	Scientifique	Annuel	
<i>Veille Environnement</i>	Général	Mensuel	30 exemplaires
<i>Revue de presse - Association pour le Développement de la Domotique</i>	Technologie	Bimensuel	Adhérents de ADDI*

* Association pour le Développement de la Domotique

INFORMATION ELECTRONIQUE

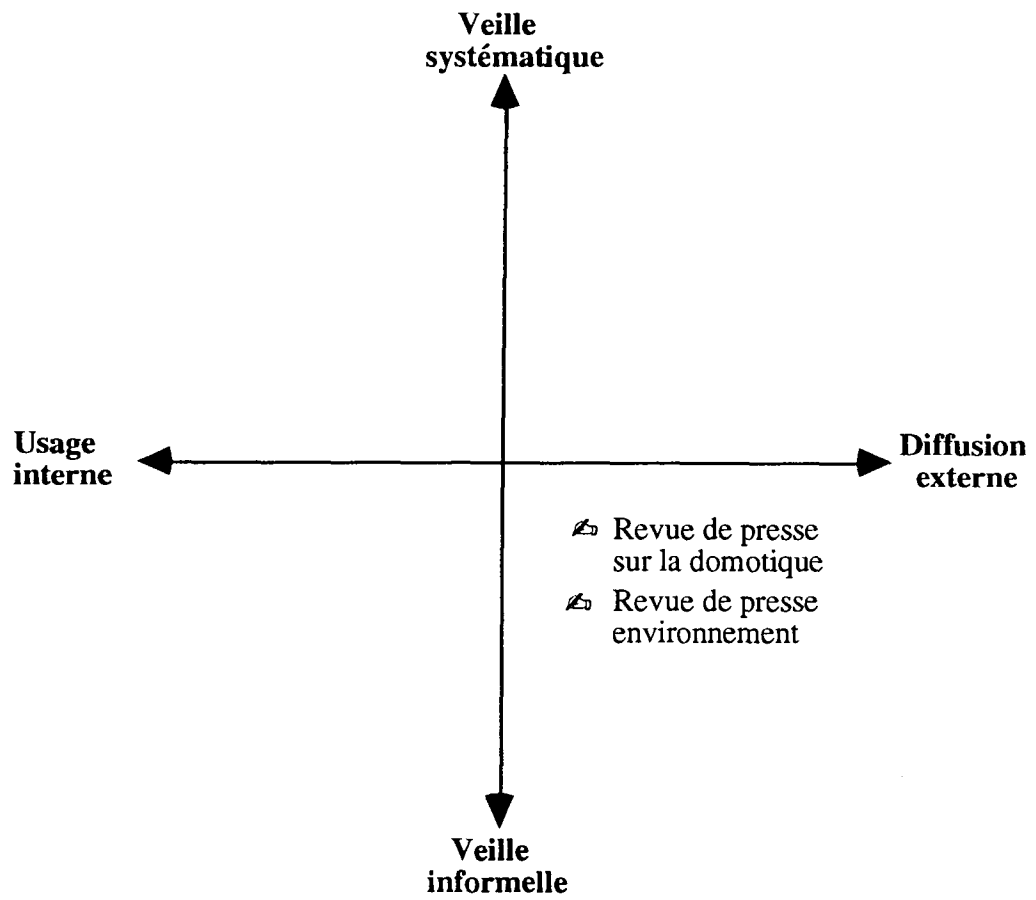
BASE DE DONNÉES	Contenu	Support
3617 <i>Batibase</i>	Annuaire	Minitel

L'annuaire *Batibase* est constitué avec le CSTB, mais sa mise à jour est très coûteuse.

FNB

Fédération Nationale du Bâtiment

■ POSITIONNEMENT



INRETS

Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité

2 Avenue Malleret Joinville, 94114 Arcueil Cedex
Tel : (1) 47 40 70 00, Fax : (1) 45 47 56 06

■ IDENTITE

STATUT Etablissement Public à caractère scientifique et technologique sous la tutelle du Ministère de la Recherche et du METT

DOMAINES Transports automobile et ferroviaire, sécurité des transports

ACTIVITÉS

- Recherche
- Expertise technique et conseil
- Publications
- Organisation de journées d'information
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

AUJOURD'HUI

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La **veille scientifique** est menée de manière décentralisée par les chercheurs de l'INRETS dans les domaines de recherche suivants :

- sécurité des transports (accidentologie etc.)
- ingénierie du trafic
- transports guidés
- modélisation, simulation de la conduite automobile
- énergie, environnement et transport
- ergonomie appliquée aux transports
- télécommunications, sciences du traitement de l'information appliquées aux transports
- socio-économie et évaluations technico-économiques

Les résultats de ces travaux sont recensés dans la liste des publications et plusieurs bases de données informatiques. Internet est également utilisé comme outil de diffusion de l'information, grâce à la réalisation d'un serveur INRETS.

Une **veille technologique** sur les travaux menés à l'étranger est également réalisée (par Mr Medevielle), notamment dans le cadre des activités liées au PREDIT. Mme Choukroun, chargée de mission pour l'Information Scientifique et Technique, assure une diffusion sélective de l'information.

PROJETS

Deux nouveaux thèmes de veille sont à l'étude :

- Environnement et transport
- Autoroute intelligente

INRETS

Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

□ CENTRES DE DOCUMENTATION

Accès : libre

Moyens : 11 personnes sur trois centres de documentation

Moyens mis à disposition

- Nombreux périodiques et nombreux ouvrages et documents
- Accès au serveur Questel et à Internet

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

□ PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>RTS (Recherche-Tranports-Sécurité)</i>	IST	Trimestriel	Externe

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Rapports, Fiches résultat et synthèses INRETS (annuel)</i>	IST	Externe
<i>Rapport d'activité (annuel)</i>	Général	Externe
<i>Programme - Présentation des projets de recherche par domaine (annuel)</i>	IST	Interne
<i>Publications et Communications (annuel)</i>	IST	Externe (1.400 ex.)

□ INFORMATION ÉLECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>sur la route DIRR (alimentée en partie par l'INRETS)</i>	IST	Serveur ESA-IRS	Externe
<i>TRANSDOC (alimentée en partie par l'INRETS)</i>	IST	Informatique	Externe
<i>Fichier des publications</i>	IST	Informatique	Externe
<i>Fichier des recherches en cours</i>	IST	Informatique	Interne
<i>Fichier des thèses en cours</i>	IST	Informatique	Interne
<i>Serveur d'information INRETS</i>	IST	Internet	Externe

Le fichier des publications est un recensement de toutes les documents écrits par les chercheurs de l'INRETS, comprenant les communications dans les congrès, les articles publiés dans des revues, les rapports et synthèses de recherche, les rapports de mission etc.

INRETS

Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité

■ **POLITIQUE DE DIFFUSION** (suite)

Le *fichier des recherches en cours* permet de connaître les sujets de recherche traités par les chercheurs de l'INRETS.

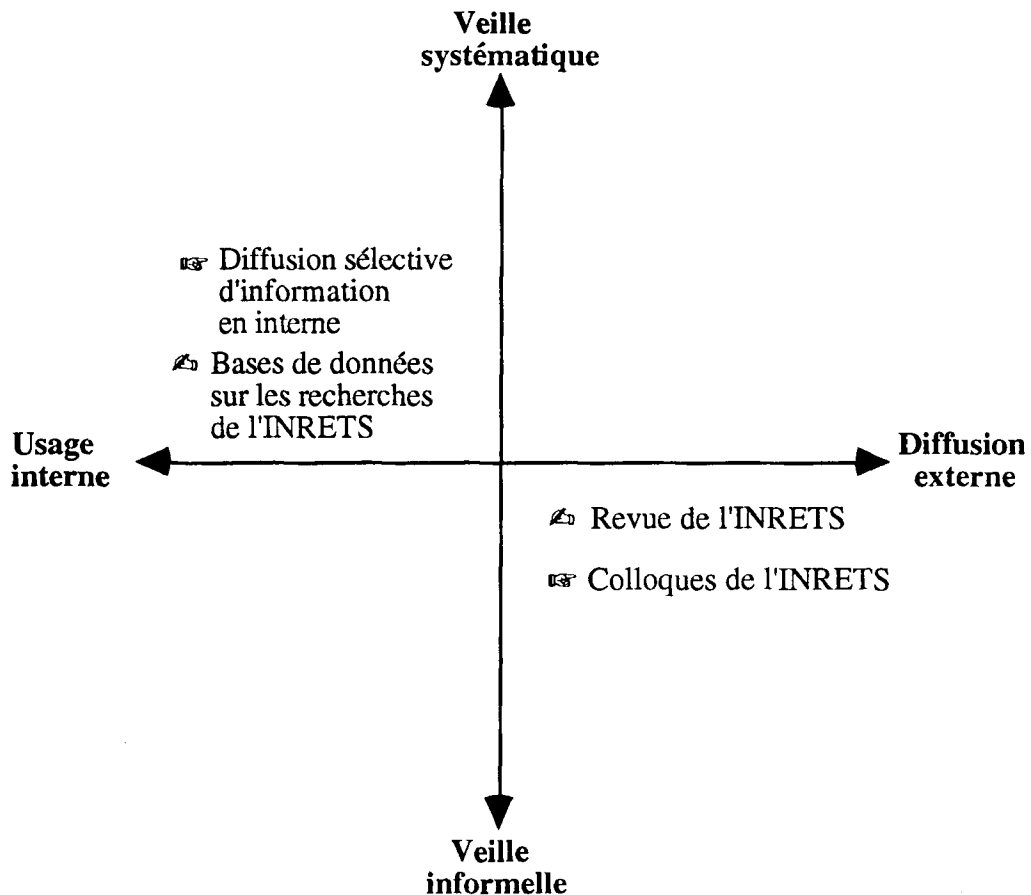
Le *fichiers des thèses en cours* permet de recenser les sujets de recherche des thésards de l'INRETS.

Le *serveur d'information* permet de diffuser l'information scientifique et technique produite par l'INRETS via Internet.

□ **ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS**

L'INRETS organise environ une quinzaine de journées spécialisées par an dont la liste est publiée dans le document "Congrès, Colloques et Séminaires de l'INRETS".

■ **POSITIONNEMENT**



IREX

Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil

10 Rue de Washington, 75008 Paris
Tel : (1) 44 13 32 77, Fax : (1) 43 59 68 30

■ IDENTITE

STATUT	Association Loi 1901. Environ 80 adhérents : maîtres d'ouvrages, entreprises, industriels, bureaux d'études et de contrôle, et laboratoires du génie civil
TAILLE	2 personnes
MISSION	Montage de projets nationaux de recherche et de développement en partenariat
DOMAINE	Génie Civil
ACTIVITÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Montage de projets de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Publications <input checked="" type="checkbox"/> Organisation de journées d'information

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

AUJOURD'HUI

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme |
| <input type="checkbox"/> | La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique |
| <input type="checkbox"/> | L'organisme ne fait pas de veille technologique |

En 1991, une étude a été réalisée à la demande de l'IREX sur "la mise en place d'un observatoire des technologies pour le génie civil", mais elle n'a pas été suivie d'actions concrètes, faute de moyens.

Aujourd'hui, la veille technologique est réalisée de manière informelle à travers les échanges entre les membres de l'association et les journées d'information qui permettent de détecter de nouveaux sujets d'intérêt.

Une veille documentaire est parfois réalisée pour valider le choix des sujets de recherche. Il s'agit d'études exploratoires, par exemple sur :

- Les systèmes de localisation et de guidage dans les chantiers de génie civil
- Les bétons de fibres métalliques
- Les matériaux de substitution utilisables en génie civil
- La gêne apportée par les travaux en milieu urbain

PROJETS

L'IREX est à la recherche d'un prestataire externe pour une veille technologique en génie civil, susceptible d'alimenter régulièrement une rubrique "Lu pour vous" dans le bulletin *IREX Info*.

La veille pourrait porter sur des thèmes précis, par exemple :

- les fibres optiques
- les matériaux composites

Par ailleurs, l'IREX souhaite monter un réseau de correspondants aux activités similaires dans les autres pays européens.

IREX

Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Il n'y a pas de centre de documentation.

AUTRES SOURCES

Les informations sont obtenues surtout à travers le réseau de personnes en contact avec l'IREX.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>IREX Info</i>	Général	Bimestriel	Adhérents

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Rapports</i>	IST	Externe

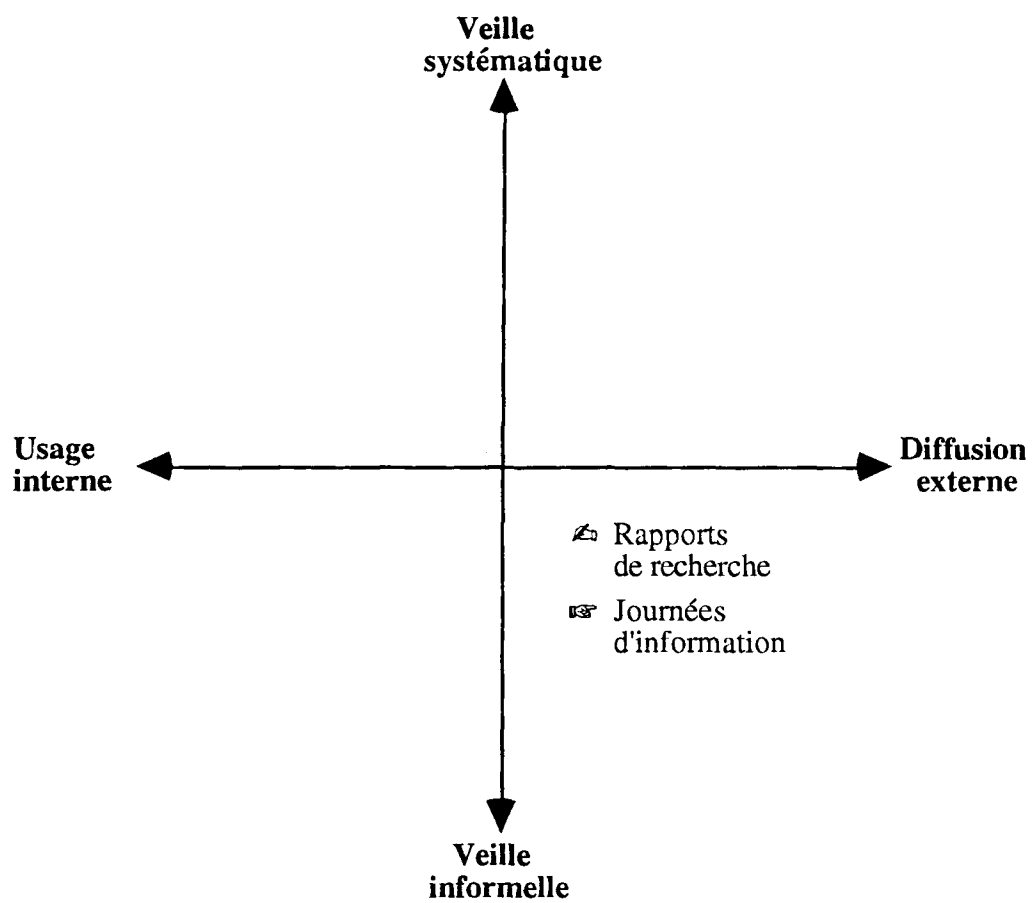
ORGANISATION DE JOURNÉES D'INFORMATION*

*cf. Liste partielle "*Colloques organisés par l'IREX*".

IREX

Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil

■ POSITIONNEMENT



LCPC

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

58 Bd Lefebvre - 75732 Paris Cedex 15 - France
Tel : (1) 40 43 50 00, Fax : (1) 40 43 54 98

■ IDENTITE

STATUT Laboratoire de recherche, rattaché au METT

TAILLE 580 personnes

DOMAINES Génie Civil : chaussées, géotechnique, ouvrages d'art, exploitation ; sécurité routière, environnement et génie urbain.

ACTIVITÉS Recherches appliquées, actions techniques générales, expertises, conseil et formation dans le domaine du génie civil

- Recherche
- Expertise technique
- Formation
- Publications
- Organisation de colloques
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique est une activité qui fait en théorie partie intégrante du travail des chercheurs du LCPC. Mais il a été décidé récemment de renforcer les pratiques à travers la mise en place d'une **nouvelle politique en matière de veille technologique** adoptée dans le cadre du nouveau schéma directeur à 5 ans du LCPC, selon quatre grands axes :

- **Sous-traitance d'actions de veille technologique** sur des thèmes ponctuels auprès de sociétés spécialisées. Exemple : veille sur le Japon réalisée par JITEX, en collaboration avec le SETRA et les sociétés Bouygues et Scetauroute.
- **Formation interne** aux techniques de la veille technologique
- **Formation** des agents du centre de documentation aux nouveaux outils de veille tels qu'**Internet**. A terme, Internet devra être utilisé directement par les chercheurs pour leurs recherches d'information.
Une base de 60 serveurs d'information relatifs au génie civil sur Internet a déjà été constituée par Mr Bonnet, Directeur des Actions Scientifiques et Techniques
- **Montage d'un serveur d'information** scientifique et technique du LCPC sur **Internet**

LCPC

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 5 personnes dont 3 documentalistes

Moyens mis à disposition

- 850 périodiques
- Nombreux ouvrages et documents
- Accès aux serveurs CNSEE (Ministère de l'Équipement), Questel, ESA-IRS, ORBIT, ECHO etc.

AUTRES SOURCES

- Internet
- Suivi de congrès et manifestations

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Bulletin de liaison des laboratoires des Ponts et Chaussées</i>	IST	Bimensuel	

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Ouvrages (10 en 1993)</i>	IST	Externe
<i>Rapports (26 en 1993) et Thèses (15 en 1993)</i>	IST	Interne
<i>Rapport d'activité (annuel)</i>	Général	Externe
<i>Monographies d'Études et de Recherches (annuel)</i>	IST	Externe

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

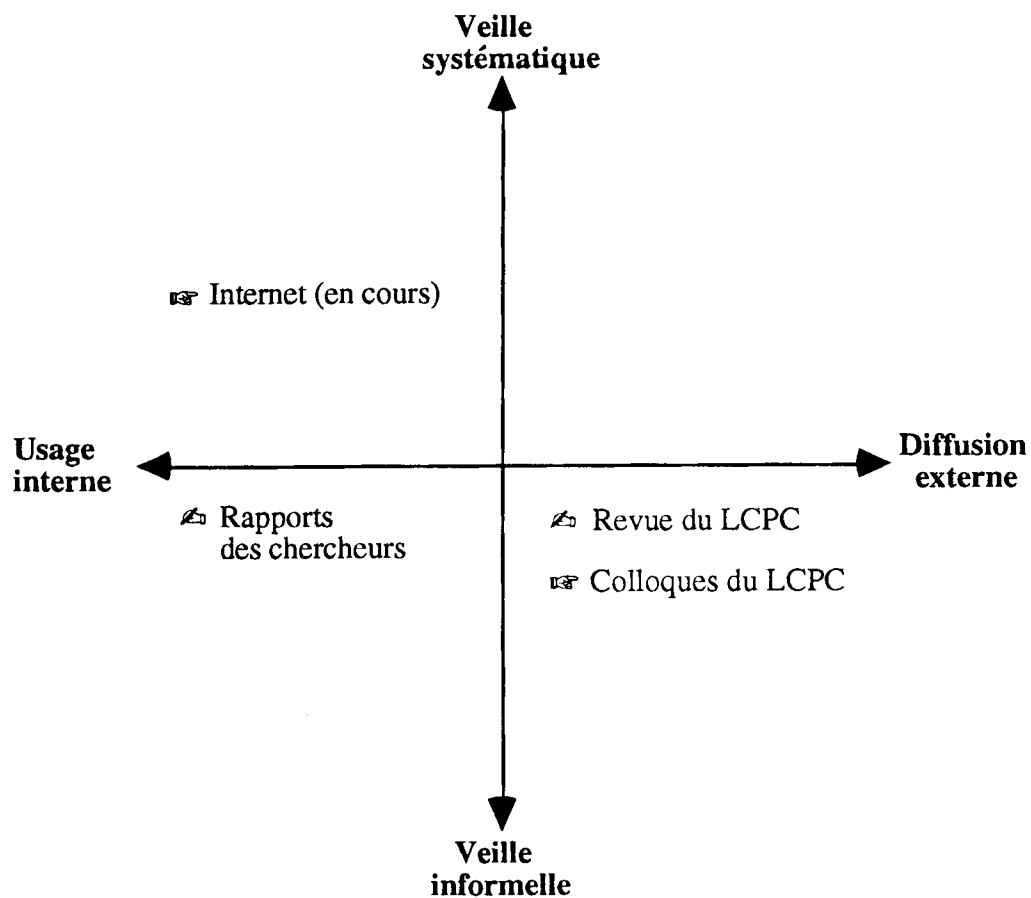
BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
Base de données sur la route <i>DIRR</i> (alimentée en partie par le LCPC)	IST	Serveur ESA-IRS	Externe
Base de données bibliographique <i>Pascal BTP</i> (alimentée en partie par le LCPC)	IST	Serveur Questel	Externe

ORGANISATION DE COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

LCPC

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

■ POSITIONNEMENT



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST Mission Tranports

Arche de la Défense - 92055 Paris La Défense Cedex 04
Tel : (1) 40 81 21 22

■ IDENTITE

MISSION Incitation à la recherche et l'expérimentation dans la construction et l'architecture

ACTIVITÉS

- Recherche (incitation)
- Centre de documentation (CDU)
- Organisation de colloques

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La mission Transports mène une action de veille scientifique et technologique dans le cadre du thème sur PREDIT, traitant d' "Analyse Stratégique et Comparaisons Internationales".

Dans le cadre du thème 6, une veille globale, à caractère stratégique a été menée à bien, incluant les aspects techniques mais aussi économiques, politiques etc. Cette veille a porté essentiellement sur l'analyse des politiques de financements publics dans le domaine des transports publics en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Les résultats sont diffusés sous forme de rapports de synthèse, pour certains pays tels que les Pays-Bas, la Suède, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Japon.

Des études complémentaires ont porté par exemple sur :

- motorisation et énergie au Japon, en relation avec le thème portant sur les systèmes intelligents véhicule-route
- transports terrestres à grande vitesse aux Etats-Unis

Dans le cadre du thème 1 (sur les transports guidés) et du thème 2 (sur les véhicules routiers), des états de l'art ont été réalisés et peuvent être rattachés à des actions de veille technologique. Ces études ont porté par exemple sur :

- les batteries de véhicules électriques
- les transports guidés au Japon

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST
Mission Tranports

■ *RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION*

Les études menées à bien dans le cadre du PREDIT ont été réalisées par les membres de thème 6 ou par des consultants extérieurs tels que Batelle ou SRI ; les compétences de l'INRETS ont également été utilisées.

■ *POLITIQUE DE DIFFUSION*

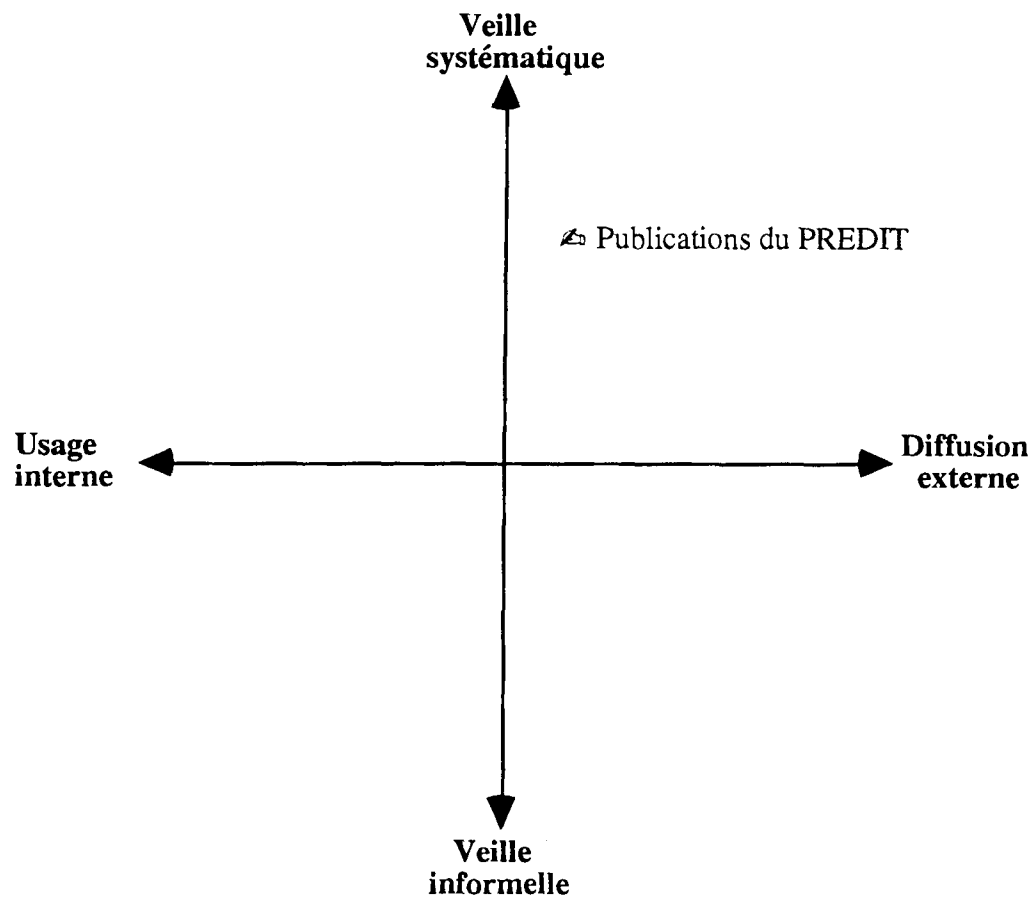
PUBLICATIONS

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Rapports de synthèse du PREDIT</i>	Global	Externe

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST
Mission Tranports

■ POSITIONNEMENT



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Plan Construction et Architecture

Arche de la Défense - 92055 Paris La Défense Cedex 04
Tel : (1) 40 81 21 22

■ IDENTITE

MISSION Incitation à la recherche et l'expérimentation dans la construction et l'architecture

ACTIVITÉS

- Recherche (incitation)
- Centre de documentation (CDU)
- Organisation de colloques

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Le Plan Construction et Architecture réalise occasionnellement des actions de veille dans le cadre de ses programmes de recherche. Parmi les programmes de recherche du PCA, on peut noter par exemple :

- Eurorex : l'innovation par la confrontation des savoir-faire à l'échelle européenne
- Chantier 2000
- Communication-Construction
- Ecologie et habitat
- Cité-Projets
- Cité-Services
- Socio-économie de l'habitat

Les résultats de ces recherches sont diffusés sous forme de publications.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Plan Construction et Architecture

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Moyens : 1 documentaliste

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

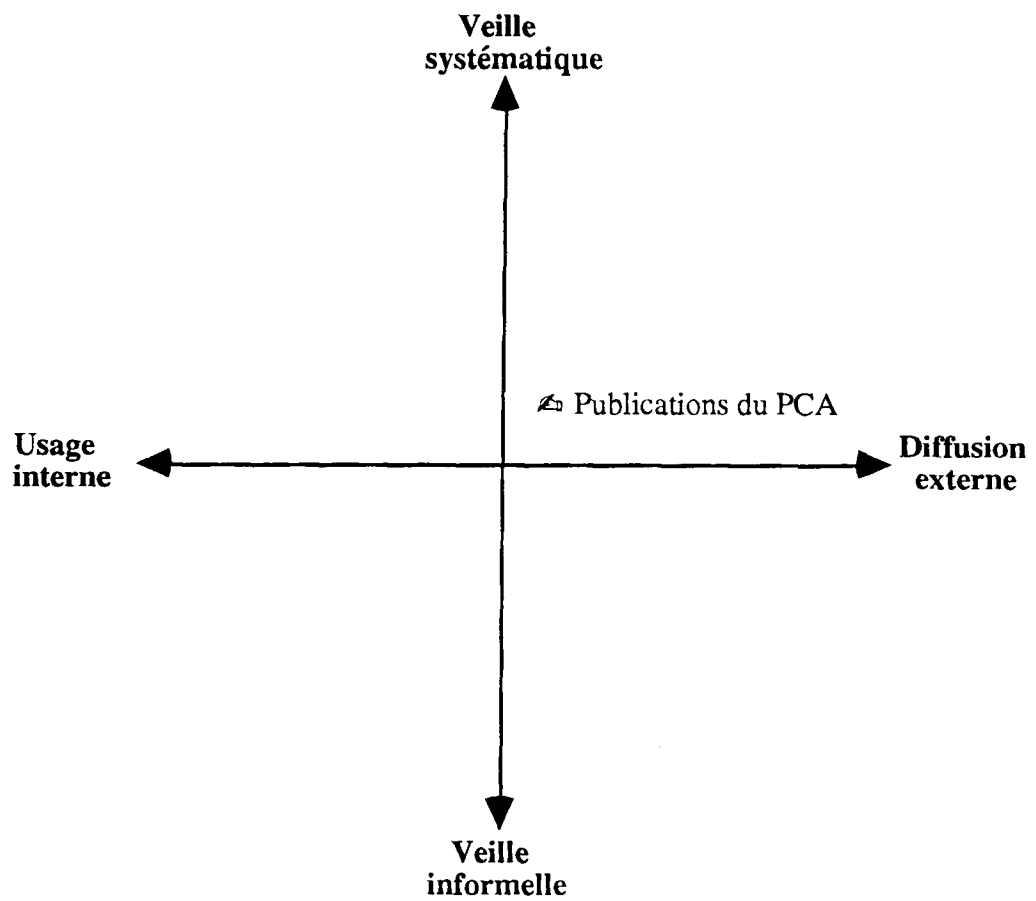
PÉRIODIQUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>PCA Actualités</i>	Général	Mensuel	Externe

OUVRAGES	Contenu	Diffusion
<i>Ouvrages</i>	IST	Externe

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Plan Construction et Architecture

■ POSITIONNEMENT



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Plan Urbain

Tour Pascal B - 92055 Paris La Défense Cedex 04
Tel : (1) 40 81 21 22

■ IDENTITE

TAILLE 25 personnes environ

MISSION Incitation à la recherche dans l'urbanisme
ACTIVITÉS Le Plan Urbain finance des programmes de recherche relatifs à l'urbanisme et exécuté par des organismes extérieurs (laboratoires du CNRS, laboratoires universitaires ou chercheurs indépendants).
Le Plan Urbain participe également au PIR- Ville (Programme Interdisciplinaire de Recherche) piloté par le CNRS.

- Recherche
- Centre de documentation (CDU)
- Organisation de colloques

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Les missions du Plan urbain sont actuellement en cours d'évolution. Outre le montage de programmes incitatifs de recherche, sur un nombre plus limité de projets d'intérêt "majeurs", le Plan Urbain devra assurer des missions de **veille scientifique** en vue de la valorisation et du développement de la recherche partenariale et territoriale.

La "veille" permet l'identification d'idées de nouveaux programmes de recherche. Associée à la "valorisation", elle permet une "traduction" des idées provenant de l'extérieur afin de les rendre utiles pour le Ministère de l'Équipement.

Par ailleurs, la technologie (et donc la veille) devrait davantage être prise en compte à l'avenir dans les programmes de recherche. Parmi les programmes de recherche du Plan Urbain, on peut citer par exemple :

- l'eau dans la ville
- la veille et l'économie
- le génie urbain
- etc.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Plan Urbain

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

VOIR CDU.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

DOCUMENTS	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Les Annales de la Recherche Urbaine</i>	Scientifique	Trimestriel	Abonnement
<i>Les chroniques du Plan urbain</i>	Général	Trimestriel	2.000 ex.
<i>Annuaire des Recherches du Plan urbain 1984-1994</i>	Scientifique	Irrégulier	Externe

INFORMATION ELECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>URBAMET</i> (alimentée en partie par le Plan Urbain)	Bibliograph.	CD ROM	Externe

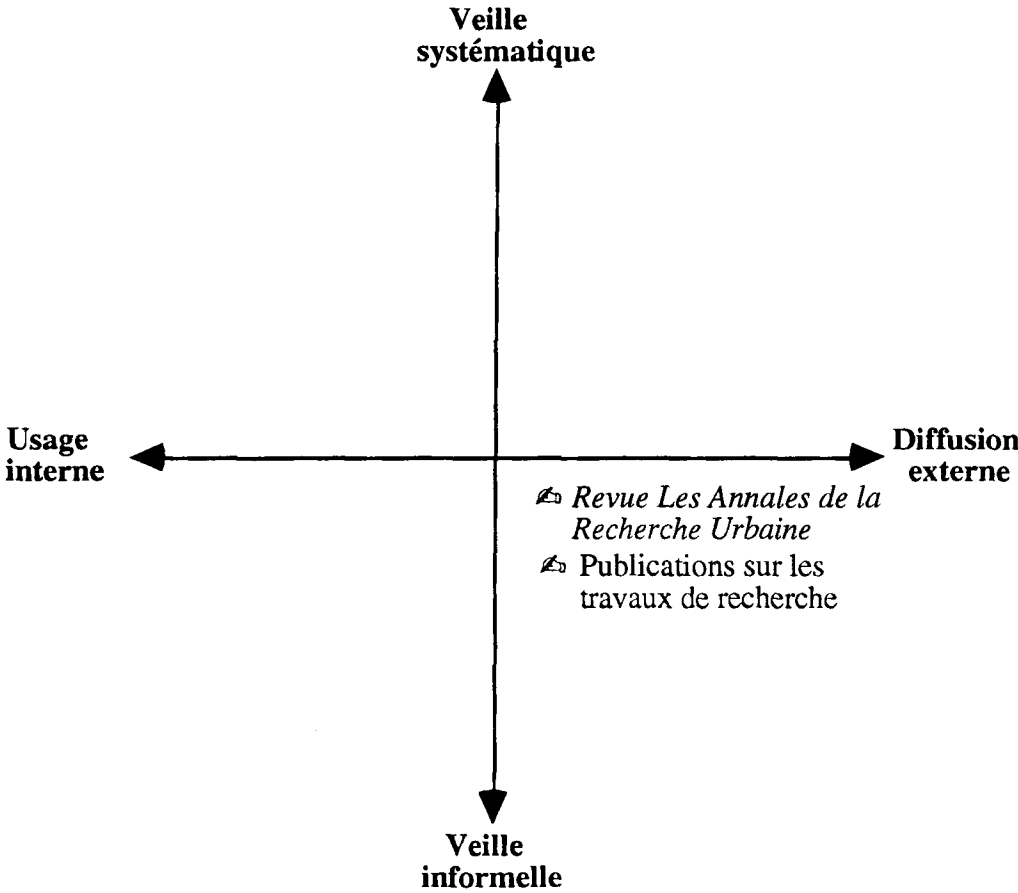
Les documents relatifs aux programmes de recherche (publications intermédiaires, actes de colloques, synthèses) sont indexés par le CDU dans la base Urbamet.

ORGANISATION DE COLLOQUES

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Plan Urbain

POSITIONNEMENT



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

CDU

Centre de Documentation sur l'Urbanisme

Arche de la Défense, Paroi Nord - 92055 Paris La Défense Cedex 04

Tel : (1) 40 81 15 64, Fax : (1) 40 81 15 99

■ IDENTITE

MISSIONS

- Service documentaire interne
- Bibliothèque ouverte au public
- Animation du réseau documentaire du réseau technique du Ministère de l'Equipement
- Production de banques de données

ACTIVITÉS

- Centre de documentation
- Production de banques de données

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

Le CDU a une activité de **veille documentaire** diffusée à travers la base de données bibliographiques *Urbamet* qui porte sur les thèmes suivants :

- villes
- habitat et logement
- équipements collectifs
- transports
- collectivités et finances locales
- etc.

On notera également la réalisation de bulletins bibliographiques thématiques sur un grand nombre de sujets, disponibles au centre de documentation. Ces "Orientations bibliographiques" portent par exemple sur les thèmes suivants :

- activités de hautes technologies et aménagement du territoire
- CAO
- domotique
- friches industrielles
- réseaux d'assainissement
- risques majeurs
- tunnels routiers urbains
- etc.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

CDU
Centre de Documentation sur l'Urbanisme

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

□ CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens humains : 18 personnes

Moyens mis à disposition

550 périodiques

65.000 ouvrages et documents (65 % de littérature grise)

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

□ PUBLICATIONS

PÉRIODIQUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Revue des Revues</i> , sélection d'articles sur l'urbanisme	Général	Bimensuel	Interne en 20 exemplaires

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Orientations bibliographiques</i> , bulletins bibliographiques thématiques	Scientifique	Externe

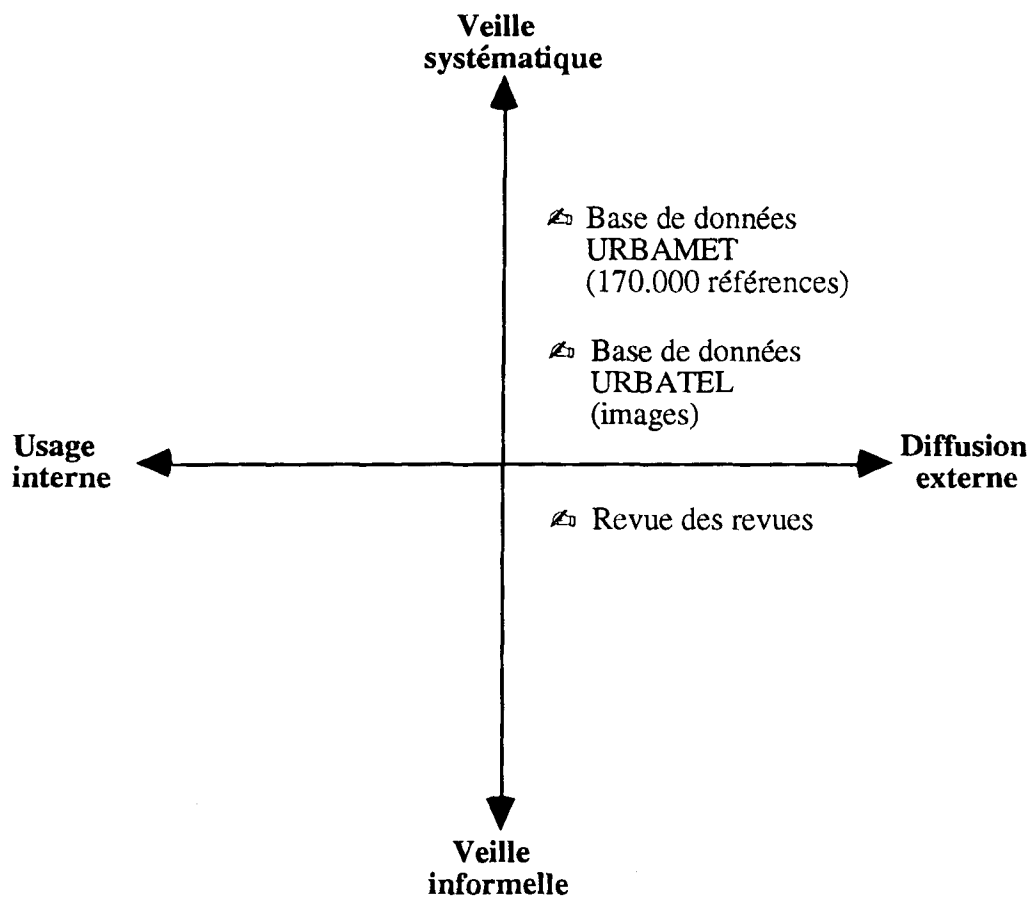
□ INFORMATION ELECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>Urbamet</i>	170.000 réf. bibliographiques	CD Rom Urbadisc ou Minitel ou serveurs CNSEE et Questel	Externe
<i>Urbatel</i> , réalisations urbaines en France	Texte et images	Numeris	Externe

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

CDU
Centre de Documentation sur l'Urbanisme

■ POSITIONNEMENT



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST

Sous-Direction du Développement Scientifique et Technique

Tour Pascal B - 92055 Paris La Défense Cedex 04

Tel : (1) 40 81 63 02 - Fax : (1) 40 81 63 96

■ IDENTITE

MISSIONS

- Gestion du Réseau Scientifique et Technique du METT
- Gestion des compétences scientifiques du Réseau Scientifique et Technique du METT
- Incitation à la recherche sur des thèmes transversaux : Eau, environnement, information géographique, bruit, aménagement, techniques du virtuel
- Incitation à la diffusion d'information scientifique et technique entre les organismes de recherche et les opérationnels

Le Réseau Scientifique et Technique du METT est constitué des grands organismes de recherche (LCPC, INRETS, laboratoires des écoles ENPC, ENTPE etc.), des services techniques centraux (CERTU, SETRA) et des CETE.

ACTIVITÉS

- Centre de documentation
- Incitation à la recherche
- Incitation à la veille technologique

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

L'ambition générale est d'assurer une vraie politique de diffusion de l'information scientifique et technique produite par le Réseau Scientifique et Technique du METT.

Pour l'année 1995, des séminaires de sensibilisation et de formation à la veille technologique vont être organisés auprès des directeurs de laboratoires.

Un Observatoire des produits de la recherche valorisables est en cours de création. Il permettra de recenser et de développer la commercialisation des logiciels ou innovations mises au point par le Réseau Scientifique et Technique du Ministère de l'Équipement.

Par ailleurs, il est envisagé de développer les aspects "veille" dans les programmes de recherche transversaux., par exemple sur les thèmes de recherche suivants :

- Eau
- Aménagement
- Information géographique
- Bruit
- Risques naturels
- Techniques du virtuel

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST

Sous-Direction du Développement Scientifique et Technique

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Moyens humains : 1 documentaliste

Moyens mis à disposition

40 à 50 périodiques
4.000 ouvrages (cataloguage en cours)

AUTRES

La majeure partie des informations est obtenue grâce à la constitution d'un réseau personnel de contacts.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

DOCUMENTS	Contenu	Périodicité
<i>Annuaire des Unités de Recherche</i>	Scientifique	Irrégulier (1992)
<i>Revue des Sommaires</i>	Général	Bimensuel

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support
Liste des programmes de recherche terminés	Scientifique	CD ROM (Urbadisc) et Base Isabel
Liste des études du METT	Scientifique	Base CEDDRE

La sous-direction du Développement Scientifique et Technique a par ailleurs demandé à un CETE d'étudier les besoins en matière de réseau informatique et notamment d'étudier l'intérêt d'Internet.

Parmi les projets, la sous-direction du Développement Scientifique et Technique note qu'il serait intéressant d'effectuer un recensement des programmes de recherche en cours, même s'ils ne sont pas achevés.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST

Mission de la Recherche et de l'Innovation en Génie Civil

Tour Pascal B - 92055 Paris La Défense Cedex 04

Tel : (1) 40 81 29 51

■ IDENTITE

MISSIONS

Incitation à la recherche en partenariat

- Missions exploratoires
- Montage de projets de recherche
- Recherche

ACTIVITÉS

Incitation à la Recherche

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La mission Génie Civil étudie le montage d'un **Observatoire du Génie Civil** ayant pour mission l'incitation à la veille technologique.

Pour 1995, trois thèmes de veille technologiques sont considérés :

- déchets et génie civil
- les fibres optiques appliquées au génie civil
- localisation et guidage

Dans ces veilles seront dissociés la collecte (réalisée par des acteurs divers, dont l'ADIT), la validation de l'information (par des experts du LCPC ou d'autres organismes) et la diffusion, assurée par l'IRES, par exemple sous forme de bulletin d'information.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST
Mission de la Recherche et de l'Innovation en Génie Civil

■ *RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION*

CENTRE DE DOCUMENTATION

La DRAST ne dispose pas de centre de documentation

AUTRES SOURCES

La veille technologique est une activité permanente : des informations sont collectées de manière non formalisée sur de nouveaux sujets au fur et à mesure qu'ils apparaissent.

Ces sujets sont parfois ensuite traités dans le cadre de programmes de recherche.

Par exemple, des informations sont collectées sur les déchets, la logique floue, les systèmes intelligents, la robotique etc..

La veille repose en grande partie sur la qualité du réseau relationnel.

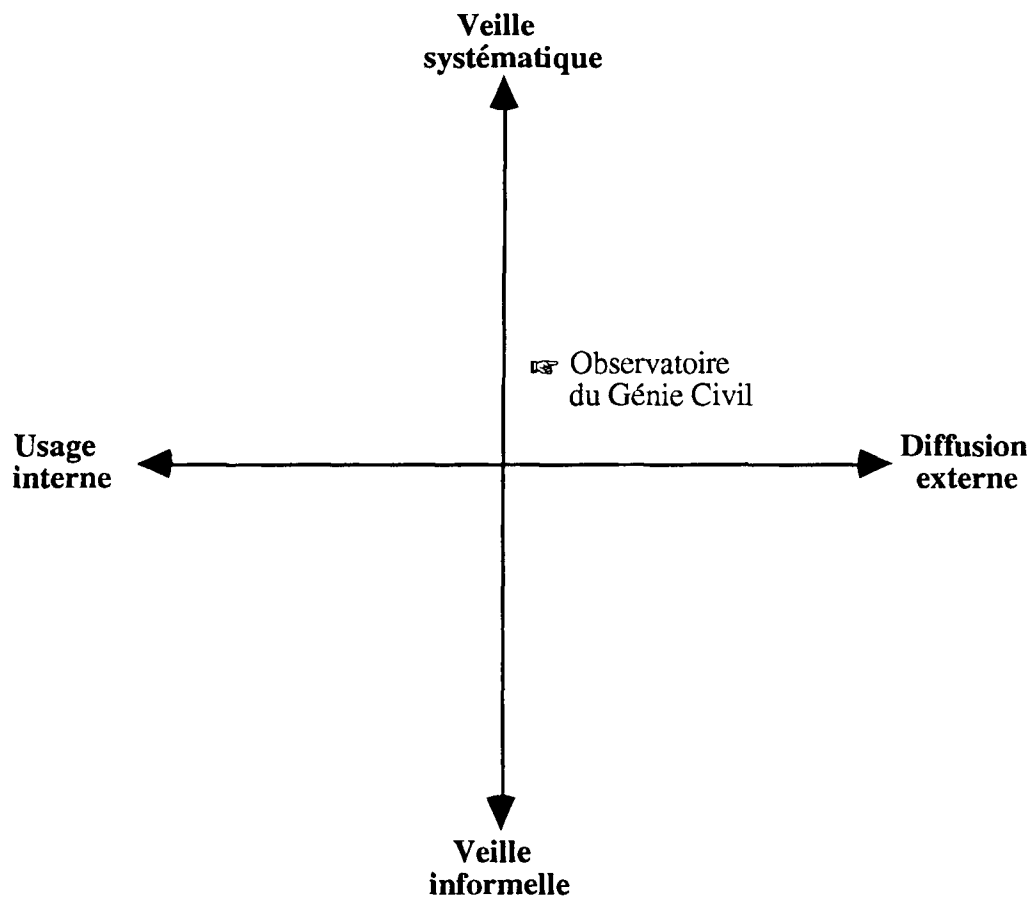
■ *POLITIQUE DE DIFFUSION*

Les modalités de diffusion des veilles menées dans le cadre d'un Observatoire du Génie Civil ne sont pas encore précisément définies. Mais il est vraisemblable qu'elle se ferait sous forme de bulletin d'information périodique.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

DRAST
Mission de la Recherche et de l'Innovation en Génie Civil

■ POSITIONNEMENT



OIE

Office International de l'Eau

21 Rue de Madrid, 75008 Paris
Tel : (1) 45 22 14 67, Fax : (1) 40 08 01 45

■ IDENTITE

STATUT Association Loi 1901 regroupant 140 organismes dont 21 institutions étrangères
TAILLE 90 personnes
DOMAINES Bâtiment, Génie Civil : eau
MISSION Echanges d'information
ACTIVITÉS

- Formation
- Organisation de séminaires et colloques
- Centre de documentation
- Service question-réponse

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique n'est pas une mission officielle de l'OIE mais plusieurs de ses activités en relèvent.

L'OIE réalise une **veille documentaire** permanente à partir de 350 revues et de rapports et documents français et étrangers. Les résultats de cette veille sont diffusés à travers une revue mensuelle ainsi que par Minitel.

On notera que la qualité de chaque document référencé est évaluée par des experts selon un classement "bon document", "lecture recommandée", "lecture très recommandée". Le degré de spécialisation des documents est également apprécié selon un classement "pour personnes n'ayant aucune connaissance du sujet", "pour personne avertie", "pour spécialistes".

La veille porte sur les thèmes suivants :

Eau souterraine, hydrogéologie	Assainissement, collectivités locales
Eau de surface, hydrologie	Traitement des eaux usées
Mer, estuaire, littoral	Boues et déchets
Aménagement des eaux superficielles	Analyse physique et chimique
Qualité de l'eau et/ou hydrobiologie	Analyse microbiologique
Pollution de l'eau et/ou écotoxicologie	Politique de l'eau, planification, économie
Agriculture	Législation
Industrie	Recherche et Développement
Distribution d'eau, collectivités locales	Energie
Traitement d'eau potable	
Santé-hygiène-sécurité	

L'OIE se situe désormais au premier rang mondial en matière de documentation sur l'eau.

OIE

Office International de l'Eau

■ **LES ACTIVITÉS DE VEILLE** (suite)

Par ailleurs, l'OIE a entrepris un **inventaire national des études et recherche en cours** (littérature grise) menées sur le thème de l'eau en France dans les organismes nationaux et régionaux. Cet inventaire a notamment pour objectif de permettre un meilleur choix des sujets de recherche.

Aujourd'hui près de 1.000 projets de recherche en cours de toutes tailles ont été identifiés sur un total estimé de 2.000 à 2.500 projets. Ces projets seront mis à disposition dans une base de données électronique.

Enfin, l'OIE anime un réseau national de collecte de l'information produite par les grands organismes français du domaine de l'eau. Le RNDE "**Réseau National de Données sur l'Eau**" a pour objectif de coordonner les banques de données d'information technique, administratives, économiques etc. aujourd'hui dispersées chez de nombreux acteurs. Ce réseau de banques de données sera constitué :

- des banques de données des bassins produites par les DIREN, agences de l'Eau, collectivités locales, etc.
- des banques de données thématiques sur la pluviométrie, l'hydrologie ou la qualité des eaux littorales par exemple
- d'une banque de données nationale gérée par l'OIE et alimentée en données agrégées par les banques de bassin.

■ **RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION**

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 10 personnes et imoyens informatiques importants (scannerisation des documents)

Moyens mis à disposition

350 périodiques

1.500 à 2.000 ouvrages et documents

Accès à de multiples serveurs électroniques d'information

■ **POLITIQUE DE DIFFUSION**

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Information Eaux</i>	IST	Mensuel	3.500 ex.
<i>Revue de Sommaires des Périodiques de l'Eau</i>	IST	Bimensuel	
<i>Les Nouvelles</i>	Général	Trimestriel	

OIE

Office International de l'Eau

■ **POLITIQUE DE DIFFUSION** (suite)

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>Hydrotel</i>	160.000 réf. bibliographiques IST	- Minitel 3617 Eaudoc - serveur ESA	Externe

A terme, les informations seront probablement disponibles sur CD ROM et sur Internet.

Deux autres banques de données électroniques sont en cours de constitution, en tant que résultat :

- de l'inventaire national des études et recherches
- du recensement réalisé dans le cadre du RNDE.

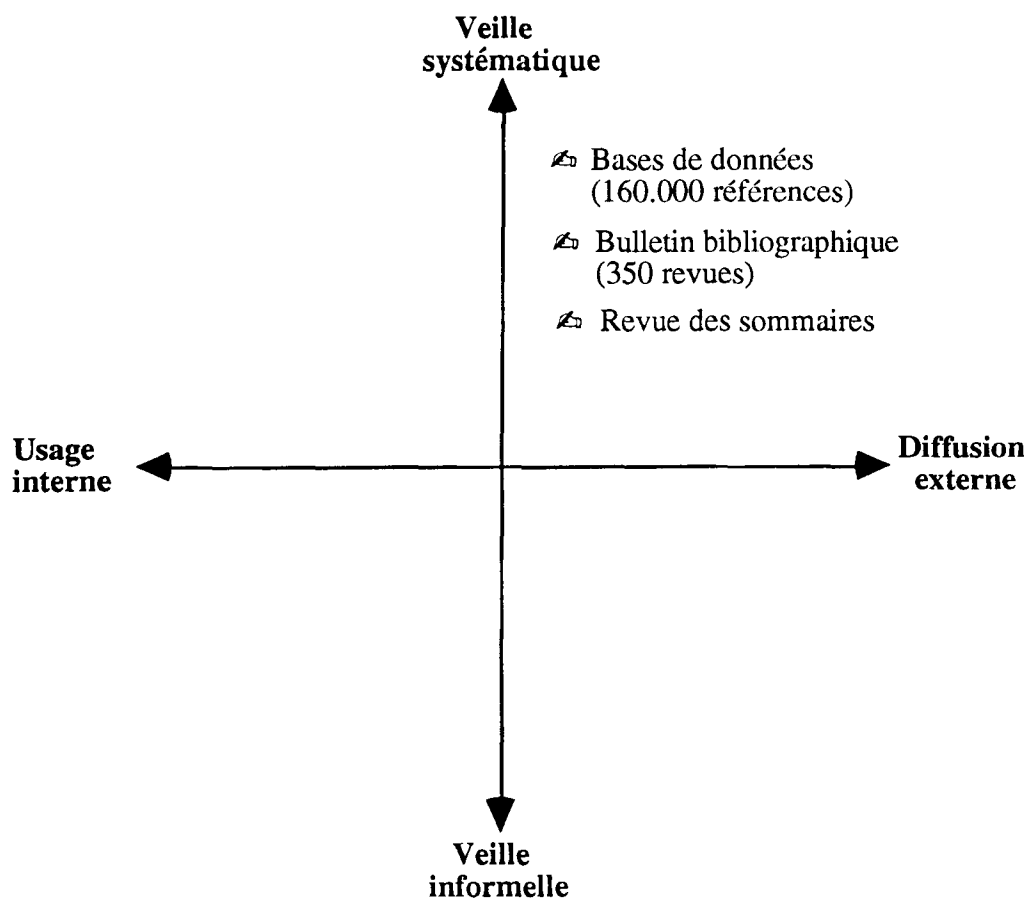
ORGANISATION DE SÉMINAIRES ET COLLOQUES

SERVICE QUESTION-REPONSE ET SERVICE DE RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

OIE

Office International de l'Eau

■ POSITIONNEMENT



SETRA

Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes

46 Avenue Aristide Briand, BP 100, 92223 Bageux Cedex
Tel : (1) 46 11 31 53, Fax : (1) 46 11 31 69

■ IDENTITE

STATUT Laboratoire de recherche, rattaché au METT
TAILLE 580 personnes
DOMAINES Génie Civil : ouvrages d'art, sécurité et techniques routières, informatique
ACTIVITÉS

<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	Expertise technique
<input checked="" type="checkbox"/>	Publications

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme |
| <input type="checkbox"/> | La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique |
| <input type="checkbox"/> | L'organisme ne fait pas de veille technologique |

La veille technologique est l'une des activités du SETRA, notamment au sein du Centre de la Sécurité et des Techniques Routières où un **Observatoire des techniques de chaussées** a été créé en 1992, en collaboration avec le LCPC.

Cet observatoire a pour mission de suivre les techniques de chaussées suivantes :

- bétons bitumineux drainants
- bétons bitumineux très minces et bétons bitumineux ultra-minces
- systèmes retardant la remontée des fissures transversales de retrait hydraulique
- enduits superficiels
- enrobés à module élevé, bétons bitumineux à module élevé et enrobés anti-orniérants
- techniques à l'émulsion
- retraitement en place aux liants hydrauliques et/ou hydrocarbonés
- entretien des chaussées en béton

Trois nouveaux thèmes seront suivis en 1995. Pour chaque thème, un groupe de 3 observateurs réalise un état de l'art des techniques disponibles en France et à l'étranger.

Les résultats de la veille sont publiés dans un rapport et présentés dans le cadre d'une journée d'information.

Cependant la collecte d'informations en France et à l'étranger devra être améliorée à l'avenir :

- au niveau des sources d'information
- au niveau de la sensibilisation du réseau technique du METT en matière de collecte et de circulation de l'information

SETRA

Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

DOCUMENTATION

Il n'y a pas de centre de documentation car le SETRA utilise les ressources documentaires du LCPC ; le SETRA est toutefois directement abonné à plusieurs revues.

AUTRES SOURCES

- le réseau technique du METT, pour le suivi des chantiers et des essais.
- les entreprises françaises du secteur.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Ouvrages et rapports</i>	IST	Externe

INFORMATION ÉLECTRONIQUE

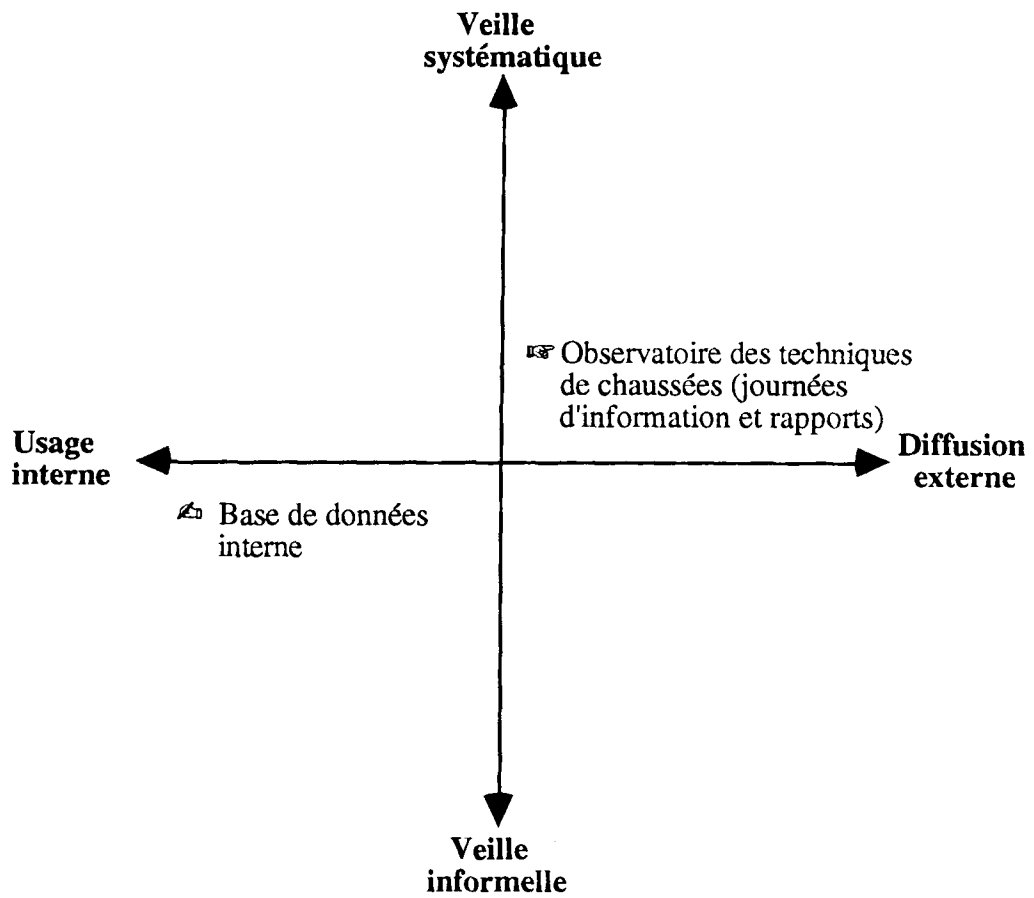
BASES DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
<i>interne</i> sur les techniques de chaussées	IST	Informatique (Superdoc)	Interne

ORGANISATION DE JOURNÉES D'INFORMATION

SETRA

Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes

■ POSITIONNEMENT



SIA

Société des Ingénieurs de l'Automobile

3, Avenue du Président Wilson, 75116 Paris
Tel : (1) 47 20 93 23, Fax : (1) 47 20 48 73

■ IDENTITE

STATUT Association Loi 1901
DOMAINES Transport : automobile, en 12 sections techniques
MISSION Rassembler les ingénieurs de l'automobile (4.000 adhérents) afin d'assurer des transferts de connaissances et des échanges d'idées

ACTIVITÉS

- Organisation de colloques
- Formation (CLESIA)
- Centre de documentation
- Publications (revue)

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

AUJOURD'HUI

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique n'est pas un but affiché de la SIA mais en pratique la SIA a une mission de collecte et de diffusion d'information scientifique et technique,

La collecte et la diffusion se font en général de manière informelle à travers les colloques thématiques organisés par la SIA ou à travers les commissions spécialisées :

- Groupe motopropulseur,
- Dynamique du véhicule et Liaison au sol,
- Carrosserie,
- Equipements, composants et systèmes,
- Prospective et environnement
- Techniques de production et logistique
- Compétitivité et maîtrise de la valeur
- Technologies du véhicule de compétition
- Technologies du transport
- Qualité et fiabilité
- Les outils de la conception : calcul et expérimentation
- Après-vente

Par ailleurs, la SIA réalise une opération de sensibilisation à la veille technologique en organisant un congrès sur le thème "Benchmarking et veille technologique" en Mars 1995 .

PROJETS

En matière de veille documentaire, il pourrait être intéressant de procéder à l'informatisation du centre de documentation.

SIA

Société des Ingénieurs de l'Automobile

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 3 personnes

Moyens mis à disposition

- Périodiques
- Nombreux ouvrages et documents
- Internet a été envisagé mais il pose des problèmes de confidentialité.
- NB : le centre de documentation n'est pas informatisée.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Ingénieurs de l'Automobile</i>	IST	8 n° par an	Externe

Dans la revue de la SIA sont parfois publiés par exemple des comptes rendus de visite de congrès ou de missions à l'étranger. Exemple : Compte rendu de mission en Chine sur l'évolution de l'industrie automobile chinoise depuis cinq ans

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Annuaire de la SIA</i>	Adhérents	Interne
<i>Actes des congrès de la SIA</i>	IST	Externe

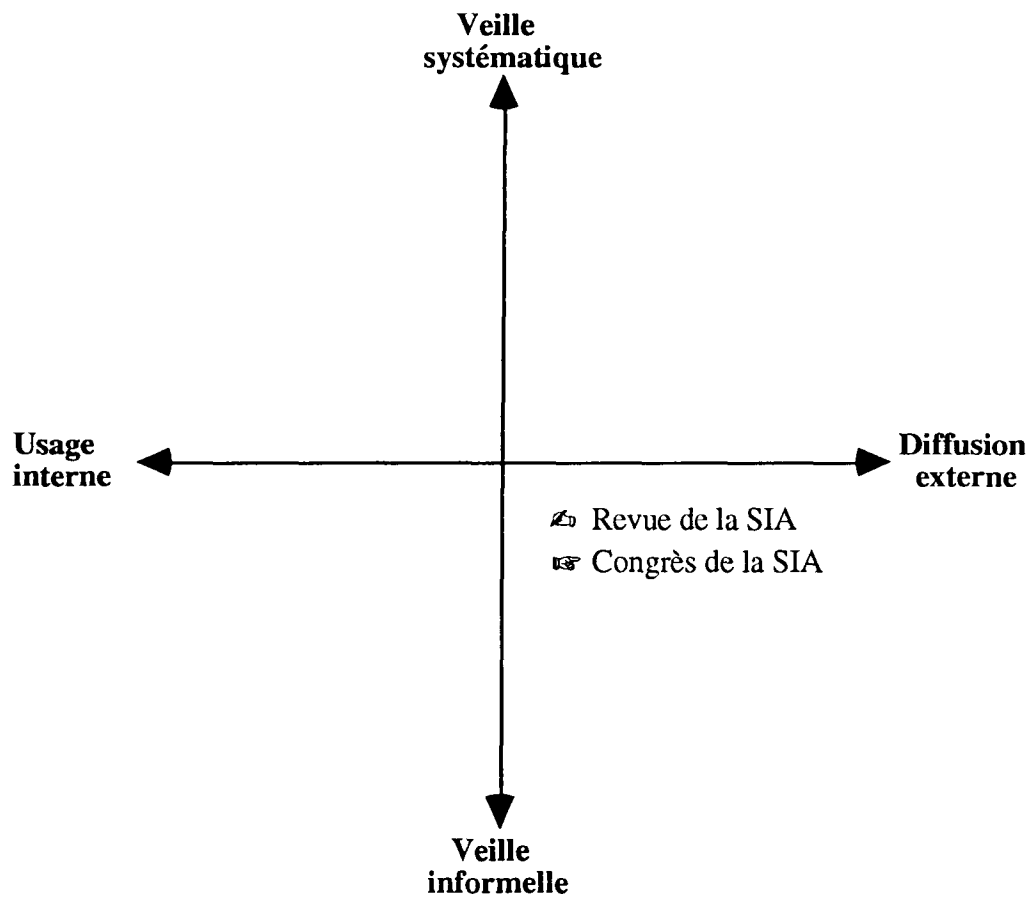
ORGANISATION D'UNE DIZAINE DE CONGRÈS ET JOURNÉES D'ÉTUDE CHAQUE ANNÉE

Voir "Programme congrès et journées d'études 1995"

SIA

Société des Ingénieurs de l'Automobile

■ POSITIONNEMENT



UIC

Union Internationale des Chemins de Fer

16 Rue Jean Rey, 75015 Paris
Tel : (1) 44 49 20 20, Fax : (1) 44 49 20 99

■ IDENTITE

STATUT Association regroupant les exploitants ferroviaires européens

DOMAINE Transport ferroviaire

ACTIVITÉS

- Normalisation et réglementation
- Organisation de séminaires et colloques
- Publications
- Centre de documentation

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

L'UIC réalise en permanence une **veille documentaire** globale (scientifique, technique, économique etc.)

à partir des revues mais aussi de la littérature grise relative au domaine ferroviaire.

Les thèmes scientifiques et techniques traités sont les suivants :

- Informatique appliquée aux transports ferroviaires
- Recherche ferroviaire, Grande vitesse
- Installations fixes
- Signalisation, Télécommunications, Electrification
- Matériels roulants, Engins moteurs.

Les résultats de cette veille sont diffusés dans la revue Rail International ou de manière sélective (DSI) chez les membres de l'UIC. Ils sont également rassemblés dans une base de données électronique interne.

UIC

Union Internationale des Chemins de Fer

■ RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION

□ CENTRE DE DOCUMENTATION

Accès : Libre

Moyens : 3 documentalistes

Moyens mis à disposition

- 180 périodiques
- 3.000 documents et ouvrages
- Accès au serveur ESA-IRS, aux CD ROM Cordis et Transport
- La littérature grise (rapports de recherche, thèses, études de l'UIC ou des membres de l'association etc.) représente 70 % des 3.000 documents et ouvrages.

■ POLITIQUE DE DIFFUSION

□ PUBLICATIONS

REVUES	Contenu	Périodicité	Diffusion
<i>Rail International</i>	Général	Mensuel	Externe

Dans la revue Rail International figure une rubrique "Bibliographie" alimentée par le centre de documentation.

DOCUMENTS	Contenu	Diffusion
<i>Synthèses</i>	Général	Externe
<i>Rapport d'activité</i> (annuel)	Général	Externe

Les synthèses sont documents permettant de faire le point sur une technologie ou un domaine.
Exemple : "Power supply, train control and signalling in Europe"

□ INFORMATION ÉLECTRONIQUE

BASE DE DONNÉES	Contenu	Support	Diffusion
interne <i>DEFI</i>	1.200 réf. bibliographiques IST	Informatique	Interne
Alimentation de <i>TRANSDOC</i>	IST	ESA-IRS et CDRom	Externe

Seuls les documents non confidentiels permettent d'alimenter la base Transdoc.

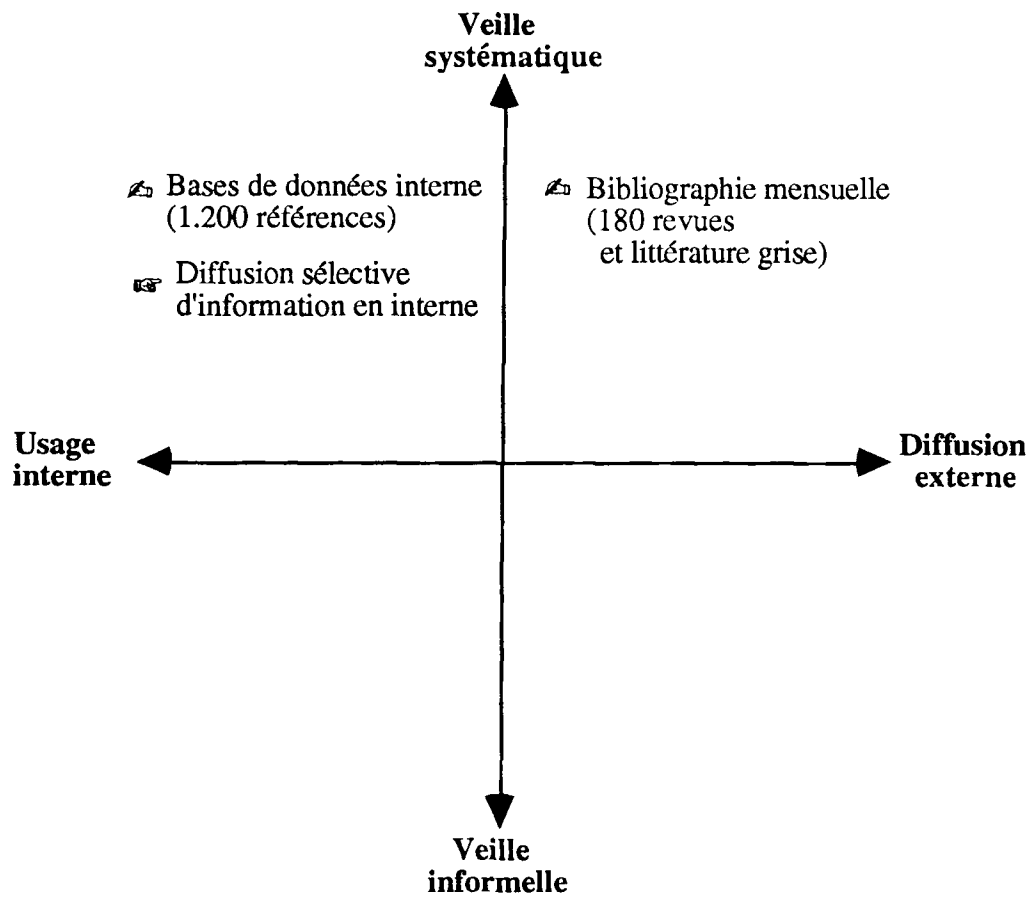
□ DIFFUSION SÉLECTIVE D'INFORMATION

La DSI se fait auprès des membres de l'UIC, en fonction des domaines d'intérêt des personnes concernées.

UIC

Union Internationale des Chemins de Fer

■ POSITIONNEMENT



UTAC

Centre d'essais, BP 212, 91311 Montléry Cedex
Tel : (1) 69 80 17 00, Fax : (1) 69 80 17 17

■ IDENTITE

- STATUT** Organisme technique placé sous l'égide des fédérations des professions de l'automobile, du motocycle et du cycle :
- Comité des Constructeurs Français Automobiles,
 - Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules,
 - Fédération Française de la Carrosserie,
 - Syndicat du Motocycle et Comité des Constructeurs de Cycles.
- TAILLE** 210 personnes
- DOMAINES** Transports : automobile, sécurité active et passive, éclairage et signalisation, protection de l'environnement (émissions, acoustique et vibrations, compatibilité électromagnétique).
- ACTIVITÉS** Assistance technique et scientifique, normalisation automobile, certification de produits,
- contrôle technique automobile, sports mécaniques.
- Normalisation
- Expertise technique

■ LES ACTIVITÉS DE VEILLE

- La veille technologique est identifiée comme l'une des activités de l'organisme
- La veille technologique n'est pas identifiée en tant que telle, mais certaines actions relèvent de la veille technologique
- L'organisme ne fait pas de veille technologique

La veille technologique n'est pas une mission officielle de l'UTAC, mais elle se fait de manière informelle dans le cadre des activités de réglementation au niveau européen et lors des visites de salons professionnels et congrès en France et à l'étranger.

Cependant, les informations collectées ne sont pas diffusées et visent seulement à répondre à des besoins internes.

UTAC

■ *RESSOURCES EN MATIERE D'INFORMATION*

CENTRE DE DOCUMENTATION

L'UTAC ne dispose pas de centre de documentation, car celui-ci a été abandonné il y a cinq ans, faute de ressources pour en financer l'informatisation. En effet, les constructeurs automobiles disposent de leur propre centre de documentation et n'éprouvent pas la nécessité d'avoir recours à une documentation extérieure.

AUTRES SOURCES

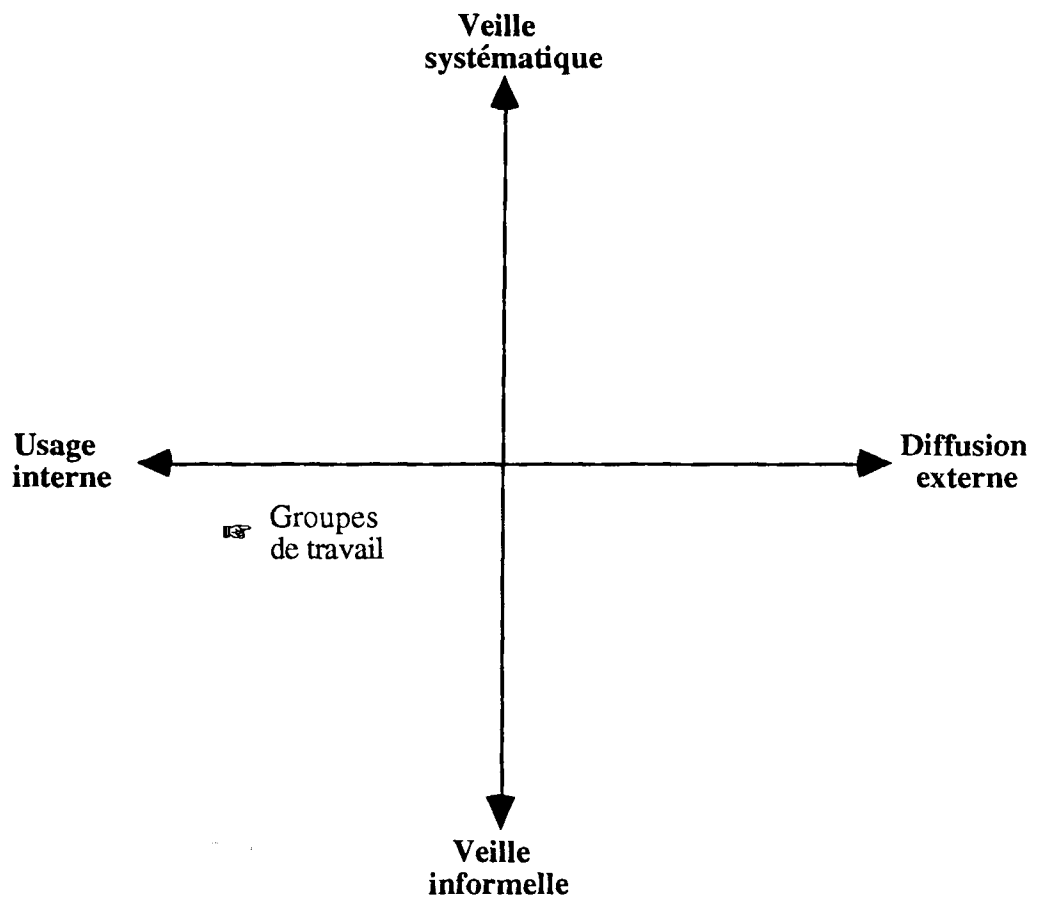
- Visites de salons et congrès
- Réseau de relations

■ *POLITIQUE DE DIFFUSION*

Aucune diffusion d'information vers l'extérieur n'est réalisée.

UTAC

■ POSITIONNEMENT



Annexes (cf. documentation collectée)

Liste des organismes recensés et étudiés (cf. documentation collectée)

- 1 - Académie d'Architecture (AA)
- 2 - Acier Façades
- 3 - Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME)
- 4 - Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
- 5 - Agence Nationale Pour la Participation des Employeurs à l'Effort de la Construction (ANPEEC)
- 6 - Agence Nationale pour la Récupération des Déchets (ANRED)
- 7 - Agence pour la Coopération Technique Industrielle et Economique (ACTIM)
- 8 - Agence pour la Prévention des Désordres et l'Amélioration de la Qualité de la Construction (APDAQC)
- 9 - Agence Qualité Construction (AQC)
- 10 - Aluminium Conseil (AC)
- 11 - Arcature Editions (Editeur)
- 12 - Archi News (Editeur)
- 13 - Archi-Euro-Conseil (AEC)
- 14 - Archicrée (Editeur)
- 15 - Architecture et Construction (Editeur)
- 16 - Architecture Sans Frontières (ASF)
- 17 - Association Française de Normalisation (AFNOR)
- 18 - Assistance Technique Menuiserie (ATM)
- 19 - Association Française des Concepteurs pour le Développement de la Coopération dans les Domaines de l'Equipement (AFCCE)
- 20 - Association pour la Formation Professionnelle dans les Activités de la Maçonnerie et du Béton Armé (AFORMABA)
- 21 - Association pour le Développement des Techniques de Transport, d'Environnement et de Circulation (ATEC)
- 22 - Association d'Assistance pour les Entrepreneurs de Travaux Publics (AAETP)
- 23 - Association de Grands Maîtres d'Ouvrage EPEBAT (AGMO)
- 24 - Association des Industries de Matériaux, Composants et Equipements pour la Construction (AIMCC)
- 25 - Association des Ingénieurs des Villes de France (AIVF)
- 26 - Association des Journalistes de la Construction (AJC)
- 27 - Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes (ASFA)
- 28 - Association Développement de la Recherche Glissement de Terrain (ADRGT)
- 29 - Association Française de l'Eclairage (AFE)
- 30 - Association Française de Recherches et Essais sur les Matériaux de Construction (AFREM)
- 31 - Association Française des Industries de la Robinetterie (AFIR)

- 32 - Association Française des Industries Thermiques et Aérauliques (AFITA)
- 33 - Association Française des Ingénieurs Acousticiens (AFIA)
- 34 - Association Française des Ingénieurs Techniciens de l'Environnement (AFITE)
- 35 - Association Française des Travaux en Souterrain (AFTES)
- 36 - Association Française des Villes Nouvelles (AFVN)
- 37 - Association Française du Beau Béton (AFBB)
- 38 - Association Française du Génie Parasismique (AFPS)
- 39 - Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ)
- 40 - Association Française pour l'Etude des Eaux (AFEE)
- 41 - Association Française pour la Construction (AFC)
- 42 - Association Française pour la Construction (AFPC)
- 43 - Association Française pour la Qualité (AFQ)
- 44 - Association International de Géologie de l'Ingénieurs (AIGI)
- 45 - Association Internationale des Entreprises d'Equipement Electrique (AIE)
- 46 - Association Nationale contre la Pollution et les Nuisances (ANPN)
- 47 - Association Nationale Contrôle Qualité, Gestion et Promotion (ANCQGP)
- 48 - Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT)
- 49 - Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP)
- 50 - Association Nationale Professionnelle pour l'Etude et la Réalisation de Centre Routiers (ANPERCR)
- 51 - Association Permanente des Congrès de la Route (AIPCR)
- 52 - Association pour l'Etude de la Prévention, la Pathologie, l'Entretien et l'Exploitation du Bâtiment (EPEBAT)
- 53 - Association pour l'Initiation à la Recherche dans le Bâtiment (IRBAT)
- 54 - Association pour l'Initiation, et la Recherche dans le Bâtiment (AIRB)
- 55 - Association pour la Certification des éléments de protection incendie destinés à la construction (ACERFEU)
- 56 - Association pour la Certification des Isolants (ACERMI)
- 57 - Association pour la Promotion de la Qualité des Installateurs Electriques (Promotelec)
- 58 - Association pour le Développement de la Domotique (AD2)
- 59 - Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans les Transports (AFT-TIM)
- 60 - Association pour le Développement des Emplois du Bois (ADEB)
- 61 - Association pour le Développement et l'Amélioration des Transports en Région Ile de France (ADRATIF)
- 62 - Association pour le Développement et l'Organisation de la Qualité dans les entreprises de construction (ADOQ)
- 63 - Association pour les Règles de Construction sur l'Hygiène, la Santé et l'Environnement en Europe (ARCHE)
- 64 - Association pour les Vitrages Isolants de Qualité (AVIQ)

- 65 - Association Professionnelle des Transports Routiers (APTR)
- 66 - Association Technique de Fonderie (ATF)
- 67 - Association Technique de l'Industrie du Gaz de France (ATG)
- 68 - Association Technique de la Réfrigération et de l'Équipement Ménager (ATREM)
- 69 - Association technique de la Route (ATR)
- 70 - Association Technique Énergie Environnement (ATEE)
- 71 - Association Technique pour le Polyuréthane Projecté (ATPP)
- 72 - Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)
- 73 - Bâtisseur Européen (Editeur)
- 74 - Bétocib
- 75 - Biotop Construction (BC)
- 76 - Blenheim-Division Batimat (Editeur)
- 77 - Bois Edition (Editeur)
- 78 - Bricomag (Editeur)
- 79 - BTP Magazine (Editeur)
- 80 - Bureau d'Études et de Contrôles Techniques (BECT)
- 81 - Bureau d'Études Techniques pour l'Urbanisme et l'Équipement (BETURE)
- 82 - Bureau de Normalisation de la Peinture et Vernis (BNVP)
- 83 - Bureau de Normalisation des Techniques et Équipements de la Construction du Bâtiment (BNTEC)
- 84 - Bureau de Normalisation du Béton (BNIB)
- 85 - Bureau de Normalisation du Gaz (BNG)
- 86 - Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- 87 - Bureau de Vérification Technique (BVT)
- 88 - Bureau International du Béton Manufacturé (BIBM)
- 89 - Bureau SECURITAS
- 90 - Bureau VERITAS
- 91 - Canalisateurs de France (CF)
- 92 - CEGIBAT
- 93 - Cekal Association
- 94 - Centre d'Assistance Technique et de Documentation de l'Institut du Bâtiment et des Travaux Publics (CATED-ITBTP)
- 95 - Centre d'Essais de Structures (CES)
- 96 - Centre d'Essais et de Recherches des Façades, Fenêtres et Cloisons (CERFF)
- 97 - Centre d'Étude et de Recherche de Documentation et de Formation pour l'Urbanisme (CEFLU)
- 98 - Centre d'Études de Transports Urbains (CETUR)
- 99 - Centre d'Études des Matières Plastiques (CEMP)

- 100 - Centre d'Etudes des Tunnels (CETU)
- 101 - Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton manufacturé (CERIB)
- 102 - Centre d'Etudes et de Recherches Sismologiques (CERS)
- 103 - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Utilisations du Gaz (CERUG)
- 104 - Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
- 105 - Centre d'Etudes sur la Recherche et l'Innovation (CERI)
- 106 - Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU)
- 107 - Centre d'Etudes Technique de l'Equipement d'Aix (CETE d'Aix)
- 108 - Centre d'Etudes Technique de l'Equipement de Bordeaux (CETE de Bordeaux)
- 109 - Centre d'Etudes Technique de l'Equipement de l'Est (CETE de l'Est)
- 110 - Centre d'Etudes Technique de l'Equipement de Lille (CETE Lille)
- 111 - Centre d'Etudes Technique de l'Equipement de Lyon (CETE de Lyon)
- 112 - Centre d'Etudes Technique de l'Equipement de Nantes (CETE)
- 113 - Centre d'Etudes Technique de l'Equipement de Normandie (CETE - Normandie)
- 114 - Centre d'Etudes Techniques de la Construction (CETEC)
- 115 - Centre d'Information de l'Eclairage (CIE)
- 116 - Centre d'Information de l'Industrie Cimentière (CIMBETON)
- 117 - Centre d'Information des Revêtements des Sols (CIRS)
- 118 - Centre d'Information du Plâtre (CIP)
- 119 - Centre d'Information du Verre feuilleté (CIVF)
- 120 - Centre d'Information et de Documentation du BTP (CIDBTP)
- 121 - Centre d'Information sur les Produits et Process Innovants dans le Bâtiment (CENTREX)
- 122 - Centre d'Information, Cuivre, Laiton, Alliages (CICLA)
- 123 - Centre de Documentation sur l'Urbanisme (CDU)
- 124 - Centre de Documentation sur les Déchets Solides (CDDS)
- 125 - Centre de Formation des Hautes Etudes de la Construction (CHEC)
- 126 - Centre de Formation des Techniques du Bâtiment (CFTB ATIF)
- 127 - Centre de Formation des Techniques du Bâtiment : Le Puy Bains (CFTB)
- 128 - Centre de Productivité des Transports (CPT)
- 129 - Centre de Promotion des Composites (CPC)
- 130 - Centre de Recherche et d'Application pour la Construction en Terre (CRATERRE)
- 131 - Centre du Zinc (CZ)
- 132 - Centre Expérimental de Recherches et d'Etudes du Bâtiment et des Travaux publics (CEBTP)
- 133 - Centre Français de l'Anticorrosion (CEFRACOR)
- 134 - Centre national d'Etudes et de Formation pour les Ingénieurs de la Construction et l'Industrie (CIB)
- 135 - Centre National de Documentation du Patrimoine (CNDP)

- 136 - Centre National de Prévention et de Protection (CNPP)
- 137 - Centre National Français de l'Eclairage (CNFE)
- 138 - Centre Régional d'Education Permanente en Architecture Urbanisme et Construction (CREPAUC)
- 139 - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- 140 - Centre Technique Automobile (CTA)
- 141 - Centre Technique de la Construction Métallique (CTICM)
- 142 - Centre Technique des Industries Aérauliques et Thermiques (CETIAT)
- 143 - Centre Technique des Tuiles et des Briques (CTTB)
- 144 - Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA)
- 145 - CEPP Publication (Editeur)
- 146 - Céramagazine Edition Rudolf Muller (Editeur)
- 147 - Chambre Nationale Etanchéité (CNE)
- 148 - Chambre Professionnelle du Ravalement (CPR)
- 149 - Chambre Syndicale de l'Echafaudage (CSE)
- 150 - Chambre Syndicale de Tôle d'Acier Galvanisée (CSFTG)
- 151 - Chambre Syndicale des Fabricants de Verre Plat (CSFVP)
- 152 - Chambre Syndicale des Maitres Verriers (CSMV)
- 153 - Chambre Syndicale des Tubes d'Acier (CSTA)
- 154 - Chambre Syndicale Nationale des Entrepreneurs de STAFF, STUC et Activités Annexes (CSNESSAA)
- 155 - Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Fermetures (CSNFF)
- 156 - Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Matériel de nettoyage, collecte et traitement des Déchets (FAMAD)
- 157 - Chauffage Fuel (Editeur)
- 158 - COBATY
- 159 - Comité d'Action pour le Solaire (CAS)
- 160 - Comité d'Etude et de Classification des Matériaux et Eléments de Constr. par rapport au danger d'incendie (CECFMI)
- 161 - Comité de Liaison des Organisations Professionnelles du Transport et de la Logistique (CLPTL)
- 162 - Comité de Normalisation des Moyens de Production de l'Industrie Automobile Française (CNOMO)
- 163 - Comité des Armateurs Fluviaux (CAF)
- 164 - Comité des Constructeurs français d'Automobiles (CCFA)
- 165 - Comité Français de l'Electricité (CFE)
- 166 - Comité Français de l'Isolation (CFI)
- 167 - Comité Français de la Mécanique des Sols et des Fondations (CFMS)
- 168 - Comité International de l'Eclairage (CIE)
- 169 - Comité National d'Action contre le Bruit (CAB)

- 170 - Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques (COSTIC)
- 171 - Conception des Utilités du Bâtiment Intelligent dans la Construction (CUBIC)
- 172 - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- 173 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- 174 - Conseil International du Bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CEFICI)
- 175 - Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA)
- 176 - Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Paris Ile de France (CROAPIF)
- 177 - Construction (Editeur)
- 178 - Contrôle et Prévention (CEP)
- 179 - Coopération Française pour l'Etude et le Développement de l'Energie Solaire (COFEDES)
- 180 - Délégation à l'Information à la Communication et à la Culture Scientifique et Technique (DIXIT)
- 181 - Délégation aux Risques Majeurs (DRM)
- 182 - Direct Résidentiel - EDF HABITAT (Editeur)
- 183 - Direction Général de l'Energie et des Matières Premières (DGEMP)
- 184 - DOMERGIE
- 185 - Domopress (Editeur)
- 186 - EC Lille (Ecole)
- 187 - Ecole d'Architecture de Paris La Villette (Ecole)
- 188 - Ecole des Hautes Etudes Urbaines Fernand-Braudel (EHEU)
- 189 - Ecole des Mines de Douai (Ecole)
- 190 - Ecole des Mines de Nancy (Ecole)
- 191 - Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint Etienne (Ecole)
- 192 - Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)
- 193 - Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
- 194 - Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement (ENTE)
- 195 - Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)
- 196 - Ecole Nationale Supérieur d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques (Ecole)
- 197 - Ecole Nationale Supérieur de Géologie (Ecole)
- 198 - Ecole Nationale Supérieur des Mines de Paris (Ecole)
- 199 - Ecole Supérieur du Génie Militaire (Ecole)
- 200 - EdiConstruct (Editeur)
- 201 - Edimet (Editeur)
- 202 - Edition de Tilière (Editeur)
- 203 - Editions Techniques (Editeur)
- 204 - Electricité de France - Unité Document, Recherche et Demandes (EDF)
- 205 - Eléments de Constructions Légers en Béton (ECLB)

- 206 - EPI- Fédération National du Bâtiment (EPI)
- 207 - Eyrolles Editions Librairie (Editeur)
- 208 - Fédération de l'Industrie du Béton (FIB)
- 209 - Fédération de la Pierre et du marbre (FPM)
- 210 - Fédération de la Plasturgie (FP)
- 211 - Fédération des Ardoises de France (FAF)
- 212 - Fédération des Ascenseurs Industriels et Services (FAIS)
- 213 - Fédération des Fabricants de Tuiles et de Briques (FFTB)
- 214 - Fédération des Industries des Peintures, Vernis et Couleurs (FIPEC)
- 215 - Fédération des Industries Ferroviaires (FIF)
- 216 - Fédération Française des Organismes-Commissaires de Transport (FFOCT)
- 217 - Fédération Française des Professionnels du Verre (FFPV)
- 218 - Fédération Française des Vérificateurs des Travaux de Bâtiment (FFVTB)
- 219 - Fédération Française du Granit (FFG)
- 220 - Fédération Française du Matériel d'Incendie (FFMI)
- 221 - Fédération Française du Paysage (FFP)
- 222 - Fédération Nationale de l'Equipeement Electrique (FNEE)
- 223 - Fédération Nationale des Activités des Déchets et de l'Environnement (FNADE)
- 224 - Fédération Nationale des Chambres Syndicales d'Artisans - Commerçants Professionnels de l'Electricité et de l'Electronique (FEDELEC)
- 225 - Fédération Nationale des Industries du Bois pour le Bâtiment (FNIBB)
- 226 - Fédération Nationale des Miroitiers, Vitriers et Techniverriers (FNMVT)
- 227 - Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs (FNPC)
- 228 - Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR)
- 229 - Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)
- 230 - Fédération Nationale du Bâtiment (FNB)
- 231 - Fédération Parisienne du Bâtiment (FPB)
- 232 - FIEE
- 233 - Galvazin Association (GA)
- 234 - Groupement des Installateurs-Fabricants et Fabricants de Matériel coupe-feu et d'Evacuation des Fumées (GIFFMCFEF)
- 235 - Groupe d'Etudes Urbaines (GETUR)
- 236 - Groupe de recherches et d'Etudes sur la Construction et l'Habitation (GRECOH)
- 237 - Groupe Interprofessionnel France Europe de la Construction (GIFEC)
- 238 - Groupement Professionnel des Bitumes (GPB)
- 239 - Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART)

- 240 - Groupement des Industries du Matériel et de l'Équipement Électronique de Sécurité (GIMALARME)
- 241 - Groupement des Industries Françaises des Appareils d'Équipement Ménager (GIFAM)
- 242 - Groupement des Installateurs et Fabricants de Fermetures Coupe-Feu (GIF)
- 243 - Groupement National des Associations Professionnelles Régionales des Commissaires Affréteurs Routiers (GNAPRCAR)
- 244 - Groupement National des Entrepreneurs Constructeurs Immobiliers de la FNB (GNECI)
- 245 - Groupement National des Professionnels Clôturistes (GNPC)
- 246 - Groupement National des Transports Combinés (GNTC)
- 247 - Groupement pour l'Innovation et la Promotion des Solutions d'Isolation Thermique par l'Extérieur (GIPSIE)
- 248 - Groupement Prof. Paritaire pour la Formation Continue dans les Industries du BTP (GFC/BTP)
- 249 - Groupement Technique Français de l'Ignifugation (GTFI)
- 250 - Indicateur du Bâtiment et des Travaux Publics (Editeur)
- 251 - Ingénieurs Civils de France (ICF)
- 252 - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île de France (IAURIF)
- 253 - Institut d'Études Économiques et Juridiques Appliquées à la Construction et l'Habitation (ICH)
- 254 - Institut d'Urbanisme de Paris (IUP)
- 255 - Institut de la Construction Industrialisée (ICI)
- 256 - Institut de Recherches Appliquées du Bois (IRABOIS)
- 257 - Institut des Matériaux Composites (IMC)
- 258 - Institut des Polymères (IP)
- 259 - Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement (ISTED)
- 260 - Institut Français d'Urbanisme (IFU)
- 261 - Institut Français de l'Énergie (IFE)
- 262 - Institut Français du Bâtiment (IFB)
- 263 - Institut Géographique Nationale (IGN)
- 264 - Institut National d'Études de la Sécurité Civile (INESC)
- 265 - Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
- 266 - Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
- 267 - Institut National des Transports Internationaux et des Ports (ITIP)
- 268 - Institut National du Bois (INB)
- 269 - Institut Supérieur de Sécurité Incendie (INSSI)
- 270 - Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique (ISMCM)
- 271 - Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics (ITBTP)
- 272 - Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)
- 273 - Laboratoire de Communication et de Documentation en Géographie (INTERGEO)

- 274 - Laboratoire de Recherche et de Contrôle du Caoutchouc (LRCC)
- 275 - Laboratoire des Chocs et de Biomécanique (LCB)
- 276 - Laboratoire du Feu - Station d'Essai (STELF)
- 277 - Le Moniteur (Editeur)
- 278 - Ledoux Presse (Editeur)
- 279 - Mouvement Français pour la Qualité Section Construction (MFQ)
- 280 - Observatoire Economique et Statistique des Transport (OEST)
- 281 - Office des Asphaltes (OA)
- 282 - Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP)
- 283 - Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA)
- 284 - Organisation Professionnelle de Qualification des Ingénieurs-Conseils et Bureaux d'Etude Technique du Bâtiment et des Infrastructures (OPQIBI)
- 285 - Organisme Certificateur d'Entreprise (OCE)
- 286 - Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)
- 287 - Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment (OPQCB)
- 288 - Plan Construction et Architecture (PCA)
- 289 - PRO-BTP
- 290 - Publi France Inter (Editeur)
- 291 - Qual Acier
- 292 - Quali Consult
- 293 - Qualibat
- 294 - Qualiform
- 295 - Qualitel Association (QA)
- 296 - Qualitest
- 297 - Réunion Internationale des Laboratoires d'Essais et de Recherches sur les Matériaux et les Constructions (RILEM)
- 298 - Revue Chaud Froid Plomberie (Editeur)
- 299 - Sadec
- 300 - Sageret (Editeur)
- 301 - Secrétariat Permanent du Plan Urbain (SPPU)
- 302 - SEPP (Editeur)
- 303 - Service d'Etudes Techniques des Autoroutes et des Routes (SETRA)
- 304 - Service Technique de l'Urbanisme (STU)
- 305 - Société d'Etudes et de Diffusion des Industries Thermiques et Aérauliques (SEDIT)
- 306 - Société de Contrôle Technique (SOCOTEC)
- 307 - Société de Diffusion des Techniques du Bâtiment et Travaux Publics (SDBTP)

- 308 - Société des Ingénieurs de l'Automobile (SIA)
- 309 - Société Française de l'Acoustique (SFA)
- 310 - Société Française des Urbanistes (SFU)
- 311 - Société Française des Urbanistes (SFU)
- 312 - Société Hydrotechnique de France (SHF)
- 313 - Stores Menuiseries Fermetures Agencement (Editeur)
- 314 - Syndicat National des Concepteurs et Constructeurs des Industries du Déchets et de l'Environnement (SNIDE)
- 315 - Syndicat National des Entrepreneurs des Travaux Publics Spécialisés dans l'Utilisation de l'Explosif (SYNDUEX)
- 316 - Syndicat National des Industries du Tuyau d'Assainissement des produits de voirie (SNITA)
- 317 - Syndicat de l'Injection des Bois de Construction (SIBC)
- 318 - Syndicat de la construction Métallique de France (SCMF)
- 319 - Syndicat des Chemins de Fer Industriels Français (SCFF)
- 320 - Syndicat des Constructeurs de Charpente en Bois en lamellé-collé (SCGBLC)
- 321 - Syndicat des Entrepreneurs de Réseaux et Constructions Electriques (SERCE)
- 322 - Syndicat des Entrepreneurs de travaux de Voies Ferrées en France (SETVF)
- 323 - Syndicat des Equipements de la Route (SER)
- 324 - Syndicat des Fabricant des Colles et Adhésifs (SFCA)
- 325 - Syndicat des Fabricants d'Emulsions Routières de Bitume (SFERB)
- 326 - Syndicat des Fabricants d'Isolants en Laine Minérale Manufacturées (FILMM)
- 327 - Syndicat des Fabricants de Portes Planes et Blocs-Portes (SFFPPBP)
- 328 - Syndicat des Industries de l'Eclairage et de la Régulation du Trafic (SIERT)
- 329 - Syndicat des Industries de l'Hygiène Publique (SIHP)
- 330 - Syndicat des Industries Françaises de Fibre-Ciment (SIFF)
- 331 - Syndicat des Isolants Minéraux Durs (SMID)
- 332 - Syndicat des Procédés Industrialisés de Précontrainte (SPIP)
- 333 - Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques (SPMP)
- 334 - Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC)
- 335 - Syndicat Français des Enducteurs Calendeurs et Fabricants de Revêtements de Sols et Murs (SFEC)
- 336 - Syndicat Français des Isolants Minéraux Manufacturés (SFIMM)
- 337 - Syndicat Française d'Isolant pour l'Electricité (SFIE)
- 338 - Syndicat Général des Fabricants de Panneaux à Base de Bois (SGFPBB)
- 339 - Syndicat National des Fabricants de Produits en Béton pour Voirie de Surface et Signalisation (SNFPBVSS)
- 340 - Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SYNEG)
- 341 - Syndicat National de l'Industrie de la Clôture (SNIC)

- 342 - Syndicat National de l'Industrie des Eléments de Planchers et Ossatures en Béton (SNIEPOB)
- 343 - Syndicat National de l'Isolation (SNI)
- 345 - Syndicat National de la Construction de Fenêtres, Façades et Activités associées (SNFA)
- 346 - Syndicat National de la Fermeture, de la Protection Solaire et des Professions Associées (SNFPSPA)
- 347 - Syndicat National de la Menuiserie (SNM)
- 348 - Syndicat National de Plastiques Alvéolaires (SNPA)
- 349 - Syndicat National des Activités du Déchets (SNAD)
- 350 - Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (SYNAD)
- 351 - Syndicat National des Architectes d'Intérieur (SNAI)
- 352 - Syndicat National des Blancs de Craie, de Marbre et de Dolomie (SNBCMD)
- 353 - Syndicat National des Colecteurs de Déchets Liquides (SNCDL)
- 354 - Syndicat National des Composants en Béton pour Réseaux d'Assainissement (SNCBRA)
- 355 - Syndicat National des Constructeurs de Menuiserie, Murs-Rideaux et Cloisons Métalliques (SNMM)
- 356 - Syndicat National des Eléments et Composants Industriels (SNECIB)
- 357 - Syndicat National des Entrepreneurs de Dragages (SNED)
- 358 - Syndicat National des Entrepreneurs de Manutention Ferroviaire et Travaux Connexes (SNEMFTC)
- 359 - Syndicat National des Entrepreneurs de Puits et de Forages d'Eau (SFE)
- 360 - Syndicat National des Entrepreneurs de Sondages, Forages et Fondations Spéciales (SOFFONS)
- 361 - Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Acrobatiques (SNETA)
- 362 - Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Immergés (SNETI)
- 363 - Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Immergés (SNETI)
- 364 - Syndicat National des Entrepreneurs et Constructeurs en Thermique Industrielle (SNECTI)
- 365 - Syndicat National des Entrepreneurs Spécialistes de Travaux de Réparation et renforcement de Structures (STRRES)
- 366 - Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage (SNECOREP)
- 367 - Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNED)
- 368 - Syndicat National des Entreprises de Gestion d'Equipements Thermiques et de Climatisation (SNEGETC)
- 369 - Syndicat National des Fabricants de Carreaux Mosaïque en Marbre et Carreaux de Ciment (SNFCMMCC)
- 370 - Syndicat National des Fabricants de Conduits Aérauliques et Gains en Béton (SNFCAGB)
- 371 - Syndicat National des Fabricants de Tuiles en Béton (SNFTB)
- 372 - Syndicat National des Fabricants des Formulateurs de Résines Synthétiques (SN FORES)
- 373 - Syndicat National des Fabricants et Constructeurs de Maisons Ossature-Bois (SNFCMO)
- 374 - Syndicat National des Industries du Plâtre (SNIP)
- 375 - Syndicat National des Industries du Traitement des eaux Résiduaires (SNITER)
- 376 - Syndicat National des Installateurs et Télésurveilleurs d'Alarme SYNIAL (SNITA)
- 377 - Syndicat National des Joints et Façades (SNJF)

- 378 - Syndicat National des Maîtres Artisans en Couverture, Plomberie, Chauffage Central (SNMACPC)
- 379 - Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI)
- 380 - Syndicat National des Producteurs d'Equipements pour Assainissement Individuel (SNPEAI)
- 381 - Syndicat National des Producteurs de Calcaire, Meulière, Dolomie et Assimilés (SNPCMDA)
- 382 - Syndicat National des Producteurs de Granulats de Recyclage (SNPGR)
- 383 - Syndicat National des Producteurs de Matériaux d'Origine Eruptive, Cristallographique et Assimilés (SPMOECA)
- 384 - Syndicat National des Producteurs de Pouzzolane (SNPP)
- 385 - Syndicat National des Producteurs de Sable et de Gravier (SNPSG)
- 386 - Syndicat National des Téléphériques et Téléskis de France (SNTTF)
- 387 - Syndicat National du Béton Armé et des Techniques Industrialisées (SNBATI)
- 388 - Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (BPE)
- 389 - Syndicat National du Caoutchouc et des Plastiques (SNCP)
- 390 - Syndicat National du Génie Civil de l'eau et des Déchets (SNGECED)
- 391 - Syndicat National du Profilage et des Produits Plats en Acier (SNPPA)
- 392 - Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Chaussées en Béton et d'Equipements annexes (SNECBEA)
- 393 - Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Routiers de France (SPETRF)
- 394 - Syndicat Professionnel des Industries des Goudrons et Dérivés (SPIGED)
- 395 - Technique Nouvelle (Editeur)
- 396 - Telex Bois (Editeur)
- 397 - Union Climatique de France (UCF)
- 398 - Union des Entreprises d'Affinage de l'Eau (UAE)
- 399 - Union des Fédérations de Transport (centre) (UFT)
- 400 - Union des Industries et des Entreprises de l'Eau et de l'Environnement (UIE)
- 401 - Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF)
- 402 - Union des Transport Publics (UTP)
- 403 - Union Fenêtre PVC- Syndicat de la Menuiserie PVC (UFPVC)
- 404 - Union Interprof. des Fabricants d'Articles pour la Table, le Ménage et Activités Connexes (UNITAM)
- 405 - Union Nationale de la Couverture-Plomberie (UNCP)
- 406 - Union Nationale de la Maçonnerie (UNM)
- 407 - Union Nationale des Chambres Syndicales de Couverture et Plomberie de France (UNCSCPF)
- 408 - Union Nationale des Chemins de Fer (UIC)
- 409 - Union Nationale des Entrepreneurs Céramistes du Bâtiment (UNECB)
- 410 - Union Nationale des Entrepreneurs de Peintures-Vitreries et Finitions (UNPVF)
- 411 - Union Nationale des Entrepreneurs Plâtriers-Plaquistes, Staffeurs et Stucateurs (UNEPSS)
- 412 - Union Nationale des Exploitants de Décharges (UNED)

- 413 - Union Nationale des Industries de la Manutention dans les Ports Français (UNIMPF)
- 414 - Union Nationale des Organisateurs Syndicales de Transporteurs Routiers Automobiles (UNOSTRA)
- 415 - Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG)
- 416 - Union Nationale des Revêtements de Sol et du Tapis (UNRST)
- 417 - Union Nationale des Syndicats de Métalliers de France (UNSMF)
- 418 - Union Nationale Française des Chambres Syndicales de Charpente, Menuiserie et Parquet (UNCMP)
- 419 - Union Nationale Interprofessionnelle des Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)
- 421 - Union Technique de l'Automobile, du motocycle, et du Cycle (UTAC)
- 422 - Union Technique de l'Electricité (UTE)
- 423 - Union Technique Interprofessionnelle des Fédérations Nationales du BTP (UTI)
- 424 - Villes en Développement (VIL-DEV)
- 425 - WEKA éditions (Editeur)